

(1)

(N° 28)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1919.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1920

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à la Législature un projet de loi formant le Budget des Recettes et des Dépenses du Congo belge pour l'exercice 1920.

Dans l'ensemble le projet du Budget de la Colonie pour 1920 s'établit comme il suit :

Montant des évaluations des recettes à l'ordinaire (Tableau I, 1 ^{re} section)	fr.	55,686,674	»
Montant des évaluations des recettes à l'extraordinaire (Tableau I, 2 ^e section)		10,327,500	»
TOTAL des évaluations des recettes.	fr.	66,014,174	»
Montant des prévisions de dépenses ordinaires (Tableau II, 1 ^{re} section)		60,553,874	»
Montant des prévisions de dépenses extraordinaires (Tableau II, 2 ^e section)		26,569,676	11
TOTAL des évaluations des dépenses.	fr.	87,123,550	11

Soit un excédent de dépenses sur les évaluations des recettes ordinaires et extraordinaires, de fr. 21,109,376.11, à couvrir éventuellement au moyen d'emprunt.

H.

Le tableau suivant indique par branche de revenu ordinaire, comparativement à 1919, les augmentations et les diminutions qui résultent du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens :

Tableau comparatif des évaluations des recettes ordinaires pour les exercices 1919 et 1920.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des évaluations de recettes.		Augmen- tations.	Diminu- tions.
		1919	1920		
1	Impôt sur les quatre bases	1,587,500	1,530,000	»	57,500
2	Impôt indigène	15,000,000	16,000,000	1,000,000	»
3	Impôt sur les bénéfices des sociétés et professions	300,000 (¹) 16,000	1,200,000	884,000	»
4	Droit de timbre	»	250,000	250,000	»
5	Taxes fluviales	40,000	70,000	30,000	»
6	Taxe de statistique	300,000	300,000	»	»
7	Permis de chasse, de port et de vente d'armes	135,000	155,000	20,000	»
8	Permis de récolte et de coupe de bois	150,000	153,000	3,000	»
9	Permis de recrutement et visa de contrats	17,000	16,000	»	1,000
10	Licences pour recherches minières	14,000	3,000	»	11,000
11	Licences de commerce d'alcool	100,000	300,000	200,000	»
12	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales	67,000	67,500	500	»
13	Droit de chancellerie	14,000	14,000	»	»
14	Taxe sur les chiens	40,000	14,200	»	25,800
15	Vente et location de terrains et d'immeubles	719,000	833,000	114,000	»
16	Vente d'ivoire et prélèvements sur l'ivoire exporté	1,500,000	1,778,000	278,000	»
17	Recettes diverses ou accidentelles du Service médical	213,050	258,600	45,550	»
18	Recettes diverses ou accidentelles du Service judiciaire	150,000	168,400	18,400	»
19	Recettes diverses ou accidentelles du Service de l'Agriculture	717,000	718,000	1,000	»
20	Recettes diverses ou accidentelles du Service territorial	275,000	164,700	»	110,300
21	Recettes diverses ou accidentelles du Service des Travaux publics	942,350	1,168,100	225,750	»
22	Recettes diverses ou accidentelles du Service de l'Hydrographie	100,780	84,780	»	16,000
23	Recettes diverses ou accidentelles du Service des Finances	693,000	637,400	»	55,600
24	Recettes diverses ou accidentelles des autres services	375,000	338,000	»	40,000
25	Produit des Douanes, Accises et Entrepôts	11,476,370	13,000,000	1,523,630	»
26	Id. des Mines	10,248,100	10,292,400	44,300	»
27	Id. des Stations agricoles	Mémoire.	25,220	25,220	»
28	Id. des Postes, Télégraphes et Téléphones	Mémoire.	Mémoire.	»	»
29	Id. du Portefeuille	3,199,000	3,199,000	»	»
30	Id. des Transports	Mémoire.	Mémoire.	»	»
31	Id. de l'Imprimerie	Mémoire.	Mémoire.	»	»
32	Id. des Scieries	Mémoire.	Mémoire.	»	»
33	Contribution des services spécialisés au fonds de pensions	352,200	847,374	495,174	»
34	Recettes accidentelles et recettes imprévues. — Ristourne par le Trésor belge de la quote-part de l'impôt sur les bénéfices de guerre réalisés au Congo	97,000	2,104,000	2,007,000	»
	TOTAUX fr.	48,838,350	55,686,674	7,165,324	317,200

(¹) Patente des trafiquants.

Le tableau suivant présente le détail des chiffres des dépenses par article, mis en regard de ceux alloués au Budget de 1919.

Tableau comparatif des crédits demandés pour 1920 et des crédits accordés en 1919 pour les dépenses ordinaires.

Articles Budget de 1920.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		Augmen- tations.	Diminu- tions.
		Alloués en 1919.	Demandés pour 1920.		
1	Administration générale	3,427,700	8,780,650	5,352,950	»
2	Outilsage du Gouvernement Général	507,800	548,580	40,780	»
3	Subsides aux organismes de recrutement	100,000	100,000	»	»
4	Fêtes publiques. Dépenses imprévues	46 000	46 000	»	»
5	Litiges.	20,000	20,000	»	»
6	Subvention aux services spécialisés	3,185 852	2,247,605	»	938,247
7	Jardin d'expérimentation d'Eala	96,120	119 840	23,720	»
8	Laboratoire de Zambi	99,770	25,000	»	74,770
9	Station du Congo da Lemba.	38 150	38,010	»	140
10	Service judiciaire	1,963,140	1,954,640	»	8,500
11	Frais de justice	250 000	250 000	»	»
12	Service de l'Instruction publique	996,570	1,297,880	301,310	»
13	Commission de Protection des Indigènes.	20,000	20,000	»	»
14	Cultes	867,100	887,100	20,000	»
15	Bienfaisance	15,000	50,000	35,000	»
16	État civil et successions.	10,000	10,000	»	»
17	Service hydrographique.	1,053,475	1,088,320	34,845	»
18	Administration des Provinces	823,890	820,850	»	3,040
19	Services des Secrétariats	330,700	310,000	»	20,700
20	Service territorial. Prisons.	9,409 090	10,439 020	1,029,930	»
21	Service des Finances.	1,879,610	2,147,840	268 230	»
22	Trésorerie.	584,800	779,400	194,600	»
23	Service des Terres	729,490	727,500	»	1 990
24	Id. de l'Agriculture.	1,270 270	1 602,120	331,850	»
25	Id. des Affaires Économiques.	336,410	336,550	140	»
26	Id. des Travaux publics	2,320,320	3,316,730	996,410	»
27	Id. de l'Hygiène.	4,065,830	4,351,890	289,060	»
28	Force publique	9,240,930	8,767,390	»	473,540
29	Conseils et Institutions coloniales.	82,300	107,300	25,000	»
30	Indemnités et allocations spéciales	197,100	191,000	»	6,100
31	Missions d'Études et d'Inspection.	180,000	230,000	50,000	»
32	Colonisation	(1) 155,000	(1) 516,000	(1) 181,000	»
33	Allocations de retraite et pensions	1 438,300	3 300,000	1,811,700	»
34	Garantie de la Dette.	5,252,759	5,556,159	303,400	»
35	Dépenses diverses	65,500	83,500	18 000	»
	Dépenses inscrites en 1920 au Budget Métropolitain	1 039,800	»	»	1,039,800
	Dépense mise à charge du Fonds spécial	35,710	»	»	35,710
	TOTAUX. fr	52,049,486	60,553,874	11,126,925	2,622,537

(1) Pour la comparaison ce crédit est rattaché, pour 1920, au Service des Affaires Économiques et à celui de l'Agriculture.

Le Ministre des Colonies,

Louis FRANCK.

(4)

EXPOSÉ

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'interruption du travail, pendant plus de quatre années, des services de l'Administration centrale, le désordre organisé et les soustractions commises par l'autorité occupante dans la documentation des bureaux du Département à Bruxelles, ainsi que la pénurie de personnel dans les services administratifs du Congo, ont causé un très grand retard dans l'établissement des comptes budgétaires des exercices 1912 à 1918. L'absence de renseignements financiers précis, en ce qui concerne l'exécution des Budgets de 1914 à 1918, empêche de présenter un tableau indiquant par comparaison, les différences en plus ou en moins des revenus par nature et des dépenses par objet, de plus d'un exercice.

Des mesures sont prises pour hâter l'établissement des comptes arriérés, travail très ardu, qui prendra un minimum de deux ans pour être mené à bien.

II. — EXAMEN DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES.

Les augmentations et les diminutions proposées, tant pour les évaluations des recettes que pour les prévisions de dépenses, sont justifiées dans les notes préliminaires qui précèdent le projet de loi.

A. Voies et Moyens. — Au Budget des Voies et Moyens, les différences principales portent sur les points suivants :

L'impôt sur les quatre bases fixées par le décret du 20 décembre 1917 s'est stabilisé, parce qu'il ne s'est pas créé de nouvelles entreprises depuis la guerre.

L'impôt indigène continue sa marche ascendante en rapport avec la progression constante de l'occupation territoriale. Quoique la hausse du prix d'achat des produits augmente le pouvoir contributif de l'indigène, aucune augmentation du taux de l'impôt établi en 1912 n'a été envisagée.

La prévision pour 1920 est portée à 16 millions contre 15 millions en 1919.

* * *

Pas plus que les autres pays, le Congo belge n'a échappé, au sortir de la période troublée que nous venons de vivre, à l'urgente nécessité de trouver dans l'impôt des ressources nouvelles pour subvenir aux charges toujours plus lourdes qui incombent à l'État.

Il ne pouvait être question de frapper l'indigène d'une façon plus sévère. L'impôt pour lui doit constituer un stimulant au travail et il importe dès lors de ne prélever qu'une quote-part minimale du produit, de façon à laisser à l'indigène de quoi subvenir aux besoins nouveaux que font naître en lui ses rapports avec la civilisation.

Le commerce colonial et l'industrie extractive qui jouissent d'une ère de particulière prospérité et qui sont principalement appelés à bénéficier des dépenses faites par le Gouvernement pour la mise en valeur du territoire, paraissent pouvoir contribuer d'une façon plus large aux charges de l'État.

C'est dans cet ordre d'idées que le Conseil de Gouvernement, réuni en août 1919, avait déjà envisagé la question.

La loi belge du 29 octobre 1919 établissant un impôt sur les revenus, met, au surplus, la Colonie dans l'obligation de reviser son système fiscal si elle désire voir réserver les recettes qui, normalement, doivent lui revenir.

Cette loi, en effet, ne réduit le taux de l'impôt en Belgique que pour les bénéfices *imposés* dans la Colonie.

Il n'était dès lors pas possible de régler, suivant des principes autres que ceux de la législation belge, le mode d'imposition dans la Colonie.

Le nouvel impôt à établir sur les revenus s'inspirera donc largement de la loi belge du 29 octobre 1919. Il frappera d'un droit identique les revenus des sociétés par actions et les bénéfices des affaires industrielles, commerciales ou agricoles exploités sous une autre forme ou par des particuliers.

Enfin, il taxera à un taux extrêmement modéré les rémunérations professionnelles des employés et ouvriers, réalisées dans la Colonie.

La loi belge ayant admis une exonération correspondant au minimum indispensable à l'existence matérielle, il eût été impossible de ne pas appliquer le même principe dans la Colonie.

La perception des droits à la source est prévue dans tous les cas où ce système peut s'appliquer, et notamment pour les revenus des sociétés par actions et les rémunérations des employés et ouvriers.

Cette façon de procéder s'impose avec d'autant plus de raison au Congo belge qu'il importe d'y éviter un développement trop important des services purement administratifs.

La Colonie escompte obtenir par le nouvel impôt en 1920 un revenu de de 900,000 francs.

Corrélativement à l'établissement d'un impôt sur les revenus, la législation existante sera révisée de manière à atteindre les trafiquants ambulants et les voyageurs de commerce dans une proportion plus équitable.

* *

Parmi les autres impôts dont l'établissement doit également être envisagé, le droit de timbre sur les actes commerciaux s'indique spécialement comme étant susceptible de rendement, tout en n'exigeant pas, grâce à la simplicité de son application et de son contrôle, des frais de perception élevés.

La modicité du taux du droit prélevé facilitera une complète et loyale application.

Il est à remarquer que dans la plupart des colonies voisines, un impôt de l'espèce existe et participe pour une large part au Budget des Voies et Moyens.

Au Congo belge, il importe, pour la première année d'application de ce droit, d'observer une certaine réserve dans les prévisions budgétaires. Celles-ci ont été fixées à 250,000 francs.

Lorsqu'il sera possible de se rendre compte des résultats qui peuvent être escomptés des impôts sur les revenus et du droit de timbre, il sera procédé à une revision générale de notre système fiscal colonial.

Celui-ci comporte un certain nombre de petites taxes qui, tout en suscitant des difficultés réelles pour la perception, sont d'un rendement si peu important qu'il convient d'en envisager au plus tôt la suppression et d'arriver ainsi à un régime simplifié.

* *

La taxe de sortie sur les marchandises et produits exportés de la Colonie a donné lieu à critiques, par le fait qu'elle atteint le produit brut de l'exploitation et qu'elle augmente ainsi les frais généraux de l'entreprise.

La crainte a été exprimée, que s'agissant d'une taxe extrêmement commode à appliquer, le Gouvernement ne fût tenté d'en faire une des bases de sa fiscalité et que les capitaux se trouveraient détournés par là de la Colonie.

Aucun impôt, quel qu'il soit, n'est parfait.

Dans une période de rareté des matières premières, les droits de sortie, en tant que mesure fiscale, se justifient par cette considération qu'en général tous les pays où les produits coloniaux s'importent, les exonèrent de droits d'entrée et que la taxe de sortie perçue dans le pays producteur vient augmenter le prix de vente. En réalité, c'est donc l'étranger qui en supporte le poids, ce qui allège d'autant les impôts payés par les contribuables nationaux.

Les craintes que ces taxes, si elles sont élevées, peuvent faire naître pour l'avenir, sont plus sérieuses. Aussi, pour marquer qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement colonial d'augmenter ce genre d'imposition, le taux en sera réduit de 3 à 2 %.

Ce taux est modéré, étant donnée la valeur actuelle des produits coloniaux, à la sortie du territoire. Le Trésor ne subira de ce chef aucune perte.

Au cours de la dernière session, un projet de loi établissant un Office douanier colonial à Anvers a été déposé et voté.

Cet office répond à un désir ancien et général du commerce colonial. Il permet, avant l'embarquement, l'accomplissement des formalités douanières requises pour l'admission des marchandises au Congo belge ou dans les autres territoires administrés par la Belgique en Afrique.

Grâce au système instauré, la vérification des marchandises peut s'effectuer, d'une façon générale, avant la fermeture des colis, dans des entrepôts particuliers concédés pour cet usage. Des dispositions sont prises, en outre, pour assurer la reconstitution parfaite des emballages primitifs, dans le cas où, ayant été formés ailleurs, les marchandises doivent subir la vérification sur les quais.

Le commerce est assuré d'une conservation plus certaine des marchandises, puisque, au débarquement, les emballages seront respectés. A cet avantage, dont l'importance n'échappera pas, si l'on se souvient des longues études poursuivies pour la détermination d'un conditionnement d'emballage répondant aux nécessités du transport dans les pays tropicaux, s'ajoute l'accélération des expéditions vers l'intérieur par suite de la suppression de l'arrêt à Matadi.

Enfin, le nouveau régime facilitera l'établissement d'un connaissement direct d'une localité quelconque de Belgique ou de l'étranger, à un poste intérieur de la Colonie.

Au point de vue du service des douanes, la création de l'Office douanier colonial d'Anvers assure une vérification plus complète des marchandises par des agents spécialisés.

A cette occasion, il convient de rendre hommage au concours puissant que l'Administration des douanes belges veut bien apporter dans l'installation et le fonctionnement de l'organisme nouveau. La ville d'Anvers, de son côté, a facilité notre tâche en concédant, à notre demande, aux lignes de navigation intéressant la Colonie, des hangars spacieux.

Des deux emplacements affectés à cette destination, l'un sera utilisé pour le déchargement des matières premières que nous envoie la Colonie; l'autre sera pourvu des installations nécessaires pour le dépôt et la vérification des marchandises exportées vers le Congo belge.

Il est permis d'escompter, pour l'avenir, les plus heureux résultats de la collaboration étroite des services coloniaux de la Douane avec ceux de la Métropole.

Il y aurait intérêt à voir s'étendre cette collaboration au service des impôts directs.

En matière fiscale, les intérêts de la Colonie et ceux de la Belgique se pénètrent à tel point que l'action concordante des deux administrations s'impose, spécialement en ce qui concerne l'impôt sur les revenus.

Il est nécessaire que la législation belge tienne compte des intérêts légitimes du Trésor colonial et réserve à ce dernier le produit fiscal des revenus réalisés au Congo belge.

* * *

La progression constante de l'occupation territoriale et du développement commercial permet d'espérer une augmentation sensible de la vente et location de terrains et d'immeubles.

* * *

La hausse élevée des prix de vente de l'ivoire procure également au Trésor colonial une majoration importante de revenu.

* * *

Le produit du Service des Mines a été maintenu dans les limites des prévisions faites pour l'exercice 1919, quoique les prix de réalisation de l'or aient continué à s'élever.

Cette prudence a été dictée par le fait que le rendement à atteindre au cours des exercices qui vont suivre, sera vraisemblablement moins élevé que celui qui, jusqu'à présent, a été le résultat d'une exploitation intensive, mais non méthodique. En vue d'assurer l'avenir des richesses des exploitations minières des districts du Haut-Uele et de l'Ituri, le Gouvernement a décidé de créer un service spécial dénommé « Régie industrielle des mines », qui aura pour programme d'organiser des prospections conduites méthodiquement, d'assurer l'unité de direction, la continuité de son effort, l'établissement d'une comptabilité distincte afin d'obtenir une gestion susceptible de faire œuvre féconde.

Dans ce but, le Ministre des Colonies a proposé au Roi de créer un comité composé de personnes spécialisées dans la matière, dont la gestion continuera à subir le contrôle du Département et de la Cour des Comptes, tout en ayant une initiative plus large et des possibilités d'action plus rapides.

L'intégralité des bénéfices nets de la régie sera versée au Trésor de la Colonie. Tout le personnel sera intéressé à la bonne marche de l'exploitation.

Afin d'affirmer le caractère industriel de la régie, sa comptabilité est basée sur un capital de 100 millions de francs auquel correspondra le prélèvement de la moitié des bénéfices avant toute autre attribution. Cette rémunération du capital initial sera prise en recette au Budget de la Dette en remboursement des intérêts et des amortissements des dépenses de premier établissement qui ont été effectuées sur ressources extraordinaires d'emprunts.

Cette modification apparaîtra spécialement dans les développements du projet de budget de l'exercice prochain.

En ce qui concerne les produits de l'agriculture qui font l'objet du budget-annexe des stations agricoles, il est prévu pour 1920 un boni de 25,220 francs contre un mali de 107,202 francs en 1919. En vue de favoriser les bonnes volontés et l'esprit d'entreprise dans la Colonie, le Gouvernement a décidé de céder, à prix coûtant, les stations agricoles autres que celles qui doivent être conservées comme stations d'expérimentation dans certaines régions. Le Gouvernement prêterait également aux colons qui feront ainsi preuve d'initiative tout le concours moral et matériel qui lui paraîtra utile.

Il n'épargnera aucun effort et se trouve prêt à de sérieux sacrifices pour aider le colon belge à s'implanter dans toutes les régions propices de la Colonie et à y établir des exploitations prospères. Envisagée sous cet aspect, la colonisation agricole aura toute sa sollicitude.

La plupart des stations agricoles ayant été créées sur ressources extraordinaires, le produit de leur cession sera pris en recette à l'extraordinaire.

Poursuivant sa politique d'industrialisation, le Gouvernement a décidé de confier à une entreprise privée qui se constituera sous la forme d'une Société congolaise à responsabilité limitée, l'exploitation des usines d'égrenage de coton qui se trouvent dans les régions cotonnières du Maniéma-Lomami et du Sankuru-Kasai et de la ferme de Lonkala (et des terrains y attenant) qui a servi de champs d'expérimentation de la culture du coton. Un projet de décret est soumis à cette fin à l'avis du Conseil colonial. La Colonie recevra en rémunération de ses apports une somme de 600,000 francs en actions de capital entièrement libérées. Le capital initial de la Société sera fixé à 6 millions. Elle ne jouit d'aucun monopole.

Un crédit correspondant à la participation de la Colonie dans la formation du capital de cette société est proposé au budget extraordinaire du Congo belge de 1920, et ce, en vue de combler le déficit éventuel du compte pour ordre créé en 1917, pour faciliter les opérations de comptabilité relatives aux entreprises cotonnières. Ce compte figure au Budget des recettes et des dépenses pour ordre, au n° 8 B, sous la dénomination : « Fonds affecté à » l'achat, au traitement, à la manipulation et au transport du coton et de » produits indigènes divers ». Ce crédit sera utilisé en tout ou en partie pour cet objet, sera même sans emploi, suivant que la situation de ce compte arrêté à la date de la cession, sera en mali ou en boni.

Le coton congolais est très estimé par nos industriels. Les indigènes s'adonnent généralement avec beaucoup de bonne volonté à sa culture.

J'appuierai de tout mon pouvoir les entreprises de l'espèce, conscient du puissant intérêt qu'il y a à mettre la Métropole à même de se fournir dans la Colonie de cette matière première importante.

*
* *

Le service postal, télégraphique et téléphonique de la Colonie nécessite toujours l'intervention du Trésor pour faire face à ses dépenses. Le transit postal de notre Colonie n'est d'aucun rapport.

*
* *

Le revenu du portefeuille pour 1920 a été évalué à 6,500,000 francs, comprenant 4,500,000 francs du portefeuille de l'ancienne fondation de Niederfullbach qui, suivant accord avec le Gouvernement belge, fait retour à la Colonie.

Le Gouvernement de la Colonie compte affecter les obligations de la dette du Congo figurant à l'actif de ce portefeuille à l'apurement du compte « Caisse d'épargne » et à la constitution d'un fonds de pension pour assurer aux agents de la Colonie une retraite convenable à la fin de leur carrière coloniale. La durée de celle-ci serait fixée à *dix-huit ans*, sauf à opérer une réduction à quinze ans pour les régions malsaines. Cette question est à l'étude et le projet de revision du décret du 2 mai 1910 sera soumis incessamment à l'examen du Conseil colonial. De toute façon, le Fonds spécial des pensions créé par l'article 14 de ce décret est en déficit et il est indispensable de le reconstituer sur des bases telles qu'il lui soit permis de supporter les charges fixées par les tableaux y annexés.

Au budget du portefeuille est prévue une charge de 3,300,000 francs, représentant un intérêt de 5 % sur les avances de la dette ayant servi à l'acquisition des valeurs qui le composent, le solde forme la recette prévue aux Voies et Moyens.

*
* *

Le budget-annexe des transports mécaniques par terre et par eau, a été allégé, pour 1920, de la marine du Haut-Congo, constituée en régie commerciale autonome ⁽¹⁾.

La raison de cette transformation est identique à celle qui dirigé ma politique au point de vue de l'exploitation des mines d'or et des usines cotonnières. Je désire libérer l'entreprise des transports fluviaux de la Colonie des obligations trop strictes des administrations d'État, élargir le champ d'action de l'initiative privée, assurer à la Colonie des concours techniques, développer le nombre des centres d'activité économique autonome, tout en maintenant des garanties suffisantes de contrôle et de justification. Je ne doute pas que sous la direction d'hommes envisageant sous un aspect plus commercial notre entreprise, la Marine de l'État rendra à la Colonie et au commerce des services plus complets.

Dans cet organisme nouveau, la Colonie garde la prédominance des capitaux et le contrôle des tarifs. L'entreprise, qui a un caractère coopératif, est instituée en « Société nationale des transports fluviaux ». La Colonie y participe pour un capital de 15 millions, dont 6 à 7 millions d'apports en nature (unités de transports, matériels, ateliers, etc.), et la différence en valeurs mobilières et en espèces, telle que le Budget extraordinaire de 1920 l'indique et prévoit cette participation.

(1) Décret du 6 janvier 1920.

Les statuts permettent de céder 25 % de ce capital aux sociétés et particuliers qui, à raison de leurs entreprises coloniales, sont particulièrement intéressés à la bonne marche du service de navigation.

Le Gouvernement de la Colonie se propose de confier également à l'initiative privée les entreprises des scieries exploitées jusqu'à présent par l'État pour le service des travaux publics et qui semblent, par défaut de méthode, n'être arrivées à aucun développement industriel.

*
* *

Parmi les ressources nouvelles pour l'exercice 1920, il a été prévu une somme de 2 millions de francs, à provenir de la ristourne du Trésor belge de la quote-part du produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre réalisés au Congo.

*
* *

En résumé, les modifications apportées au tableau des Voies et Moyens pour 1920, telles qu'elles résultent des indications qui précèdent, accusent dans leur ensemble une augmentation de recettes de 6,848,324 francs, chiffre qui pourrait être dépassé si le recrutement du personnel nécessaire s'effectue d'une façon normale. À ce sujet, je crois intéressant de signaler que les terribles épreuves que la Belgique vient de traverser semblent exercer une action favorable à la carrière coloniale.

Parmi nos valeureux soldats des campagnes d'Europe et d'Afrique, je constate une généreuse tendance à se mettre au service de notre grande œuvre de colonisation. Sans vouloir récuser les avantages et les promesses d'une formation universitaire, je n'hésite pas à accueillir avec une faveur particulière les jeunes énergies qui se sont formées et exercées durant la guerre et qui aspirent à s'élever au-dessus de la monotonie et de la médiocrité de beaucoup de professions et métiers de nos vieilles sociétés. Notre cadre colonial n'aura qu'à se féliciter de ces recrues.

III. — DÉPENSES.

A. Dépenses ordinaires. — Les prévisions de dépenses ordinaires de l'exercice 1920 sont en augmentation de huit millions et demi sur celles de 1919.

Cette augmentation porte en majeure partie sur des dépenses de personnel.

L'octroi au personnel de la Colonie d'une indemnité de cherté de vie a obligé le Gouvernement à porter de 1,700,000 francs à 7,000,000 de francs la prévision inscrite pour cet objet au Budget de l'Administration générale. L'indemnité allouée est mobile.

D'autre part, la dotation inscrite au Budget pour allocations de retraite et pensions a été majorée de 1,800,000 francs en vue de l'application, à partir du 1^{er} juillet 1920, du nouveau régime de pensions dont il a été question précédemment.

Cette mesure, qui entraîne un supplément de dépenses annuelles de plus de 3,500,000 francs, fait partie des réformes destinées à améliorer et à stabiliser la carrière coloniale.

Sans faire ici l'exposé du nouveau système de pensions, je puis affirmer que mes efforts tendent à assurer à nos agents une retraite honorable, digne de leur dévouement et adéquate à une collaboration dont la durée sera mieux en rapport avec les conditions de vie dans la Colonie.

Le personnel des administrations du Congo belge, qui a un haut sentiment de son devoir patriotique, trouvera dans les sacrifices que le Gouvernement s'impose cette année, en matière d'indemnité de vie chère, d'allocation annuelle au fonds des pensions, de constitution d'un fonds spécial des pensions, la preuve de la sollicitude des pouvoirs publics à reconnaître ses efforts et à récompenser ses services.

Ces allocations nouvelles représentent en crédits prévus aux Budgets ordinaires et extraordinaires une somme qui n'est pas inférieure à 48 millions de francs.

Le Budget des dépenses de l'instruction publique a été majoré pour étendre l'enseignement professionnel des indigènes et donner notamment une impulsion nouvelle à l'instruction technique.

C'est en effet sous cette forme que j'envisage comme la plus pratique notre action civilisatrice des jeunes générations congolaises.

Doté de connaissances professionnelles, capable de contribuer lui-même à améliorer ses conditions économiques, le Congolais évoluera dans le sens de sa propre mentalité. Il est vain de vouloir forcer par des tentatives d'assimilation le stade actuel de développement de la race. Il va de soi que cet enseignement technique est toujours corrélatif à un enseignement pratique et moral aussi développé que possible.

Les dépenses du service territorial et de l'administration indigène sont majorées de plus d'un million non seulement par le fait du renchérissement du matériel et des fournitures, de l'augmentation des frais de transport à l'intérieur, mais aussi en vue d'une rémunération plus large du chef indigène.

Le Gouvernement tend à s'appuyer autant que possible sur les institutions, même rudimentaires, des populations, à les développer et à faire intervenir les chefs dans la plus large mesure, dans l'administration directe des peuplades indigènes. Un des moyens rationnels pour atteindre ce but est d'intéresser les chefs indigènes, de plus en plus, à leurs fonctions.

Le renforcement du personnel des services des finances et l'augmentation du prix des fournitures de ce service nécessite également une dépense supplémentaire de 268,000 francs.

Les dépenses du service de l'agriculture sont maintenues dans les limites des prévisions de 1949 malgré la cession des postes du Bakusu et de Zambi à des particuliers.

Le service de l'industrie et du commerce sera simplifié et réduit.

Les crédits pour travaux publics sont majorés de 4,100,000 francs environ, en vue de répondre aux nécessités de la Colonie à un moment de

la reprise des travaux dont l'exécution fut suspendue pendant la période de guerre.

Le budget de l'hygiène comporte un crédit de 4,354,890 francs, et est majoré ensuite du relèvement du barème des traitements des médecins et de l'engagement d'infirmières. Cette majoration serait plus considérable si le Fonds spécial n'intervenait notamment pour combattre la maladie du sommeil et si la pénurie des médecins ne nous empêchait de développer le service autant que nous le désirons.

Nous avons vis-à-vis des populations indigènes des devoirs de conservation et d'amélioration physique dont le Gouvernement est conscient. Il est décidé à fournir à ce sujet un sérieux effort.

Le bien-être et le développement des populations congolaises sont à la base d'une bonne politique coloniale.

Les services de l'administration territoriale et de l'hygiène, qui sont les instruments directs de cette politique, ont dans les prévisions budgétaires une situation privilégiée.

Le budget de la Force publique est réduit de 526,000 francs, ensuite de la cessation de l'état de guerre et des modifications apportées dans l'organisation de ce service. Le taux de la ration attribuée à nos soldats noirs a été majoré de 33 %.

Le crédit affecté à l'immigration belge a été augmenté de 131,000 francs, pour l'aide à apporter aux colons.

Un crédit plus important est inscrit à l'extraordinaire pour le même objet, en vue de favoriser notamment l'immigration de nos nationaux au Katanga.

Le taux des salaires y est si élevé que nos bons artisans y trouveraient non seulement une large rémunération, mais, à bref délai, s'ils sont actifs et économes, l'occasion de s'y établir pour leur compte et de prospérer.

La balance du budget-annexe de la dette accuse une augmentation de dépense de 303,420 francs, élevant la dotation à inscrire à l'ordinaire pour « garantie des obligations de la dette », à 5,556,159 francs.

Le montant des intérêts et amortissement de la dette consolidée est passé de 6,784,055 francs, en 1919, à 9,793,235 francs pour 1920 à la suite de l'émission, au cours du dernier trimestre 1919, du solde de l'emprunt 1906 destiné à alimenter le fonds de construction de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. Cette émission a été faite à des conditions représentant un intérêt de 5 % net, preuve évidente de l'excellent crédit de la Colonie. Le solde émis se chiffre par 75 millions de francs de capital nominal entraînant une charge nouvelle de 3 millions, mais à cette charge correspond, en vertu d'un accord avec la Société, comportant notamment des intérêts intercalaires, un poste qui figure parmi les recettes de la dette. La charge résultant de la dette flottante n'est majorée que de 300,000 francs correspondant au capital des Bons du Trésor à émettre ou à renouveler en 1920, pour faire face aux besoins de Trésorerie.

Comparé au tableau II des dépenses ordinaires établi pour l'exercice 1919, le Budget des dépenses ordinaires de 1920 fait ressortir certaines modifications dans l'exposé des dépenses par chapitre et par objet. C'est ainsi

qu'en vue de faciliter le travail de l'ordonnancement et d'apporter plus de clarté dans l'exposé général du Budget, les dépenses de la Colonie, qui se liquident exclusivement à l'intervention des services métropolitains, telles que celles du Conseil colonial, du Conseil supérieur, du Service des pensions, du Service de la dette, de l'Office colonial, de l'Office des emballages d'Anvers, ainsi que d'autres résultant de subventions et allocations diverses, ont été groupées en un chapitre spécial à la fin du Budget.

Le Budget colonial a, d'autre part, été allégé des dépenses afférentes aux établissements scientifiques belges : « Musée de Tervueren, École coloniale, École de Médecine tropicale et Jardin colonial de Laeken ». Ces dépenses ont été portées au Budget métropolitain parce qu'elles ont un caractère de représentation et de souveraineté, inséparables des charges métropolitaines d'une puissance coloniale.

Depuis longtemps le vœu avait été émis d'introduire cette réforme. Au cours de la dernière session parlementaire, la Section centrale de la Chambre des Représentants en a fait la proposition formelle et le Budget de 1920 a réalisé ce transfert.

Les dépenses du Service de la propagande coloniale, qui étaient supportées aussi, en partie, par le Budget de la Colonie, ont été rattachées également au Budget de la métropole parce qu'elles ont un caractère identique à celles des établissements scientifiques. Elles ne sont du reste qu'une charge fort légère pour la Belgique (60,000 francs) comparativement à l'excellence des résultats obtenus au point de vue de l'expansion belge à l'étranger.

Il résulte des explications qui précèdent que le Budget des dépenses ordinaires du Congo belge dressé pour 1920, marque, d'une part, des augmentations de crédit à concurrence de 44,426,925 francs et, d'autre part, une diminution de 2,622,537 francs, soit une augmentation totale de 8,504,388 francs. Cette augmentation est essentiellement due à la cherté de la vie et aux améliorations apportées à la situation du personnel colonial.

B. Dépenses extraordinaires. — Le Budget des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1920 a été fixé à fr. 26,569,676.44. Il comprend la douzième annuité du fonds spécial de 50 millions de francs créé par l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique.

Par décision royale en date du 29 novembre 1919, l'administration du Fonds spécial a été confiée au Ministère des Colonies. Il appartient désormais au Ministre des Colonies de proposer chaque année au Roi le programme des dépenses à imputer sur les ressources du Fonds spécial.

Une coordination plus grande sera ainsi assurée dans tous les services de la Colonie et spécialement dans ceux qui ont trait à son développement économique et au bien-être des indigènes.

Fr. 9,253,366.48 de travaux publics dont le détail est donné au tableau des développements constituent des dépenses de première nécessité dans les quatre provinces après une si longue période d'attente, causée par la guerre. Ce n'est là qu'un début.

1,089,100 francs sont prévus pour améliorer les moyens de transports par eau.

1,500,000 francs sont inscrits au Budget pour les travaux relatifs à la transformation de la ligne de chemin de fer Matadi-Stanley-Pool.

Il s'agit d'établir sur le terrain le tracé nouveau destiné à donner à la ligne un profil et des courbes permettant un trafic intense et meilleur marché.

Cette dépense constitue en fait une avance à régulariser ultérieurement et tombant à charge de la Colonie ou de la Compagnie des chemins de fer, suivant les accords qui interviendront.

Il a été prévu une somme de 250,000 francs pour participation du Trésor colonial, concurremment avec la société anonyme « Agence maritime internationale », dans les dépenses de location, aménagement et outillage du hangar affecté aux opérations de l'Office douanier d'Anvers.

Il est exposé plus haut la particularité de l'installation à Anvers d'un office douanier congolais. Un enclos doit être construit pour l'emmagasinement à quai des marchandises. L'« Agence maritime internationale » a accepté de prendre à sa charge la moitié de la dépense.

Une première somme de 765,000 francs est prévue comme quote-part de la Colonie dans les frais de construction de l'École coloniale d'Anvers.

Enfin, une somme de fr. 8,312,209.63 est demandée pour couvrir la participation de la Colonie dans la formation du capital de la « Société nationale de transports fluviaux au Congo », dont il est question au chapitre de recettes et dépenses des budgets-annexes.

Une somme de 600,000 francs est demandée pour participation de la Colonie dans la formation du capital de la « Compagnie cotonnière congolaise », dont l'existence est signalée également au chapitre précité.

*
* *

Bilan. — Faute de renseignements comptables suffisants, il n'a pas été dressé de bilan au 31 décembre 1918.

*
* *

Au cours du voyage d'inspection que je vais entreprendre dans la Colonie, je compte examiner la marche générale de nos services et les mesures urgentes réclamées dans l'intérêt de l'outillage économique de notre Colonie et spécialement l'action de notre politique indigène, les mesures relatives au développement technique et moral de nos populations et à l'hygiène dans la Colonie.

Mon attention ne manquera pas d'être retenue par l'organisation de notre administration dans le Ruanda et l'Urundi, ces nouvelles régions si intéressantes qui, après avoir été conquises par nos soldats, ont été confiées à notre gestion, à la suite du Traité de Versailles.

Le Ministre des Colonies,

Louis FRANCK.

NOTE PRÉLIMINAIRE

A. — VOIES ET MOYENS.

PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.

ART. 1^{er}. — *Impôt sur les quatre bases.*

Prévision pour 1919	fr.	1,587,500	»
— 1920		1,530,000	»
DIMINUTION.	fr.	57,500	»

Le rendement de l'impôt calculé sur les nouvelles bases fixées par le décret du 20 décembre 1917 s'est stabilisé en 1918 aux environs de 1,300,000 francs.

On ne doit pas escompter pour 1920 une recette supérieure à 1,530,000 francs, tout en tenant compte de la prochaine mise en exploitation au Katanga de nouveaux centres miniers, de la révision prochaine des éléments imposables au Stanley-Pool, ainsi que de la meilleure répartition, en 1920, des charges fiscales selon le rang des agglomérations.

ART. 2. — *Impôt indigène.*

Prévision pour 1919	fr.	15,000,000	»
— 1920		16,000,000	»
AUGMENTATION.	fr.	1,000,000	»

Cette évaluation est basée sur les estimations des autorités territoriales faites d'après les chiffres du recensement, en tenant compte du pouvoir contributif de l'indigène, du progrès de l'occupation territoriale et de la hausse des prix.

Ces estimations n'escomptent pas une amélioration des conditions économiques, mais le seul maintien de la situation actuelle.

Il est utile de signaler qu'elles ne comportent aucune augmentation du taux de l'impôt en vigueur depuis 1912.

ART. 3 (ancien). — *Patente des trafiquants.*

Le produit de cet impôt sera inscrit pour l'exercice 1920 à l'article suivant :

ART. 3 (nouveau). — *Impôt sur les bénéfices des professions et des sociétés commerciales. Patente des trafiquants.*

Prévision pour 1919	fr.	316,000	»
— 1920		1,200,000	»
		884,000	»
AUGMENTATION.		fr.	884,000

basée sur l'élévation du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés commerciales, industrielles et agricoles et l'établissement d'un impôt sur les traitements, revenus, salaires et les profits des professions libérales.

Ces modifications se justifient par les réformes récemment introduites dans la législation belge en vue d'instaurer dans notre système fiscal l'impôt sur le revenu.

ART. 4 (nouveau). — *Droit de timbre.*

Prévision : 250,000 francs.

Recette nouvelle résultant de l'application du décret actuellement à l'étude.

ART. 5. — *Taxes fluviales.*

Prévision pour 1919.	fr.	40,000	»
— 1920.		70,000	»
		30,000	»
AUGMENTATION.		fr.	30,000

basée sur l'augmentation probable du trafic maritime.

ART. 6. — *Droit de statistique.*

Prévision pour 1919.	fr.	300,000	»
— 1920.		300,000	»

»

Prévision maintenue. On peut escompter que le mouvement des importations sera en augmentation en 1920.

ART. 7. — *Permis de chasse, de port d'armes et de vente d'armes et de munitions.*

Prévisions pour 1919	fr.	135,000	»
— 1920		153,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

La difficulté d'acquérir des armes et surtout des munitions a eu une répercussion sérieuse sur la chasse. Cette cause disparaissant, on peut prévoir que des permis de chasse seront délivrés en plus grand nombre que pendant les années de guerre.

ART. 8. — *Permis de récolte et de coupe de bois.*

Prévision pour 1919	fr.	150,000	»
— 1920		153,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

basée sur les résultats acquis et le développement de l'industrie de la tonnellerie dans la province du Congo-Kasai.

ART 9. — *Permis de recrutement et visa de contrats.*

Prévision pour 1919	fr.	17,000	»
— 1920		16,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

Évaluation basée sur les résultats acquis.

ART. 10. — *Licences pour recherches minières.*

Prévision pour 1919	fr.	14,000	»
— 1920		3,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	11,000	»

Cette prévision concerne la Province orientale seule, les autres provinces ne prévoient plus de recettes de cette espèce.

Les résultats acquis démontrent que les estimations des années antérieures étaient exagérées.

ART. 11. — *Licences pour vente et débit de boissons alcooliques.*

Prévisions pour 1919.	fr.	100,000	»
— 1920.		300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

Cette évaluation est basée sur les recettes effectuées en 1919.

ART. 12. — *Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales.*

Prévisions pour 1919.	fr.	67,000	»
— 1920.		67,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	500	»

Basées sur les résultats acquis.

ART. 14. — *Taxe sur les chiens.*

Prévisions pour 1919.	fr.	40,000	»
— 1920.		14,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	25,800	»

Taxe créée en 1919. Les résultats acquis permettent de déterminer plus exactement la recette qui peut être escomptée en 1920.

ART. 15. — *Vente et location de terrains et d'immeubles.*

Prévision pour 1919	fr.	719,000	»
— 1920		833,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	114,000	»

basée sur les résultats acquis et sur la progression constante de l'occupation et du développement commercial.

Les recettes obtenues par la vente de stations agricoles sont portées à l'extraordinaire.

ART. 16. — *Vente d'ivoire acquis à l'Etat et prélèvements sur les exportations d'ivoire.*

Prévision pour 1919	fr.	1,500,000	»
— 1920		1,778,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	278,000	»

justifiée par le prix moyen obtenu pour l'ivoire vendu en 1919, qui a plus que doublé les prévisions de cet exercice.

ART. 17. — *Recettes diverses ou accidentelles du service de l'hygiène.*

Prévision pour 1919	fr.	213,050	»
1920		258,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	45,550	»

basée sur le renforcement de l'organisation des hôpitaux.

ART. 18. — *Recettes diverses ou accidentelles du service judiciaire.*

Prévision pour 1919	fr.	150,000	»
— 1920		168,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	18,400	»

Justifiée par l'extension du commerce et de l'occupation du territoire, amenant un accroissement des litiges soumis aux tribunaux, notamment en matière civile.

ART. 20. — *Recettes diverses ou accidentelles du service territorial.*

Prévision pour 1919	fr.	275,000	»
— 1920		164,700	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	110,300	»

En rapport avec les résultats acquis pendant les exercices antérieurs.

ART. 21. — *Recettes diverses ou accidentelles du service des travaux publics.*

Prévision pour 1919	fr.	942,350	»
— 1920		1,168,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	225,750	»

Résultant de l'inscription d'une ristourne du budget extraordinaire pour rémunération de la participation du personnel des travaux publics aux travaux qui y sont inscrits.

ART. 22. — *Recettes diverses ou accidentelles du service de l'hydrographie.*

Prévision pour 1919	fr.	100,780	»
— 1920		84,780	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	16,000	»

Provoquée par la mise en réparation d'une drague, qui servait accidentellement au transport, et de la réduction de la bonification payée par le service de la marine.

ART. 23. — *Recettes diverses ou accidentelles du service des finances et de la trésorerie.*

Prévision pour 1919	fr.	693,000	»
— 1920		637,400	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	55,600	»

En rapport avec les opérations de trésorerie qui seront effectuées en 1920.

ART. 24. — *Recettes diverses ou accidentelles des autres services publics.*

Prévision pour 1919	fr.	375,000	»
— 1920		335,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	40,000	»

Basée sur les résultats comptabilisés en 1918.

ART. 25. — *Produit net du service des douanes, accises et entrepôts.*

Prévision pour 1919	fr.	11,476,370	»
— 1920		13,000,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,523,630	»

Cette augmentation est justifiée par l'accroissement des importations et des exportations. L'évaluation faite tient compte de la réduction de la taxe de sortie de 3 % à 2 %. Le Gouvernement a entendu marquer par cette réduction, que cette ressource, justifiée par les circonstances, et d'ailleurs modérée dans son taux, n'était pas considérée par lui comme devant s'augmenter.

ART. 26. — *Produit net du service des mines.*

Prévision pour 1919	fr.	10,248,100	»
— 1920		10,292,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	44,300	»

Résultant d'une diminution des dépenses consécutive aux amortissements effectués en 1919.

ART. 27. — *Produit du service des stations agricoles.*

Prévision pour 1919 (mali)	fr.	107,202	»
— 1920 (boni).		25,220	»

Ce boni provient de la majoration des prévisions de récolte.

ART. 28. — *Produit net du service des postes, télégraphes et téléphones.*

Ce poste figure pour mémoire parmi les recettes, pour la raison que le budget de ce service spécialisé se balance en mali. La subvention nécessaire est portée aux dépenses ordinaires.

ART. 29. — *Produit net du portefeuille.*

Prévision pour 1919	fr.	3,199,000	»
— 1920		3,199,000	»

»

Le revenu total du portefeuille est estimé à 6,500,000 francs sur lesquels viennent s'imputer 3,300,000 francs représentant 5 % d'intérêt sur les avances de la dette; le solde forme la prévision ci-dessous.

ART. 30. — *Produit net du service des transports mécaniques par terre et par eau.*

(Pour mémoire.)

La constitution de la marine du Haut-Congo en régie commerciale autonome dans laquelle la Colonie garde la prédominance des capitaux et le contrôle des tarifs, justifie la disparition du poste, y relatif, dans les développements de cet article. La participation de la Colonie dans la formation du nouveau capital figure à l'article 8 du budget extraordinaire.

ART. 31. — *Produit net de l'imprimerie de Boma.*

Ce poste figure pour mémoire parmi les recettes parce que le budget de ce service spécialisé se balance. Il n'est prévu ni boni ni mali. L'augmentation des prévisions de recettes est compensée par l'accroissement des charges en personnel blanc et par une majoration du crédit pour achat de fournitures.

ART. 32. — *Produit net des scieries.*

Prévision pour 1919. }	(Pour mémoire.)
Prévision pour 1920. }	

Le produit net est versé au budget de la dette à titre d'amortissement extraordinaire, il est de 2,130 francs en 1920 contre 2,109 francs en 1919 pour la scierie de Lukolela. Celle de Malela, louée à une entreprise privée, donne 410 francs contre 7,067 francs en 1919.

ART. 33. — Contributions des services spécialisés au fonds d'allocation de retraite et pensions.

Prévision pour 1919	fr.	352,200	»
— 1920		847,374	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	495,174	»

Prévision conforme aux budgets annexés.

En rapport avec l'article 33 du budget des dépenses ordinaires, majoré en vue de la prochaine augmentation du taux des pensions coloniales.

ART. 34. — Recettes accidentelles et dépenses imprévues. Ristourne par le Trésor belge de la quote-part du produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre réalisés au Congo.

Prévision pour 1919	fr.	97,000	»
— 1920		2,104,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,007,000	»

La part de la Colonie dans le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre, établi par la loi du 3 mars 1919 (art. 15, § III : sept huitièmes des bénéfices réalisés au Congo), est évaluée à 2 millions.

DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Prévisions pour 1920 : 10,327,500 francs.

Ces recettes extraordinaires représentent, à concurrence de 10 millions de francs environ, le solde actif disponible du produit des revenus de l'ancienne fondation de « Niederfullbach ». Le Gouvernement a décidé de soumettre au Parlement, au cours de la présente session parlementaire, un projet de loi réglant l'affectation à la Colonie des biens mobiliers et immobiliers dépendant de ladite fondation.

Les 327,500 francs représentent le prix de cession à des colons belges de certaines exploitations agricoles de la Colonie.

B. — DÉPENSES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES

ARTICLE PREMIER. — Administration générale.

Crédit alloué pour 1919	fr.	3,427,700	»
— demandé pour 1920		8,780,650	»
AUGMENTATION.	fr.	5,352,950	»

justifiée par l'octroi au personnel européen d'une indemnité de cherté de vie, évaluée à 7,000,000 de francs, contre 1,700,000 francs en 1919, et par le renforcement du personnel de certaines directions.

ART. 2. — Outillage du Gouvernement général et de ses services.

Crédit alloué pour 1919	fr.	507,800	»
— demandé pour 1920		548,580	»
AUGMENTATION.	fr.	40,780	»

résultant de l'augmentation des frais d'impression de documents officiels et de l'élévation du prix des fournitures et du matériel nécessaire aux services du Gouvernement général.

ART. 6. — Subvention aux services spécialisés.

Credit alloué pour 1919	fr.	3,185,852	»
— demandé pour 1920		2,247,605	»
DIMINUTION.	fr.	938,247	»

résultant de la suppression des subventions de la Marine du Haut-Congo, qui devient la Société nationale de transports fluviaux, et au service des Stations agricoles, dont le budget solde en boni.

ART. 7. — *Jardin d'expérimentation d'Eala.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	96,120	»
— demandé pour 1920		119,840	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	23,720	»

justifiée par le renforcement du personnel.

ART. 8. — *Laboratoire de bactériologie de Zambi.*

Crédit pour 1920 : 25,000 francs.

En 1919 cet article comprenait les crédits destinés à la station d'élevage de Zambi. Cette exploitation est cédée à une entreprise privée; le laboratoire seul est maintenu.

Diminution : 74,770 francs.

A rapprocher de l'augmentation de dépenses du service de l'agriculture.

ART. 12. — *Instruction publique.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	996,570	»
— demandé pour 1920		1,297,880	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	301,310	»

justifiée par l'extension de l'enseignement professionnel et l'impulsion nouvelle qui sera donnée à l'instruction technique.

ART. 14. — *Cultes.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	867,100	»
— demandé pour 1920		887,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

justifiée par l'octroi d'un subside extraordinaire à une mission du Haut-Congo.

ART. 15. — *Bienfaisance publique.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	15,000	»
— demandé pour 1920		50,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	35,000	»

Le crédit alloué en 1919 n'a pas été suffisant pour faire face aux dépenses pour secours et rapatriement, dépense que la colonisation entraîne nécessairement.

ART. 17. — *Service hydrographique.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	1,053,475	»
— demandé pour 1920		1,088,320	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	34,845	»

nécessité pour l'augmentation du prix du combustible.

ART. 19. — *Service des secrétariats.*

Crédits alloués pour 1919	fr.	330,700	»
— demandés pour 1920		310,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	20,700	»

résultant de la suppression du littéra concernant l'indemnité de cherté de vie spéciale à la province du Katanga. Cette indemnité est comprise dans le crédit prévu à l'article 1^{er}, littéra E.

Cette remarque s'applique à tous les services.

ART. 20. — *Service territorial,
administration indigène, police, service pénitentiaire.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	9,409,090	»
— demandé pour 1920		10,439,020	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,029,930	»

résultant de la majoration des crédits nécessaires pour l'achat de matériel et de fournitures, de l'augmentation des frais de transport à l'intérieur du pays, de l'accroissement de l'action de ce service, qui est l'organe essentiel de la colonisation, et d'une rémunération meilleure des chefs indigènes.

ART. 21. — *Service des Finances.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	1,879,610	»
— demandé pour 1920		2,147,840	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	268,230	»

nécessitée par le renforcement du personnel et l'augmentation du prix des fournitures.

ART. 22. — *Trésorerie. (Crédit non limitatif.)*

Crédit alloué pour 1919	fr.	584,800	»
— demandé pour 1920		525,400	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	59,400	»

résultant de la suppression du crédit destiné à la fabrication de monnaies, qui est reporté au chapitre V.

ART. 24. — *Service de l'Agriculture.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	1,270,270	»
— demandé pour 1920		1,302,120	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	31,850	»

justifiée par la majoration des crédits destinés au personnel européen rendu au service par la cession de la station de Bakusu et du poste d'élevage de Zambi.

Une diminution correspondante se retrouve aux articles 11 et 13.

ART. 25. — *Service des Affaires économiques.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	336,410	»
— demandé pour 1920		284,550	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	51,860	»

résultant de la suppression des littéras G, H et I reportés au chapitre V.

ART. 26. — *Travaux publics.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	2,320,320	»
— demandé pour 1920		3,316,730	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	996,410	»

indispensable pour répondre aux nécessités de la Colonie à un moment de reprise des travaux.

ART. 27. — *Hygiène.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	4,065,830	»
— demandé pour 1920		4,308,890	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	243,060	»

résultant du relèvement du barème des traitements des médecins, de l'envoi en Afrique de douze infirmières et de l'extension donnée au service.

ART. 28. — *Force publique.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	9,240,930	»
— demandé pour 1920		8,767,390	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	473,540	»

provenant de la modification apportée à l'organisation de la Force publique à la suite de la cessation de l'état de guerre.

Il est à signaler que, malgré cette diminution, il est fait face :

- 1° A l'augmentation de 33 % du taux de la ration, attribuée aux gradés et aux soldats indigènes;
- 2° A une majoration de crédit pour le matériel;
- 3° Aux frais de transport qu'entraîne la relève des troupes du service territorial par les troupes campées.

ART. 29. — *Conseils et institutions coloniales en Belgique.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	132,300	»
— demandé pour 1920		157,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

résultant du relèvement du taux de l'indemnité allouée aux membres du Conseil colonial, de la nomination de deux auditeurs et de l'accroissement des frais généraux.

ART. 30. — *Indemnités et allocations spéciales liquidées en Belgique.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	238,000	»
— demandé pour 1920		188,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	50,000	»

résultant du transfert au Budget métropolitain du crédit destiné à l'entretien du Jardin colonial de Laeken, et de la diminution, par suite de décès, du montant des rentes viagères à payer à l'ancien personnel de la Fondation de la Couronne.

ART. 31. — *Missions d'études et d'inspection.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	220,000	»
— demandé pour 1920		290,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Pendant les années de guerre, les missions d'études et d'inspection ont été forcément limitées. Les frais de transport, de matériel et de ravitaillement nécessitent l'augmentation ci-dessus.

ART. 32. — *Aide aux colons.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	135,000	»
— demandé pour 1920		266,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	131,000	»

basée sur le nombre de colons que l'on estime pouvoir envoyer au Congo pendant l'année et sur l'accroissement des frais de voyage, de propagande et de vulgarisation.

ART. 33. — *Allocations de retraite et pensions.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	1,488,300	»
— demandé pour 1920		3,300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,811,700	»

Cette augmentation se justifie par les charges que représente pour la Colonie le nouveau régime de pensions, dont la mise en vigueur est prévue pour le 1^{er} juillet 1920, et qui fait partie des réformes destinées à améliorer et à stabiliser la carrière coloniale.

Les avantages nouveaux que la Colonie accorde à ses fonctionnaires et agents se chiffrent donc par près de 9 millions de francs au Budget de cette année.

ART. 34. — *Garantie des obligations de la Dette.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	5,252,759	»
— demandé pour 1920		5,556,159	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	303,400	»

conforme au budget-annexe de la Dette détaillé aux tableaux des développements. Les dépenses montent à 22,849,414 francs, les revenus à 17,293,255 francs.

ART. 35. — *Dépenses diverses.*

Crédit alloué pour 1919	fr.	65,500	»
— demandé pour 1920		359,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	294,000	»

résultant, d'une part, des dépenses nouvelles ci-après, non prévues en 1919 : fabrication de monnaies : 254,000 francs ; office des emballages, à Anvers : 24,000 francs ; école coloniale provisoire : 10,000 francs, et, d'autre part, de l'augmentation des frais d'impression de certaines publications.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Il est demandé :

A l'article premier : 3,300,000 francs,

montant de la douzième annuité du Fonds spécial de 30 millions de francs, créé par le troisième paragraphe de l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique.

A l'article 2 : fr. 9,253,366.48,

pour exécuter le programme des travaux, arrêté par le Conseil du Gouvernement, à Boma, et dont le détail est mentionné succinctement au tableau des développements des dépenses extraordinaires.

A l'article 3 : 4,049,400 francs,

pour exécuter des travaux techniques et acquérir du matériel destiné au

Service de la Marine et de l'Hydrographie de la Colonie. Ce crédit comprend également la première annuité à payer à la Société anonyme du Chemin de fer du Mayumbe pour le rachat de son chemin de fer, en exécution de la convention du 10 juillet 1913, approuvée par la loi du 21 novembre 1919.

A l'article 4 : 1,500,000 francs,

pour favoriser l'immigration belge dans la Colonie et particulièrement dans le Katanga. Cette dépense comprend notamment : les frais de voyage, transport de bagages, allocations pour couvrir les frais de première installation et les dépenses de propagande, frais de publication, etc.

A l'article 5 : 1,500,000 francs.

Pour participation de la Colonie dans les frais d'étude et les travaux préparatoires de la transformation de la ligne de chemin de fer Matadi-Stanley-Pool.

A l'article 6 : 250,000 francs.

Pour participation de la Colonie dans les frais d'installation de l'Office douanier d'Anvers.

A l'article 7 : 765,000 francs.

Pour première participation de la Colonie dans les frais de construction et d'installation de l'École coloniale d'Anvers.

A l'article 8 : fr. 8,312,209.63.

Représentant le solde de la participation de la Colonie dans la formation du capital de la Société nationale des transports fluviaux au Congo, fixé à 15,000,000 de francs. La différence, soit fr. 6,687,790.37, représente les apports en matériel et outillage de la marine du Haut-Congo évalués au bilan dressé à la date du 31 décembre 1917.

A l'article 9 : 600,000 francs.

Pour participation de la Colonie dans la formation du capital de la Compagnie cotonnière congolaise dont il est question dans l'exposé général du Budget.

PROJET DE LOI.**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom, aux
Chambres législatives, par Notre Mi-
nistre des Colonies.

TITRE PREMIER.**ARTICLE PREMIER.**

Les recettes ordinaires du Congo belge
pour l'exercice 1920 sont évaluées à
la somme de cinquante-cinq millions
six cent quatre-vingt-six mille six cent
soixante-quatorze francs (55,686,674),
conformément au tableau I (1^{re} section)
ci-annexé.

ART. 2.

Les recettes extraordinaires du Congo
belge pour l'exercice 1920 sont évaluées
à la somme de dix millions trois cent
vingt-sept mille cinq cents francs
(10,327,500), conformément au ta-
bleau I (2^o section) ci-annexé.

WETSONTWERP.**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tehenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van onzen Minister van
Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud
volgt zal in Onzen naam, door Onzen
Minister van Koloniën, aan de Wetge-
vende Kamers ter overweging aange-
boden worden.

TITEL ÉÉN.**ARTIKEL ÉÉN.**

De gewone ontvangsten van Belgisch-
Congo voor het dienstjaar 1920 wor-
den geraamd op de som van vijf en
vijftig millioen zes honderd zes en
tachtig zes honderd vier en zeventig
frank (55,686,674), overeenkomstig de
hierbij gevoegde tabel I 1^o sektie).

ART. 2.

De buitengewone ontvangsten van
Belgisch-Congo voor het dienstjaar
1920 worden geraamd op de som van
tien millioen drie honderd zeven en
twintig duizend vijf honderd frank
(10,327,500), overeenkomstig de hier-
bij gevoegde tabel I (2^o sektie).

TITRE II.

ART. 3.

Le Budget du Congo belge pour l'exercice 1920 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires à la somme de soixante millions cinq cent cinquante-trois mille huit cent soixante-quatorze francs (60,553,874);

2^o Pour les dépenses extraordinaires à la somme de vingt-six millions cinq cent soixante-neuf mille six cent soixante-seize francs onze centimes (26,569,676.11), conformément au tableau II (1^{re} et 2^e sections) ci-annexé.

TITRE III.

ART. 4.

Le Ministre des Colonies est autorisé par la présente loi à créer, à concurrence de l'excédent éventuel des dépenses ordinaires sur les voies et moyens, des Bons du Trésor ou des titres d'emprunt pour compte du Congo belge, suivant les modalités déterminées par arrêté royal.

ART. 5.

Les dépenses extraordinaires inscrites au tableau II (2^e section) seront couvertes au moyen des recettes extraordinaires et, pour le surplus, au moyen d'emprunt.

ART. 6.

Le Ministre des Colonies est autorisé par la présente loi à créer, à concurrence de l'emprunt à contracter (pour couvrir les dépenses extraordinaires), des Bons

TITEL II.

ART. 3.

De Begrooting van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1920 is vastgesteld :

1^o Voor de gewone uitgaven op de som van zestig millioen vijf honderd drij en vijftig duizend acht honderd vier en zeventig frank (60,553,874);

2^o Voor de buitengewone uitgaven op de som van zes en twintig millioen vijf honderd negen en zestig duizend zes honderd zes en zeventig frank elf centiemen (26,569,676), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II (1^{ste} en 2^{de} sektie).

TITEL III.

ART. 4.

De Minister van Koloniën wordt door de tegenwoordige wet gemachtigd, tot beloop van het gebeurlijk teveel der gewone uitgaven op de middelen en voor rekening van Belgisch-Congo Schatkistbiljetten of titels van leening uit te geven, volgens de schikkingen door koninklijk besluit vastgesteld.

ART. 5.

De buitengewone uitgaven, in de 2^{de} tabel (2^{de} sektie) aangeeteekend, zullen gedekt worden door middel van de buitengewone ontvangsten en, desnoods, door middel van de leening.

ART. 6.

Het is den Minister van Koloniën door de tegenwoordige wet geoorloofd, tot een beloop der aan te gane leening en voor rekening van Belgisch Congo,

du Trésor ou des titres d'emprunt pour compte du Congo belge, suivant les modalités déterminées par arrêté royal.

Schatkistbiljetten of leeningtitels uit te geven, volgens de schikkingen door koninklijk besluit vastgesteld voor de buitengewone uitgaven te dekken.

TITRE IV.

ART. 7.

Les opérations relatives au recouvrement des produits, à la liquidation et à l'ordonnement des dépenses ordinaires pourront se prolonger jusqu'au 31 octobre de l'année qui suit l'exercice en cours.

ART. 8.

Il pourra être fait des imputations pendant cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1920 sur les crédits ouverts au 2^o de l'article 3 de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante.

TITRE V.

ART. 9.

La présente loi sera obligatoire en Belgique et au Congo belge, le 1^{er} janvier 1920.

Donné à Laeken, le 20 décembre 1919.

TITEL IV.

ART. 7.

De handelingen betreffende de invordering der opbrengsten, de afrekening en de betalings bevelen, zullen kunnen verlend worden tot den 31^o October van het jaar dat op het loopend dienstjaar volgt.

ART. 8.

Te rekenen van 1 Januari 1920 zullen er gedurende vijf jaar op de kredieten geopend bij n^o 2 van artikel 3 der tegenwoordige wet imputaties kunnen gedaan worden. Op het einde van elk dienstjaar zullen de beschikbare overschotten op het volgend jaar overgedragen worden.

TITEL V.

ART. 9.

De tegenwoordige wet zal in Belgie en in Belgisch-Congo den 1^{ste} Januari 1920 verbindend zijn.

Gegeven te Laken, den 20^{en} December 1919.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

LOUIS FRANCK.

TABLEAU I

RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

DU

CONGO BELGE

POUR L'EXERCICE 1920

TABEL I

GEWONE EN BUITENGEWONE ONTVANGSTEN

VAN

BELGISCH-CONGO

VOOR HET DIENSTJAAR 1920

TABLEAU I.
BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1920.

PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des évaluations de recettes par article.	TOTAUX par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
Impositions et taxes.			
1	Impôts sur les quatre bases et amendes	1,530,000	
2	Impôt indigène	16,000,000	
3	Impôt sur les bénéfices des professions et des sociétés commerciales. Patente des trafiquants	1,200,000	
4	Droit de timbre	250,000	
5	Taxe fluviale	70,000	
6	Taxe de statistique	300,000	
7	Permis de chasse, de port d'armes et de vente d'armes et munitions	155,000	
8	Permis de récolte et de coupe de bois	153,000	
9	Permis de recrutement et visa de contrats	16,000	
10	Licences pour recherches minières.	3,000	
11	Licences de commerce et de débit de boissons contenant de l'alcool	300,000	
12	Taxes d'enregistrement et recettes cadastrales	67,500	
13	Droits de chancellerie	11,000	
14	Taxe sur les chiens.	14,200	
			20,072,700
CHAPITRE II.			
Recettes domaniales et administratives			
15	Vente et location de terrains et d'immeubles	833,000	
16	Vente d'ivoire revenant à l'État et prélèvements sur les exportations d'ivoire	1,778,000	
17	Recettes diverses ou accidentelles du Service médical	258,600	
18	Recettes diverses ou accidentelles du Service judiciaire	168,400	
19	Recettes diverses ou accidentelles du Service de l'Agriculture.	718,000	
20	Recettes diverses ou accidentelles du Service territorial.	164,700	
21	Recettes diverses ou accidentelles du Service des Travaux publics.	1,168,100	
22	Recettes diverses ou accidentelles du Service de l'Hydrographie	84,780	
23	Recettes diverses ou accidentelles du Service de la Trésorerie et des Finances.	637,400	
24	Recettes diverses ou accidentelles des autres services publics	335,000	
			6,145,980
	A REPORTER fr.		26,218,680

TABEL I.

BEGROOTING DER MIDDELEN VAN BELGISCH-CONGO
VOOR HET DIENSTJAAR 1920.

EERSTE SECTIE. — GEWONE ONTVANGSTEN.

Artikelen.	AANWIJZING DER OPBRENGSTEN.	BEDRAG der ontvangsten per artikel.	TOTALEN per HOOFDSTUK.
EERSTE HOOFDSTUK.			
Belastingen en Taksen.			
1	Belastingen naar de vier basissen en geldboeten	1,530,000	
2	Inlandsche belasting	16,000,000	
3	Belasting op de winsten der beroepen en der handelsmaatschappijen. Patent der handelaars	1 200,000	
4	Zegelrecht	250,000	
5	Scheepvaarttaks	70,000	
6	Statistiekrecht.	300,000	
7	Jachtverloven en verloven om wapens te dragen en om wapens en munitie te verkoopen	155,000	
8	Verloven tot inoogsting en houtkapping	153,000	
9	Verloven tot aanwerving en visa van overeenkomsten	16,000	
10	Vergunningen tot delfstoffenopzoeking	3,000	
11	Nijverheidsvergunningen en vergunningen tot het verkoopen van dranken, alcohol inhoudende	300,000	
12	Taksen van registratie en kadastraal inkomen	67,500	
13	Rechten van kanselarij	14,000	
14	Taks op de honden	14,200	
			20,072,700
II^e HOOFDSTUK.			
Ontvangsten van Domeinen en Beheer.			
15	Verkoop en verhuring van onroerende goederen	833,000	
16	Verkoop van ivoor toekomend aan den Staat en voorafnemingen op den uitvoer van ivoor	1,778,000	
17	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Geneeskundigen Dienst	258,600	
18	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Gerechtsdienst	168,400	
19	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Landbouwdienst	718,000	
20	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Gewestdienst	164,700	
21	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den dienst der Openbare Werken	1,168,100	
22	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Hydrographischen Dienst	84,780	
23	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Dienst der Schatkist en der Financiën.	637,400	
24	Verscheiden of toevallige ontvangsten van de andere openbare diensten.	335,000	
			6,145,980
	OVER TE DRAGEN. fr.		26,218,680

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU CONGO BELGE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des évaluations de recettes par article.	TOTAUX par CHAPITRE.
	REPORT fr.		26,218,680
	CHAPITRE III.		
	Produit net des services dotés de budgets spéciaux.		
25	Produit net des Douanes, Accises et Entrepôts	13,000,000	
26	Produit net des Mines	10 292,400	
27	Produit net des Stations agricoles.	25,220	
28	Produit net des Postes, Télégraphes et Téléphones	Mémoire	
29	Produit net du Portefeuille	3,199,000	
30	Produit net des Transports	Mémoire.	
31	Produit net de l'Imprimerie	Mémoire.	
32	Produit net des Scieries	Mémoire.	
			26,516,620
	CHAPITRE IV.		
	Bonifications diverses des services spécialisés.		
33	Contribution des services spécialisés au fonds d'allocation de retraite et de pensions.	847,374	
			847,374
	CHAPITRE V.		
	Recettes accidentelles.		
34	Recettes accidentelles et recettes imprévues. Ristourne par le Trésor Belge de la quote-part du produit de l'impôt établi sur les bénéfices de guerre réalisés au Congo. (Art. 15, § III de la loi du 3 mars 1919.)	2,104,000	
			2,104,000
	TOTAL fr		55,686,674

BEGROOTING DER MIDDELEN VAN BELGISCH-CONGO (VERVOLG).

Artikelen.	AANWIJZING DER OPBRENGSTEN.	BEDRAG der ontvangsten per artikel.	TOTALEN per HOOFDSTUK.
	OVERDRACHT. fr.		26,218,680
	III° HOOFDSTUK.		
	Netto-opbrengsten van de diensten die over bijzondere begrootingen beschikken.		
25	Netto-opbrengst van het Tolwezen, van de Accijnsen en van de Stapelplaatsen	13,000,000	
26	Netto-opbrengst der Mijnen	10,292,400	
27	Netto-opbrengst der Landbouwstandplaatsen.	23,220	
28	Netto-opbrengst der Posterijen, Telegrafen en Telefonen	Memorie.	
29	Netto-opbrengst van de Portefeuille	3,199,000	
30	Netto-opbrengst der Vervoermiddelen.	Memorie.	
31	Netto-opbrengst der Drukkerij.	Memorie.	
32	Netto-opbrengst der Zagerijen.	Memorie.	26,516,620
	IV° HOOFDSTUK.		
	Verscheiden winstuitkeeringen der gespecialiseerde diensten.		
33	Bijdrage der gespecialiseerde diensten aan het fonds van rustgelden en pensioenen .	847,374	847,374
	V° HOOFDSTUK.		
	Toevallige ontvangsten.		
34	Toevallige en onvoorziene ontvangsten. Terughetaling door de Belgische Schatkist van het opbrengstaandeel der belasting op de in Congo verwezenlijkte oorlogswinsten. (Art. 15, § III uit de wet van 3 Maart 1919.)	2,104,000	2,104,000
	TOTAAL. fr.		55,686,674

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU CONGO BELGE (suite).

DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des évaluations de recettes par article.	TOTAUX par CHAPITRE.
1	Vente de stations agricoles	327,500	
2	Versement du Trésor belge, représentant les revenus du portefeuille de l'ancienne fondation de Niederfullbach	10,000,000	
			10,327,500

RÉCAPITULATION DU TABLEAU I.

1 ^{re} SECTION : Recettes ordinaires	fr. 53,686,674
2 ^e SECTION : Recettes extraordinaires	10,327,500
TOTAL	fr. 66,014,174

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 20 décembre 1919.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Colonies,
LOUIS FRANCK.

BEGROOTING DER MIDDELEN VAN BELGISCH-CONGO (VERVOLG).

TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

Artikelen.	AANWIJZIGING DER OPBRENGSTEN	BEDRAG der ontvangsten per artikel.	TOTALEN per HOOFDSTUK.
1	Verkoop van landbouwstandplaatsen	327,500	
2	Storting der Belgische Schatkist de inkomsten vertegenwoordigend van het gewezen fonds Niederfullbach.	10,000,000	
			10,327,500

BEKNOPTE HERHALING VAN TABEL I.

1 ^e SECTIE : Gewone ontvangsten	fr.	55 686,674
2 ^e SECTIE : Buitengewone ontvangsten		40,327,500
		10,327,500
TOTAAL	fr.	66,014,174

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit
van 20 December 1919.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Koloniën,
LOUIS FRANCK.

(44)

TABLEAU II

DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES
DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1920

TABEL II

GEWONE EN BUITENGEWONE UITGAVEN
VAN BELGISCH-CONGO
VOOR HET DIENSTJAAR 1920

PREMIÈRE SECTION.

BUDGET DES DEPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1920.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
Administration générale.			
1	Administration Centrale de Boma : Traitements, indemnités, frais de représentation, de déplacement et de voyage du Gouverneur Général et du personnel attaché aux services du Gouvernement Général à Boma. Indemnités de l'officier d'ordonnance et du secrétaire particulier du Gouverneur Général. Frais de déplacement des particuliers, membres du Conseil du Gouvernement ou des Comités régionaux. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Traitements, indemnités et frais de voyage non imputables à un service déterminé. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. Frais de voyage des femmes de fonctionnaires et agents autres que ceux de la Force publique et des services spécialisés. Indemnité à ceux de ces fonctionnaires et agents qui jouissent d'un traitement inférieur à 10,000 francs. Indemnité au capitaine Joubert. Indemnités de cherté de vie.	8,780,650	
2	Outillage du Gouvernement général et de ses services : Matériel et mobilier en général, fournitures de bureau, livres, reliures, y compris les frais de transport, les droits d'entrée et de transit, etc. Impression des cahiers de charges, avis, plans et documents divers. Intérêts, amortissements et entretien des bâtiments affectés aux services du Gouvernement général. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques. Fournitures, frais de transport et d'assurances non imputables à un service déterminé	548,880	
3	Subsides aux organismes de recrutement d'intérêt général	100,000	
4	Fêtes publiques. Dépenses imprévues.	46,000	
5	Litiges (<i>crédit non limitatif</i>) : Indemnités au personnel pour dommages quelconques. Frais de procédure	20,000	
6	Subvention aux services spécialisés : Postes, télégraphes et téléphones. Stations agricoles. Transports.	2,247,605	
			11,742,835
CHAPITRE II.			
Services ressortissant au Gouvernement général.			
I. — STATIONS D'ÉLEVAGE, D'EXPÉRIMENTATION, LABORATOIRES, ETC.			
7	Jardin d'expérimentation d'Eala : Traitements, indemnités, frais de voyage, frais de représentation du personnel blanc, salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau, etc., y compris frais de transports, etc. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	119,840	
A REPORTER . . . fr.			119,840
			11,742,835

EERSTE SECTIE.

BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO
VOOR HET DIENSTJAAR 1920.

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE HOOFDSTUK.			
Algemeen Beheer.			
1	Hoofdbeheer te Boma : Wedden, vergoedingen, kosten van vertegenwoordiging, verplaatsing- en reiskosten van den Algemeen Gouverneur en van het aan de Diensten van het Algemeen Bewind te Boma verbonden personeel. Vergoedingen van den ordonnansofficier en van den bijzonderen Secretaris van den Algemeen Gouverneur. Verplaatsingskosten van de bijzonderen, leden van den Regeeringsraad of van de Gewestelijke Comiteiten. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Wedden, vergoedingen en reiskosten die niet toerekenbaar zijn aan een bepaalden dienst. Kosten van werving en van beroepsopleiding. Reiskosten der vrouwen van ambtenaren en beambten, met uitsluiting van die der Landmacht en der gespecialiseerde diensten. Vergoeding aan diegenen onder de ambtenaren en beambten, waarvan de wedde minder dan 10,000 frank bedraagt. Vergoeding aan kapitein Joubert. Duurtetoelag	8,780,650	
2	Benodigdheden van het Algemeen Bewind en van zijne Diensten : Materieel en meubelen in 't algemeen, kantoerbehoefden, boeken, inbinding derzelve, met inbegrip van vervoerkosten, in- en doorvoerrechten, enz. Drukkosten van lastkohieren, berichten, plannen en verscheiden stukken. Interesten, uitdelging en onderhoud van de gebouwen ten gebruike van de diensten van het Algemeen Bewind, kosten van posteries, telegraaf en telefoon. Benodigdheden, vervoer- en verzekeringskosten die niet toerekenbaar zijn aan een bepaalden dienst	548,580	
3	Toelag aan aanwervingsmaatschappijen van algemeen belang	100,000	
4	Feestelijkheden. Onvoorzene uitgaven	46,000	
5	Twistgedingen (onbegrensde krediet) : Vergoedingen aan het personeel voor een of andere schade. Kosten van rechtspleging.	20,000	
6	Toelagen aan de gespecialiseerde diensten : Posteries, telegrafen, telefonen. Landbouwstandplaatsen. Vervoer	2,247,603	
			11,742,835
II° HOOFDSTUK.			
Diensten behoorende tot de bevoegdheid van het Algemeen Bewind.			
I. — STATIONS VAN OPKWEKING, VAN ONDERVINDING, LABORATORIUMS, ENZ.			
7	Ondervindingstuin van Eala : Wedden, vergoedingen, kosten van vertegenwoordiging en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materieel, meubelen, kantoerbehoefden, enz., met inbegrip van vervoer- en doorvoerrechten, enz. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posteries, telegraaf en telefoon	119,840	
OVER TE DRAGEN. . . . fr.		119,840	11,742,835

BUDGET DES DEPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	119,840	11,742,835
8	Laboratoire bactériologique de Zambi	25,000	
9	Station de Congo da Lemba : Traitements, indemnités, frais de voyage du personnel blanc. Salaires et entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau, etc., y compris frais de transport, etc. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques.	38,010	
	II. — SERVICES JUDICIAIRES, INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTES, BIENFAISANCE, ETC.		
10	Service judiciaire : Traitements et indemnités, frais de représentation, de déplacement et de voyage du personnel blanc. Indemnités aux membres de la commission d'examen. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	1,954,640	
11	Frais de justice (<i>crédit non limitatif</i>) : Frais de transport occasionnés par le déplacement des magistrats et agents de la justice (enquêtes et sessions) Frais de voyage des témoins, prévenus, détenus et condamnés. Frais d'entretien des témoins et prévenus libres. Frais divers. Honoraires à des médecins, traducteurs, interprètes, etc.	250,000	
12	Service de l'Instruction publique : Traitements, indemnités et frais de voyage et d'équipement des professeurs. Enseignement technique. Salaires et frais d'entretien des instituteurs noirs et des élèves. Matériel, mobilier et fournitures diverses, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Subsidés aux établissements d'instruction	1,297,880	
13	Commission de protection des indigènes	20,000	
14	Cultes : Subsidés aux Missions. Traitements et indemnités de quatre curés. Frais de voyage.	887,100	
15	Bienfaisance : Bienfaisance publique au Congo	50,000	
16	État-civil et successions : Caisnes de successions, frais d'emballage, de transport et d'assurance, etc. Frais de timbres et d'imprimés	10,000	
	A REPORTER . . . fr.	4,652,470	11,742,835

BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT fr.	119,840	11,742,835
8	Bacteriologisch laboratorium van Zambi	25,000	
9	Station van Congo da Lemba : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden, enz., met inbegrip van vervoerkosten, enz. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posterijen, telegraaf en telefoon	38,010	
	II. — DIENSTEN VAN RECHTSWEZEN, OPENBAAR ONDERWIJS, EEREDIENSTEN, WELDADIGHEID, ENZ.		
10	Dienst van het Rechtswezen : Wedden, vergoedingen, kosten van vertegenwoordiging, verplaatsing- en reiskosten van het Europeesch personeel. Vergoedingen aan de leden van de Commissie tot onderzoek. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden en verscheiden benoedigheden, met inbegrip van de vervoer-, in- en doorvoerrechten, enz. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posterijen, telegraaf en telefoon	1,954,640	
11	Gerechtskosten (onbegrensde krediet) : Kosten van vervoer teweeggebracht door verplaatsingen van magistraten en gerechtsbeambten (onderzoekingen en zittingen). Reiskosten van getuigen, betichten, gevangenen en veroordeelden. Kosten van onderhoud van getuigen en vrije betichten. Verscheiden kosten. Eereloon van geneesheeren, vertalers, tolken, enz.	250,000	
12	Dienst van Openbaar onderwijs : Wedden, vergoedingen, reiskosten en kosten van uitrusting der leeraars. Vak-kundig onderwijs. Dagloonen en kosten van onderhoud der negeronderwijzers en der leerlingen. Materiëel, meubelen en verscheiden benoedigheden, met inbegrip van de vervoer-, in- en doorvoerrechten, enz. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Toelagen aan de onderwijsgestichten	1,297,880	
13	Commissie tot bescherming der inboorlingen	20,000	
14	Eerediensten : Toelagen aan de zendingen. Wedden en vergoedingen van vier pastoors, reiskosten	887,100	
15	Weldadigheid : Openbare weldadigheid in Congo	50,000	
16	Burgerlijke stand en erfenissen : Erfenissenkassen, kosten van inpakken, vervoer, verzekeringen, enz. Kosten van zegels en drukwerken	10,000	
	OVER TE DRAGEN fr.	4,682,470	11,742,835

BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	4,652,470	11,742,835
	III. — SERVICE HYDROGRAPHIQUE.		
17	Hydrographie. Pilotage. Balisage. Dragage : Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel européen. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, combustibles, y compris frais de transport, droits d'entrée, de transit, etc. Retenues au service de la Marine du Bas et du Haut-Congo pour travaux et fournitures diverses. Locations diverses. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	1,088,320	5,740,790
	CHAPITRE III.		
	Services administratifs.		
18	Administration des Provinces : Traitements, indemnités, frais de représentation, de déplacement et de voyage des Vice-Gouverneurs Généraux et des Commissaires-Généraux attachés aux Provinces. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau, y compris les frais de transport, les droits d'entrée et de transit, etc. Livres, abonnements, bibliothèques. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments affectés aux Vice-Gouvernements Généraux. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques. Dépenses diverses	820,850	
19	Service des Secrétaires : Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel	340,000	
20	Service Territorial, Prisons : Traitements, indemnités, frais de représentation et de voyage du personnel européen. Traitements des chefs et sous-chefs indigènes et messagers. Salaires du personnel noir. Dots pour femmes à libérer. Cadeaux aux chefs. Entretien des détenus politiques. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments du service territorial et de la police et des prisons, ainsi que des routes et de la voirie de la Colonie. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques. Salaires, outillage spécial des agents de police, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit. Salaires et frais d'entretien, habillement et équipement des gardiens, détenus et contraints	10,439,020	
21	Service des Finances : Traitements, indemnités, frais de voyage du personnel européen. Salaires, frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau, etc., y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques.	2,147,840	
	A REPORTER. . . . fr.	13,717,710	17,483,625

BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. fr.	4,682,470	11,742,835
	III. — HYDROGRAPHISCHE DIENST.		
17	Hydrographie. Loodsdienst. Betonning. Uitbaggering : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefte en verscheiden benoodigdheden, brandstof, met inbegrip van vervoerkosten, in- en doorvoerrecht, enz. Cijzen van den Dienst van Zee- wezen van den Lagen- en den Hoogen-Congo voor verscheidene werken en leveringen. Verscheidene verbindingen. Interesten, uitdeling en onderhoud der gebouwen. Kosten van posten, telegraaf en telefoon	1,088,320	5,740,790
	III ^o HOOFDSTUK. Beheerdiensten.		
18	Beheer der Provinciën : Wedden, vergoedingen, kosten van werving, kosten van vertegenwoordiging, verplaatsing- en reiskosten der Onderalgemeen Gouverneurs, Algemeen Commissarissen, verbonden aan de Provinciën. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefte, met inbegrip van vervoer-, in- en doorvoerrecht, enz. Boeken, abonnementen, boekerijen. Interesten, uitdeling en onderhoud der gebouwen ten gebuik van de Onderalgemeen Bewinden. Kosten van posten, telegraaf en telefoon. Verscheiden uitgaven	820,850	
19	Dienst der Secretariaten : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het personeel	310,000	
20	Gewestdienst, Gevangenissen : Wedden, vergoedingen, kosten van vertegenwoordiging en reiskosten van het Europeesch personeel. Wedden der Inlandsche hoofden en onderhoofden en der boden. Dagloonen van het negerpersoneel. Huwelijks giften van vrij te maken vrouwen. Geschenken aan de hoofden. Onderhoud der politieke gevangenen. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefte en verscheiden benoodigdheden, met inbegrip van vervoer-, in- en doorvoerrecht, enz. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland. Interesten, uitdeling en onderhoud der gebouwen van den Gewestdienst, van de Politie en van de Gevangenissen, alsmede van de banen en wegen der Kolonie. Kosten van posten, telegraaf en telefoon. Dagloonen, wapening en bijzondere uitrusting van de politie-beambten, met inbegrip van vervoerkosten, in- en doorvoerrecht. Dagloonen en kosten van onderhoud. Kleeding en uitrusting van de bewakers, gevangenen en met gijzeling gestraften	10,439,020	
21	Dienst van Financiën : Wedden, vergoedingen, reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefte, enz., met inbegrip van vervoer-, in- en doorvoerrecht. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland. Interesten, uitdeling en onderhoud der gebouwen. Kosten van posten, telegraaf en telefoon	2,147,840	
	OVER TE DRAGEN. fr.	13,717,710	17,483,625

BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS	par chapitre
		par article.	
	REPORT. . . . fr.	13,717,710	17,483,625
22	Trésorerie :		
	Commissions. Pertes de change. Retraits des monnaies démonétisées. Régularisation des déficits des comptes. Annulation de mandats de recouvrement; déchets non ventilables sur inventaire. Restitution, remises, remboursement Bonification à la caisse d'épargne des intérêts à payer par elle sur les fonds confiés à son intervention au Trésor colonial. Intérêts des cautionnements	525,400	
23	Service des Terres :		
	Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel européen. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	727,500	
24	Service de l'Agriculture :		
	Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel européen Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit. Frais d'analyse et d'expertise des produits. Frais généraux de transport à l'intérieur Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques. Colonisation agricole Enseignement agricole	1,302,120	
25	Service des Affaires économiques :		
	Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel européen. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, y compris les frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes. Expertises. Subside pour favoriser les industries indigènes	284,550	
26	Service des Travaux publics :		
	Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel européen. Salaires et frais d'entretien du personnel noir. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, outillage et matières d'entretien, y compris frais de transport et droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur, etc. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	3,316,730	
27	Service de l'Hygiène :		
	Traitements, indemnités et frais de voyage du personnel européen. Indemnités aux médecins agréés, à des médecins étrangers et aux membres des commissions médicales. Indemnités aux missionnaires en stage à Léopoldville. Salaires et frais d'entretien du personnel noir, malades des hôpitaux et lazarets, personnel médical, brigades sanitaires. Matériel, mobilier, fournitures diverses, produits pharmaceutiques, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques. Hôpitaux pourvus d'assistance religieuse	4,308,890	
			24,182,900
	A REPORTER. . . . fr.		41,666,525

BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT. fr.	13,717,710	17,483,625
22	Schatkamer : Commissies. Verliezen bij uitwisseling. Intrekking van buiten omloop gebracht geld. Regeling van tekort van rekenplichtigen. Tenietbrenging van invorderingsmandaten, waardeverminderingen op inventaris die niet toerekenbaar zijn aan een bepaalden dienst. Teruggaven, wederstoringen en terugbetalingen. Uitkeering aan de Spaarkas van de interesten door deze te betalen op de fondsen door hare tusschenkomst vertrouwd aan de Koloniale Schatkist. Interesten van de waarborgen.	525,400	
23	Dienst der Gronden : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden en verscheiden benodigdheden, met inbegrip van vervoerkosten, in- en doorvoerrechten, enz. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posteries, telegraaf en telefoon.	727,500	
24	Landbouwdienst : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden en verscheiden benodigdheden, met inbegrip van vervoerkosten, in- en doorvoerrechten, enz. Kosten voor ontleding en deskundig onderzoek van voortbrengselen. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland. Interesten, uitdelging en onderhoud van de gebouwen. Kosten van posteries, telegraaf en telefoon. Landbouwkolonisatie. Landbouwonderwijs.	1,302,120	
25	Dienst van Economische zaken : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden en verscheiden benodigdheden, met inbegrip van de vervoerkosten, in- en doorvoerrechten, enz. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posteries, telegraaf en telefoon. Vergoedingen en premien om de inlandse markten te bevorderen. Deskundig onderzoek. Toelage om de inlandse nijverheid te begunstigen.	284,530	
26	Dienst van openbare Werken : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden en verscheiden benodigdheden, gereedschap en materialen tot onderhoud, met inbegrip van de vervoerkosten, in- en doorvoerrechten, enz. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland, enz. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posteries, telegraaf en telefoon.	3,316,730	
27	Gezondheidsdienst : Wedden, vergoedingen en reiskosten van het Europeesch personeel. Vergoedingen aan de aangenomen geneesheeren, aan vreemde geneesheeren en aan de leden der geneeskundige commissies. Vergoedingen aan de zendelingen, op prorsfijd te Leopoldville. Dagloonen en kosten van onderhoud van het negerpersoneel, van de zieken der gasthuizen en lazareten, geneeskundig personeel, gezondheidsbrigades. Materiëel, meubelen, verscheiden benodigdheden, artsenijkundige producten, met inbegrip van de vervoerkosten, in- en doorvoerrechten, enz. Algemeene vervoerkosten in 't binnenland. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posteries, telegraaf en telefoon. Gasthuizen door geestelijken bediend.	4,308,890	
	OVER TE DRAGEN. fr.		24,182,900
			41,666,525

BUDGET DES DEPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		41,666,525
	CHAPITRE IV. Dépenses de Souveraineté.		
28	Force publique : Traitements, indemnités, frais de représentation, de déplacement et de voyage du personnel européen des Troupes coloniales. Indemnité aux agents mariés et frais de voyage de leurs femmes. Soldes, allocations, frais d'entretien et d'équipement du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement. Matériel, mobilier, fournitures de bureau et fournitures diverses, armement, munitions, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. Frais généraux de transport à l'intérieur. Intérêts, amortissement et entretien des bâtiments. Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques. Service cartographique des Troupes coloniales. Publications. Documentation	8,767,390	8,767,390
	CHAPITRE V. Dépenses à engager et à liquider en Europe par délégation du Gouverneur général.		
29	Conseils et institutions coloniales en Belgique : Conseil colonial. Conseil supérieur. Office colonial. Villa coloniale	157,300	
30	Indemnités et allocations spéciales liquidées en Belgique : Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi. Indemnités à des fonctionnaires de l'État Indépendant du Congo. Traitements, pensions, secours à d'anciens agents ou à leurs veuves. Obligations énumérées à l'annexe II de l'acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique	491,000	
31	Missions d'études et d'inspection : Traitements, indemnités, frais de voyage, de séjour et de transport des missions d'études, d'inspection et de contrôle	290,000	
32	Colonisation : Aide aux colons. Frais de voyage, achat de semences et d'outils. Frais de propagande et de vulgarisation	266,000	
33	Allocations de retraite et pensions.	3,300,000	
34	Garantie des obligations de la Dette (crédit non limitatif)	5,556,159	
35	Dépenses diverses : Publications. Office des emballages. Brevets et marques de fabriques. Achat de décorations. Fabrication de monnaies. Frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie. Soins médicaux, médicaments. École coloniale provisoire : matériel	359,500	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.		10,119,959
			60,583,874

BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	OVERDRACHT fr.		41,666,525
	IV° HOOFDSTUK. Souvereiniteitsuitgaven.		
28	Landmacht : Wedden, vergoedingen, kosten van vertegenwoordiging, verplaatsing- en reiskosten van het Europeesch personeel, deel uitmakende van de Koloniale Troepen. Vergoeding aan de gehuwde beampten en reiskosten hunner vrouwen Soldijen, tegemoetkomingen, kosten van onderhoud en van uitrusting van het negerpersoneel. Kosten van werving en van terugvoer naar de geboortestreek. Materiëel, meubelen, kantoorbehoefden en verscheiden benoedigdheden, wapening, munitie, met inbegrip van de vervoerkosten, in- en doorvoerrechtén, enz. Algemeene kosten van vervoer in 't binnenland. Interesten, uitdelging en onderhoud der gebouwen. Kosten van posterijen, telegraaf en telefoon. Kaartenmakingdienst der Koloniale Troepen. Bekendmakingen. Documentatie.	8,767,390	8,767,390
	V° HOOFDSTUK. Uitgaven in België door afvaardiging van den Algemeen Gouverneur aan te gaan en uit te betalen.		
99	Raden en koloniale stichtingen in België : Koloniale Raad. Hoogere Raad Koloniaal Ambt. Koloniale Villa	157,300	
30	Vergoeding en bijzondere toelagen uitbetaald in België : Vergoedingen voor beschikbaarheid ten gevolge van ambtsafschaffing. Vergoedingen van ambtenaren van den Onafhankelijken Congostaat. Wedden, pensioenen, hulpelden aan gewezen beampten of aan hunne weduwen. Verplichtingen opgesomd in bijlage II van de Akte gevoegd bij het Verdrag tot afstand van den Onafhankelijken Congostaat aan België	491,000	
31	Zendingen voor studiën en opzicht : Wedden, vergoedingen, reis-, verblijf- en vervoerkosten van de zendingen voor studiën, opzicht en controle	290,000	
32	Kolonisatie : Hulp aan de kolonisten. Reiskosten. Aankoop van zaden en werktuigen. Propaganda- en vulgarisatiekosten	266,000	
33	Rustgelden en pensioenen	3,300,000	
34	Waarborg van de obligatiën der Schuld (onbegrensd krediet).	5,556,189	
35	Verscheiden uitgaven : Uitgaven. Dienst der inpakkingen. Brevetten en fabriekmerken. Aankoop van eere-teekens. Het slaan van munten. Gasthuizing van koloniale agenten. Geneeskundige zorgen, geneesmiddelen. Voorloopige koloniale school ; materiëel	359,500	10,119,959
	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN. . . . fr.		60,533,874

DEUXIÈME SECTION

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1920.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
1	Douzième annuité du Fonds spécial 50 de millions de francs créée par le § 3 de l'article 4 de l'acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique fr.	3,300,000 »
2	Travaux publics divers	9,253,366 48
3	Transports	1,089,100 »
4	Fonds d'immigration	1,500,000 »
5	Études et travaux relatifs à la transformation de la ligne de chemin de fer de Matadi à Léopoldville	1,500,000 »
6	Office douanier colonial d'Anvers	250,000 »
7	École coloniale d'Anvers	765,000 »
8	Participation de la Colonie dans la formation du capital initial de la Société nationale de transports fluviaux au Congo	8,312,209 63
9	Participation de la Colonie dans la formation du capital de la Compagnie cotonnière congolaise : apport des usines d'égrenage de Lusambo et Kilombo, des égreneuses à bras se trouvant dans les postes de l'État des régions cotonières, et de la ferme de Lonkala	600,000 »
	TOTAL des dépenses extraordinaires. fr.	26,569,676 44

RÉCAPITULATION DU TABLEAU II.

1 ^{re} SECTION : Dépenses ordinaires fr.	60,553,874 »
2 ^e SECTION : Dépenses extraordinaires.	26,569,676 44
TOTAL. fr.	87,123,550 44

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 20 décembre 1919.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

LOUIS FRANCK.

TWEEDE AFDEELING

**BIJZONDERE BEGROTING DER BUITENGEWONE UITGAVEN
VAN BELGISCH-CONGO VOOR HET DIENSTJAAR 1920.**

Artikelen.	AANWIJZING DER UITGAVEN.	Bedrag der kredieten per artikel.
1	Twaalfde annuïteit van het Bijzonder Fonds van 50 miljoen frank, verwekt bij § 3 uit artikel 4 der akte gevoegd bij het Afstandsverdrag van Congo aan België fr.	3,300,000 »
2	Verscheiden openbare werken	9,233,366 48
3	Vervoer	1,089,100 »
4	Inwijkingfonds	1,300,000 »
5	Studiën en werken betreffende de vervorming van de spoorweglijn van Matadi tot Leopoldville	1,500,000 »
6	Koloniale toldienst van Antwerpen	250,000 »
7	Koloniale school van Antwerpen.	765,000 »
8	Aandeel der Kolonie in de aanvankelijke kapitaalstichting der « Société nationale de transports fluviaux au Congo ».	8,312,209 63
9	Aandeel der Kolonie in de kapitaalstichting der « Compagnie cotonnière congolaise ». Inbrengst der afristingfabrieken van Lusambo en Kilombo, der hand-afristingstoestellen aanwezig in de staatsposten der katoenstreken en der hoeve van Lonkala.	600,000 »
	TOTAAL der buitengewone uitgaven . . . fr.	26,569,676 11

BEKNOPTE HERHALING VAN TABEL II.

1 ^{ste} SECTIE : Gewone uitgaven fr.	60,533,874 »
2 ^{de} SECTIE : Buitengewone uitgaven	26,569,676 11
	<hr/>
TOTAAL. fr.	87,123,550 11

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit
van den 20ⁿ December 1919.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE,
De Minister van Koloniën,
LOUIS FRANCK.

(58)

BUDGET DU CONGO BELGE

VOIES ET MOYENS

DÉVELOPPEMENTS DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

POUR L'EXERCICE 1920

**BUDGET DES VOIES ET MOYENS DU
DÉVELOPPEMENTS.**

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
Impositions et Taxes.		
1	A	Impôt sur les quatre bases
	B	Amendes
2		Impôt indigène
3		Impôt sur les bénéfices des professions et des sociétés commerciales. — Patente des trafiquants
4		Droit de timbre
8		Taxes fluviales
6		Taxe de statistique
7	A	Permis de chasse.
	B	Permis de port d'armes.
	C	Permis de vente d'armes à feu et de munitions
8	A	Permis de récolte
	B	Permis de coupe de bois
9	A	Permis de recrutement.
	B	Visa de contrats
10		Licences pour recherches minières.
11		Licences de commerce et de débit de boisson contenant de l'alcool.
12	A	Taxe d'enregistrement
	B	Recettes cadastrales
	C	Autorisation de bâtir
13	A	Droit de chancelleries : passeports, certificats de vie, légalisation de signatures, visa de la patente des trafiquants.
	B	Actes notariés
	C	Extraits d'actes de l'état civil
	D	Brevets et enregistrement d'actes de sociétés.
	E	Autres recettes
14		Taxe sur les chiens
		A REPORTER. . . . fr.

CONGO BELGE POUR L'EXERCICE 1920.

ÉVALUATIONS.

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
»	675,000	190,000	235,000	400,000	1,500,000	
»	10,000	5,000	5,000	10,000	30,000	
»	3,500,000	3,900,000	6,650,000	1,950,000	16,000,000	
1,200,000	»	»	»	»	1,200,000	
250,000	»	»	»	»	250,000	
70,000	»	»	»	»	70,000	
300,000	»	»	»	»	300,000	
»	5,500	2,500	44,000	13,000	65,000	
»	22,000	10,000	24,000	14,000	70,000	
»	6,000	3,000	7,000	4,000	20,000	
»	38,500	42,500	31,500	12,500	125,000	
»	20,500	5,000	2,500	»	28,000	
»	200	100	200	3,500	4,000	
»	4,000	1,000	1,500	5,500	12,000	
»	»	»	3,000	»	3,000	
»	120,000	23,000	41,000	116,000	300,000	
»	2,000	500	5,500	4,500	12,500	
»	7,000	2,400	24,800	1,800	36,000	
»	2,100	400	1,500	15,000	19,000	
5,500	»	»	»	»	5,500	
4,500	»	»	»	»	4,500	
1,000	»	»	»	»	1,000	
2,500	»	»	»	»	2,500	
500	»	»	»	»	500	
»	5,000	2,200	3,500	3,500	14,200	
1,834,000	4,417,800	4,187,600	7,080,000	2,553,300	20,072,700	

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II.
		Recettes domaniales et administratives.
15	A	Vente de terrains et d'immeubles
	B	Location de terrains domaniaux et d'immeubles
	C	Location de fermes
16	A	Vente d'ivoire acquis à l'État en exécution de l'article 8 du Décret du 26 juillet 1910. — Ivoire confisqué. — Surtaxe sur ivoire.
	B	Prélèvements sur l'ivoire exporté par les particuliers.
		Service médical.
17	A	Hospitalisation d'agents de la Colonie et de particuliers
	B	Frais de séjour à l'hôpital des noirs
	C	Vente de médicaments
	D	Bonification des services spécialisés pour frais médicaux :
		1° Douanes
		2° Stations agricoles
		3° Postes, télégraphes et téléphones.
		4° Transports.
		5° Imprimerie.
		6° Lukolela (scierie)
		7° Rizeries
		8° Usines à coton.
		Service judiciaire
18	A	Amendes judiciaires.
	B	Frais de justice et recettes des tribunaux de police
	C	Droit proportionnel de 4 % sur les sommes adjudgées aux parties civiles
	D	Produit des confiscations prononcées par les tribunaux
	E	Autres recettes
		A REPORTER. fr.

MOYENS (suite).

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
1,834,000	4,417,800	4,187,600	7,080,000	2,553,300	20,072,700	
»	93,000	39,500	77,500	»	210,000	
»	330,500	88,500	190,000	10,000	619,000	
»	»	»	»	4,000	4,000	
528,000	»	»	»	»	528,000	
1,250,000	»	»	»	»	1,250,000	
»	68,000	1,000	4,000	52,000	125,000	
»	8,000	»	»	21,000	29,000	
»	3,000	2,000	1,500	100	6,600	
25,000	»	»	»	»	25,000	
4,500	»	»	»	»	4,500	
20,000	»	»	»	»	20,000	
42,000	»	»	»	»	42,000	
1,500	»	»	»	»	1,500	
500	»	»	»	»	500	
2,500	»	»	»	»	2,500	
2,000	»	»	»	»	2,000	
46,000	»	»	»	»	46,000	
90,000	»	»	»	»	90,000	
12,000	»	»	»	»	12,000	
14,400	»	»	»	»	14,400	
6,000	»	»	»	»	6,000	
3,878,400	4,920,300	4,318,600	7,353,000	2,640,400	23,110,700	

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	REPORT. . . . fr.
		Service de l'Agriculture.	
19	A	Produit net du traitement du riz aux usines de Stanleyville et de Kindu	
	B	Produit net du traitement et de la réalisation du coton acheté aux indigènes (art. 8 BPO)	
	C	Produits des stations autres que celles énumérées au Budget spécial :	
		Produits des cultures vivrières, potagères et de ferme	}
		Produits divers, (cacao, café, caoutchouc et autres).	
		3° Bétail et volailles	
	D	Jardin botanique d'Eala.	
	E	Locations de machines agricoles et recettes accidentelles du Service de l'Agriculture	
	F	Bonification des stations agricoles pour participation du service de l'agriculture	
		Service territorial.	
20	A	Transport par porteurs et pagayeurs pour compte de particuliers. Gîtes d'étapes.	
	B	Divers produits de la chasse, vivres frais	
	C	Bonification pour participation du service territorial aux services spécialisés :	
		1° Versements des services des transports	
		2° Versements des services des postes, télégraphes et téléphones	
		Service des Travaux publics.	
21	A	Vente et location d'outils	
	B	Amendes aux entrepreneurs	
	C	Frais d'expertise.	
	D	Bonification pour participation du service des travaux publics aux services spécialisés :	
		1° Versements des mines.	
		2° Versements des scieries	
		3° Versements des transports	
		4° Versements des Grands Lacs.	
	E	Bonification pour entretien des bâtiments par le service des travaux publics :	
		1° Services spécialisés :	
		Douanes	
		Mines	
		Postes, télégraphes et téléphones (bâtiments et lignes télégraphiques)	
			À REPORTER fr.

MOYENS (SUITE).

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
3,878,400	4,920,300	4,318,600	7,353,000	2,640,400	23,110,700	
550,000	»	»	»	»	550,000	
»	»	»	»	»	»	
»	33,000	3,000	1,000	52,000	89,000	
4,000	»	»	»	»	4,000	
»	»	»	»	60,000	60,000	
15,000	»	»	»	»	15,000	
»	1,000	1,500	45,000	5,000	52,500	
»	1,700	3,700	800	1,000	7,200	
75,000	»	»	»	»	75,000	
30,000	»	»	»	»	30,000	
»	500	500	500	500	2,000	
»	500	500	500	1,000	2,500	
»	500	500	500	500	2,000	
5,000	»	»	»	»	5,000	
1,000	»	»	»	»	1,000	
10,000	»	»	»	»	10,000	
5,000	»	»	»	»	5,000	
17,280	»	»	»	»	17,280	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
247,420	»	»	»	»	247,420	
4,838,100	4,957,500	4,328,300	7,401,300	2,780,400	24,285,600	

ARTICLES	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT . . . fr
21 (suite)		Transports	
		Imprimerie	
		Scieries	
		Stations agricoles	
	E	2° Autres services :	
		Gouvernement général	fr. 52.450)
		Eala, Congo da Lemba	1.770)
		Vice-gouvernements généraux	
		Service territorial	
		Service des Finances	
		Service des Terres	
		Service de l'Agriculture	
		Service des Affaires économiques	
		Service des Travaux publics	
		Service de l'Hygiène	
		Service de l'Instruction publique	
		Service de la Justice	
		Service de la Force publique	
		Service de l'Hydrographie	
	F	Bonification du Budget des Dépenses extraordinaires pour traitements, salaires et fournitures imputés à charge des crédits du Budget des Dépenses ordinaires	
		Service de l'Hydrographie.	
22	A	Transports effectués pour compte de tiers	
	B	Location de vapeurs à des tiers	
	C	Vente de cartes	
	D	Bonifications pour services rendus :	
		1° A la Marine du Bas-Congo	
		2° A la Marine du Haut-Congo	
		3° A la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs	
		Service de la Trésorerie et des Finances.	
23	A	Bénéfice de change	
	B	Bénéfice de frappe de monnaie	
			A REPORTER. . . fr.

MOYENS (suite).

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
4,838,100	4,937,500	4,328,300	7,401,300	2,760,400	24,283,600	
46,860	»	»	»	»	46,860	
2,450	»	»	»	»	2,450	
1,080	»	»	»	»	1,080	
4,340	»	»	»	»	4,340	
54,220	»	»	»	»	54,220	
»	2,400	6,000	6,000	42,000	56,400	
»	59,490	16,920	42,710	57,750	176,870	
»	5,150	2,580	3,960	4,150	15,840	
»	2,190	1,380	510	2,910	6,990	
»	1,750	1,080	370	20,960	24,160	
»	190	»	280	5,050	5,520	
»	10,100	1,530	1,520	5,980	19,130	
»	41,720	8,810	12,170	10,450	73,150	
48,400	»	»	»	»	48,400	
50,140	»	»	»	»	50,140	
86,350	»	»	»	»	86,350	
3,800	»	»	»	»	3,800	
200,000	»	»	»	»	200,000	
7,500	»	»	»	»	7,500	
6,500	»	»	»	»	6,500	
500	»	»	»	»	500	
»	»	»	»	»	»	
20,000	»	»	»	»	20,000	
50,280	»	»	»	»	50,280	
»	»	»	»	»	»	
250,000	»	»	»	»	250,000	
5,670,720	5,080,490	4,366,600	7,468,820	2,909,650	25,496,280	

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
			REPORT. . . . fr.
23 (suite)	C D E F G H	Vente d'espèces démonétisées et bénéfiques sur retrait de billets Intérêts sur fonds disponibles Prise en recette du montant d'ordonnances émises indûment ou périmées Recouvrement de déficits d'agents comptables et divers Bonification du service des douanes pour participation du Service des Finances dans l'administration du service. Bonification des services spécialisés pour frais de trésorerie : 1° Douanes 2° Mines 3° Postes, télégraphes et téléphones. 4° Transports 5° Stations agricoles 6° Imprimerie 7° Scieries 8° Rizeries 9° Grands Lacs	
	I	Ristourne des services spécialisés pour intérêts sur avances du Trésor colonial : 1° Postes, télégraphes et téléphones. 2° Transports 3° Stations agricoles 4° Grands Lacs 5° Mines 6° Douanes <p style="text-align: center;">Services divers.</p>	
24	A B C	Produits des services d'inhumation, éclairage, distribution d'eau, vidanges, etc. : 1° Versements de particuliers 2° Versements de l'Administration Produit du travail des élèves des écoles professionnelles. Bonification de la Compagnie des Grands Lacs pour les participations non ventilables des différents services .	
			A REPORTER. . . . fr

MOYENS (SUITE).

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL GÉNÉRAL.	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
5 670,720	5,080,490	4,366,600	7,468,820	2,909,650	25,496,280	
2,500	»	»	»	»	2,500	
150,000	»	»	»	»	150,000	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
12,400	»	»	»	»	12,400	
8,000	»	1,000	2,000	4,000	15 000	
5,000	»	»	»	»	5,000	
35,000	»	»	»	»	35 000	
15,000	»	»	»	»	15,000	
25,000	»	»	»	»	25,000	
4,500	»	»	»	»	4,500	
1,000	»	»	»	»	1 000	
500	»	»	»	»	500	
4,000	»	»	»	»	4,000	
15,000	»	»	»	»	15,000	
»	»	»	»	»	»	
76,000	»	»	»	»	76,000	
1,500	»	»	»	»	1,500	
25,000	»	»	»	»	25,000	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	43,000	1,600	3,000	61,400	109,000	
26,000	»	»	»	»	26,000	
200,000	»	»	»	»	200,000	
6,277,120	5,123,490	4,369,200	7,473,820	2,975,050	26,218,680	

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	REPORT. fr.
CHAPITRE III.			
Produit net des services dotés de budgets spéciaux.			
25		Douanes, accises et entrepôts	
26		Mines	
27		Stations agricoles	
28		Postes, télégraphes et téléphones	
29		Portefeuille	
30		Transports mécaniques par eau et par terre	
31		Imprimerie	
32		Scieries	
CHAPITRE IV.			
Bonifications diverses des services spécialisés.			
33	A	Contribution des services spécialisés au fonds d'allocations de retraites et de pensions :	
		1° Douanes	110,112
		2° Mines	182,484
		3° Stations agricoles	15,984
		4° Postes, télégraphes et téléphones	103,896
		5° Transports	230,194
		6° Imprimerie	10,636
		7° Lukolela	1,776
		8° Caisse d'épargne	1,776
		9° Grands Lacs	132,736
		10° Rizeries	10 636
		11° Usines à coton	7,104
	B	Bonification du Budget extraordinaire de guerre et de l'Administration des territoires occupés pour services non ventilables rendus par l'Administration de la Colonie	
			A REPORTER fr.

MOYENS (SUITE),

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL.	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.	GÉNÉRAL.	
6,277,120	5,123,490	4,369,200	7,473,820	2,975,050	26,218,680	
13,000,000	»	»	»	»	13,000,000	
10,992,400	»	»	»	»	10,992,400	
25,220	»	»	»	»	25,220	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
3,199,000	»	»	»	»	3,199,000	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
847,374	»	»	»	»	847,374	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
33,641,114	5,123,490	4,369,200	7,473,820	2,975,050	53,582,674	

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		REPORT . . . fr.
		CHAPITRE V.
		Recettes accidentelles.
34	A	Soldes de comptes à liquider du Budget pour Ordre.
	B	Amendes administratives et retenues disciplinaires
	C	Remboursement de jetons « Impôt indigène » égarés
	D	Recettes imprévues
	E	Ristourne par le Trésor belge de la quote-part du produit de l'impôt établi sur les bénéfices de guerre réalisés au Congo (art. 15, § III, de la loi du 3 mars 1919).
		TOTAUX fr.
		DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.
1	»	Vente de stations agricoles Postes de cultures et d'élevage dans les districts des Bangalas de l'Équateur, Maniéma et Bas-Congo.
2	»	Versement du Trésor belge représentant les revenus du portefeuille de l'ancienne Fondation Niederfullbach. Accumulation des revenus de la dite Fondation, du 1 ^{er} juillet 1915 à fin décembre 1919.
		TOTAUX fr.

MOYENS (suite).

Recettes imputables au Gouvernement général.	RECETTES IMPUTABLES AUX VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAL	Observations.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.	GÉNÉRAL.	
33,641,114	5,123,490	4,369,200	7,473,820	2,975,050	53,582,674	
»	»	»	»	»	Mémoire.	
17,000	»	»	»	»	17,000	
»	550	450	500	500	2,000	
»	21,000	20,000	23,000	21,000	85,000	
2,000,000	»	»	»	»	2,000,000	
35,658,114	5,145,040	4,389,650	7,497,320	2,996,550	55,686,674	
327,500	»	»	»	»	327,500	
10,000,000	»	»	»	»	10,000,000	
10,327,500	»	»	»	»	10,327,500	

74

DÉVELOPPEMENTS
DES
DÉPENSES ORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		<p style="text-align: center;">CHAPITRE PREMIER.</p> <p style="text-align: center;">Administration générale.</p> <p>1 Administration générale de Boma :</p> <p>A Traitements et indemnités :</p> <p>1° Traitements d'activité et de congé du Gouverneur Général, du Vice-Gouverneur Général, du Secrétaire Général, des Directeurs et Chefs de service à Boma et des intendants. . . . fr.</p> <p>2° Frais de représentation du Gouverneur Général, du Vice-Gouverneur Général et d'autres fonctionnaires de l'Administration centrale</p> <p>3° Frais de déplacement du Gouverneur Général</p> <p>4° Indemnités de l'Officier d'ordonnance et du Secrétaire particulier du Gouverneur Général</p> <p>5° Frais de voyage du personnel visé au 1°.</p> <p>6° Indemnités de déplacement du personnel visé au 1°.</p> <p>7° Frais de déplacement des particuliers appelés à collaborer au Conseil du Gouvernement et aux Comités régionaux</p> <p>B Traitements d'activité et de congé, frais de recrutement et indemnités du personnel du Gouvernement général et des intendants :</p> <p>1° Secrétariat Général</p> <p>2° Service des Finances</p> <p>3° Service des Terres</p> <p style="text-align: right;">A REPORTER fr.</p>

ORDINAIRES.

EVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
273,400						Gouverneur Général 60,000 Vice-Gouverneur Général 40,000 Secrétaire Général 25,000 Directeur de la Justice Directeur des Finances Directeur des Affaires Economiques 18,000 Directeur du Service des Terres à Directeur de l'Agriculture 20,000 Directeur des Travaux publics Directeur Général du Service de l'Hygiène 25,000
35,000						
48,000						
5,000	»	»	»	»	354,650	
41,000						
7,250						
5,000						
392,500						Fournit le personnel aux services du Gouvernement général, de la Justice, de l'Agriculture et de l'Hygiène : 2 sous-directeurs 15,000 3 chefs de division 13,000 8 chefs de bureau de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 11,000 8 sous-chefs de bureau 9,000 8 commis-chefs 7,500 8 commis 6,500 20 clercs 1,000 1 ^o Service d'inspection : 3 inspecteurs principaux 17,000 2 ^o Service de direction et service d'ordonnement et de liquidation des comptes d'agents : 1 contrôleur de 2 ^e classe 11,000 2 sous-contrôleurs de 1 ^{re} classe 10,000 3 sous-contrôleurs de 2 ^e classe 9,000 6 commis-chefs 7,500 8 commis 6,500 2 clercs 1,000 1 géomètre de 1 ^{re} classe 10,000 1 géomètre de 2 ^e classe 9,000 1 géomètre de 3 ^e classe 7,500
229,800						
27,800						
1,004,750	»	»	»	»	354,650	

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	
			REPORT. fr.
1 (suite)	B (suite)	4° Service de l'Agriculture	
		5° Service des Travaux Publics	
		6° Service des Affaires Économiques.	
		7° Service de l'Hygiène	
		8° Indemnités de déplacement du personnel des directions	
		9° Frais de transport à l'intérieur, du personnel des directions	
		10° Frais de voyage du personnel des directions	
	C	1° Salaires et frais d'entretien du personnel noir attaché aux services du Gouvernement général à Boma.	
		2° Indemnité au chauffeur de l'automobile du Gouverneur Général	
		3° Travailleurs pour l'entretien du parc de la résidence du Gouverneur Général.	
	D	1° Traitements et indemnités non imputables à un service déterminé.	
		2° Frais de voyage non imputables à un service déterminé.	
		3° Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	
		4° Indemnité aux agents accompagnés de leur femme et jouissant d'un traitement inférieur à 10,000 francs, autres que le personnel de la Force publique et des services spécialisés	
		5° Frais de voyage des femmes d'agents autorisées à accompagner leur mari, autres que les femmes d'agents de la Force publique et des services spécialisés	
		6° Indemnité au capitaine Joubert	
	E	Indemnité de cherté de vie aux fonctionnaires et agents de la Colonie (1).	
2	A	Outillage du Gouvernement général et de ses services : Matériel, mobilier, fournitures de bureau, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. :	
		1° Gouvernement général	
		2° Services du Gouvernement général	
		3° Livres, reliures, etc.	
		4° Impression des cahiers des charges, avis, plans et documents divers	
		5° Impression de documents officiels	
		6° Redevance au service de la Marine du Bas-Congo pour quote-part, bonifications, remboursement des frais occasionnés par le yacht « Mouette »	
			A REPORTER fr.

ORDINAIRES (SUITE).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur	Province Orientale.	Katanga.		
1,004,750	»	»	»	»	354,650	1 inspecteur principal. 15,000 1 inspecteur de l'Agriculture 14,000 1 inspecteur vétérinaire 14,000 1 comptable. 10,000 1 inspecteur du service des Mines 18,000 1 architecte principal 17,000 1 ingénieur de 2 ^e classe 14,000 1 architecte de 3 ^e classe 11,000 1 surveillant principal. 10,000 1 surveillant adjoint 7,000 1 inspecteur principal. 16,000 2 vérificateurs 10,000 1 chimiste 11,000 1 médecin inspecteur 18,000 1 pharmacien en chef 14,000 1 dentiste 10,000
57,600	»	»	»	»	970,800	
85,200	»	»	»	»		
45,400	»	»	»	»		
46,500	»	»	»	»		
6,000	»	»	»	»		
5,000	»	»	»	»		
75,000	»	»	»	»		
25,100	»	»	»	»		
2,100	»	»	»	»	30,200	
3,000	»	»	»	»		
25,000	»	»	»	»		
25,000	»	»	»	»		
200,000	»	»	»	»		
77,000	»	»	»	»	423,000	
95,000	»	»	»	»		
3,000	»	»	»	»		
7,000,000	»	»	»	»	7,000,000	(1) { a) Indemnité annuelle; b) Augmentation de 50 % des traitements de congé; c) Indemnité journalière spéciale au Katanga.
8,780,650	»	»	»	»	8,780,650	
22,000	»	»	»	»		
45,000	»	»	»	»		
6,000	»	»	»	»		
8,500	»	»	»	»		
100,000	»	»	»	»	226,500	
45,000	»	»	»	»		
226,500	»	»	»	»	226,500	

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	REPORT. fr.
2 (suite)	B	Bonifications :	
		1° A la Dette : intérêts et amortissements de la valeur des bâtiments affectés aux services du Gouvernement général	
		2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments affectés aux mêmes services	
	C	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques du Gouvernement général et de ses services	
	D	Fournitures, frais de transport, etc., non imputables à un service déterminé :	
		Fournitures	fr. 15,000
		Frais de transport	15,000
		Droits d'entrée	2,500
		Droits de sortie	2,500
		Taxes de statistique	»
3		Subsides aux organismes du recrutement d'intérêt général	
4		Fêtes publiques, dépenses imprévues :	
	A	Subsides pour fêtes publiques	
	B	Dépenses imprévues	
5		Litiges (crédit non limitatif) :	
	A	Indemnités au personnel européen et de couleur pour dommages quelconques, pertes accidentelles, incendies, etc.	
	B	Frais de procédure	
6		Subventions aux services spécialisés :	
	A	Postes, télégraphes et téléphones	
	B	Stations agricoles	
	C	Transports	

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE PREMIER.

Article 1 ^{er}	8,780,650
Article 2.	548,580
Article 3.	100,000
Article 4.	46,000
Article 5.	20,000
Article 6.	2,247,605
	<u>11,742,835</u>

ORDINAIRES (suite).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
226,500	»	»	»	»	226,500	
134,630	»	»	»	»	187,080	
52,450						
100,000						
35,000	»	»	»	»	35,000	
548,580	»	»	»	»	548,580	
100,000	»	»	»	»	100,000	
21,000	»	»	»	»	21,000	
25,000	»	»	»	»	25,000	
46,000	»	»	»	»	46,000	
10,000	»	»	»	»	10,000	
10,000	»	»	»	»	10,000	
20,000	»	»	»	»	20,000	
1,760,710	»	»	»	»	1,760,710	
Mémoire.	»	»	»	»	Mémoire.	
486,895	»	»	»	»	486,895	
2,247,605	»	»	»	»	2,247,605	

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
CHAPITRE II.		
Services ressortissant du Gouvernement général.		
I. — STATIONS D'ÉLEVAGE, D'EXPÉRIMENTATION, LABORATOIRES, ETC.		
7		<p>Jardin d'expérimentation d'Eala :</p> <p>A 1° Traitements d'activité et de congé du personnel blanc</p> <p>2° Frais de voyage</p> <p>3° Frais de représentation</p> <p>B Salaires et entretien du personnel noir</p> <p>C Matériel, mobilier, fournitures, y compris frais de transport, etc.</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts sur la valeur des bâtiments et plantations et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p>
8		Laboratoire bactériologique de Zambi.
9		<p>Station de Congo da Lemba :</p> <p>A 1° Traitements d'activité et de congé du personnel blanc</p> <p>2° Frais de voyage</p> <p>B Salaires et entretien du personnel noir</p> <p>C Matériel, mobilier, fournitures, y compris frais de transport, etc.</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts sur la valeur des bâtiments et plantations et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p>

ORDINAIRES (SUITE).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
63,000						1 directeur de station expérimentale . . . 13 000
6,500	»	»	»	»	70,700	1 directeur de laboratoire. . . 13,000
1,200						1 agronome de 1 ^{re} classe 12,000
38,500	»	»	»	»	38,500	1 agronome de 2 ^e classe 10,000
3,000	»	»	»	»	3,000	1 agronome adjoint de 1 ^{re} classe . . . 9,000
6,220						
4,320	»	»	»	»	7,540	
100	»	»	»	»	100	
119,840	»	»	»	»	119,840	
25,000	»	»	»	»	25,000	
19,900						
4,600	»	»	»	»	24,500	1 agronome de 2 ^e classe 10,000
12,800	»	»	»	»	12,800	1 agronome adjoint de 2 ^e classe . . . 8,000
1,000	»	»	»	»	1,000	
2,160						
450	»	»	»	»	2,610	
100	»	»	»	»	100	
38,010	»	»	»	»	38,010	

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		II. — SERVICES JUDICIAIRES, INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTES, BIENFAISANCE, ETC.
10.		Service judiciaire :
	A	1° Traitements d'activité et de congé des magistrats et agents de l'ordre judiciaire
		2° Indemnités de déplacement
		3° Frais de représentation
		4° Indemnités aux membres de la Commission d'examen
		5° Frais de voyage
	B	Salaires et entretien du personnel noir (plantons). Indemnités aux agents des brigades judiciaires .
	C	Mobilier, matériel, fournitures de bureau, toges, écharpes, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc.
	D	Bonifications :
		1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments
		2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments
	E	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques
11		Frais de Justice (<i>crédit non limitatif</i>) :
	A	Frais de déplacement des magistrats et agents de la Justice (enquêtes et sessions)
	B	Frais de déplacement des témoins de couleur et des prisonniers (prévenus et condamnés)
	C	Frais de voyage et divers des prévenus et condamnés en Belgique envoyés au Congo pour être jugés ou pour purger leur peine et vice-versa
	D	Frais d'entretien des témoins de couleur et prévenus de couleur laissés en liberté. Taxes aux témoins. Couvertures pour témoins. Frais divers de Justice. Honoraires des médecins, traducteurs, interprètes, etc
	E	Paiement à des entreprises privées et aux exploitations de transport de la Colonie de frais de payage, portage, et voyages à bord des vapeurs

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
1,400,000						2 procureurs généraux 30,000 à 40,000 3 substituts du procureur général 18,000 7 procureurs du Roi 18,000 32 substituts du procureur du Roi 13,000 2 présidents d'appel 30,000 4 juges d'appel 22,000 3 juges suppl. d'appel 18,000 7 juges de 1 ^{re} instance 18,000 6 juges suppléants de 1 ^{re} instance 13,000 6 magistrats provisoires 11,000 41 agents de l'ordre judiciaire 6,500 à 12,000 34 clercs et interprètes 1,000
900						
13,500	»	»	»	»	1 567,700	
600						
152,700						
30,000	»	»	»	»	30,000	
79,120	»	»	»	»	79,120	
128,680						
50,140	»	»	»	»	178,820	
99,000	»	»	»	»	99,000	
1,954,640	»	»	»	»	1,954,640	
100,000	»	»	»	»	100,000	
50,000	»	»	»	»	50,000	
6,000	»	»	»	»	6,000	
60,000	»	»	»	»	60,000	
34,000	»	»	»	»	34,000	
250,000	»	»	»	»	250,000	

DÉVELOPPEMENTS

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
12	A	Instruction publique : Personnel européen : 1° Traitements des professeurs et instructeurs et allocations aux religieux chargés de cours . . . 2° Indemnités et frais d'équipement 3° Indemnités de nourriture 4° Frais de voyage 5° Enseignement technique. B Salaires et frais d'entretien des instituteurs noirs et des élèves. C Matériel scolaire, mobilier et fournitures diverses, y compris frais de transport, etc. D Bonifications : 1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments 2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments. E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques F Subsidés aux écoles agréées et autres établissements d'instruction
13		Commission de protection des indigènes
14	A	Cultes : Subsidés aux missions et divers.
	B	Traitements et indemnités de nourriture de quatre curés et frais de voyage et d'équipement de trois desservants de cure
	C	Frais de voyage à bord des vapeurs de la Colonie et dépenses imprévues
15		Bienfaisance : Bienfaisance publique au Congo.
16		Etat civil et successions : Caisses de successions et autres emballages, y compris frais de transport pour colis successoraux, droits de douane, frais de timbres et imprimés, etc.

ORDINAIRES (suite).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
96,000						
35,000						
315,710	»	»	»	»	716,710	
60,000						
210,000						
217,400	»	»	»	»	217,400	
118,000	»	»	»	»	118,000	
124,220						
48,400	»	»	»	»	172,620	
1,000	»	»	»	»	1,000	
72,150	»	»	»	»	72,150	
1,297,880	»	»	»	»	1,297,880	
20,000	»	»	»	»	20,000	
759,500	»	»	»	»	759,500	
27,600	»	»	»	»	27,600	
100,000	»	»	»	»	100,000	
887,100	»	»	»	»	887,100	
50,000	»	»	»	»	50,000	
10,000	»	»	»	»	10,000	

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
17	A	<p style="text-align: center;">III. — SERVICE HYDROGRAPHIQUE. (Hydrographie, pilotage, balisage, dragage.)</p> <p>Personnel européen :</p> <p><i>a) Traitements d'activité et de congé :</i></p> <p>1° Direction du service</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p> <p><i>b) Indemnités diverses, inspections, cours, etc. :</i></p> <p>1° Direction du service</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p> <p><i>c) Frais de voyage :</i></p> <p>1° Direction du service</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p> <p>B Personnel noir : salaires et entretien :</p> <p>1° Direction du service</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p> <p>C Matériel, matières d'entretien, fournitures diverses, combustibles, etc. :</p> <p><i>a) Matériel technique et fournitures de bureau :</i></p> <p>1° Direction du service</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p> <p><i>b) Matériel, matières d'entretien, combustibles pour vapeurs, etc. :</i></p> <p>1° Section du Bas-Congo</p> <p>2° Section du Haut-Congo</p> <p>3° Section des Grands-Lacs</p> <p><i>c) Redevance au service de la Marine du Bas-Congo, et à la Société nationale des transports fluviaux pour travaux et fournitures diverses :</i></p> <p>1° Section du Bas-Congo</p> <p>2° Section du Haut-Congo</p> <p><i>d) Location de vapeurs :</i></p> <p>1° Section du Bas-Congo</p> <p>2° Section du Haut-Congo</p> <p>3° Section des Grands-Lacs</p> <p style="text-align: right;">A REPORTER. fr.</p>

ORDINAIRES (suite).

EVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
25,860						<i>Direction :</i> 1 hydrographe principal 18,000 1 commis 6,500
123,000						<i>Bas-Congo :</i> 1 hydrographe de 2 ^e cl. 14,000 1 hydrographe adjoint. 12,000 2 hydrographes à l'essai 10,000 1 dessinateur 7,000 1 mécanicien de 2 ^e cl. 8,500 1 commandant 15,000 1 capitaine 14,000 2 premiers lieutenants. 12,000 1 aspirant 8,000 2 mécaniciens de 1 ^{re} cl. 9,000 1 mécanicien de 2 ^e cl. 8,500 1 mécanicien de 3 ^e cl. 7,500
123,000						
40,000						
Mémoire.						
4,000	»	»	»	»	350,060	
6,700						
Mémoire.						<i>Haut-Congo :</i> 1 hydrographe de 1 ^{re} cl. 16,000 1 hydrographe de 2 ^e cl. 14,000 2 hydrographes adjoints 12,000 2 hydrographes à l'essai 10,000 2 dessinateurs 7,000 1 mécanicien de 1 ^{re} cl. 9,000 1 mécanicien de 3 ^e cl. 7,500 1 capitaine 14,000 2 premiers lieutenants. 12,000 1 mécanicien de 3 ^e cl. 7,500 1 mécanicien adjoint . 6,500
1,500						
8,000						
10,000						
4,000						
330						
34,600	»	»	»	»	55,130	
20,200						
Mémoire.						<i>Grands-Lacs :</i> 1 hydrographe de 1 ^{re} cl. 16,000 1 hydrographe adjoint. 12,000 1 dessinateur 7,000 1 mécanicien de 3 ^e cl. 7,500
1,000						
10,000						
9,000						
450						
200,000						
40,000						
Mémoire.	»	»	»	»	461,770	
68,960						
60,000						
Mémoire.						
72,360						
Mémoire.						
866 960	»	»	»	»	866.960	

DEVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
		REPORT. fr.
17 (suite)	D	<p>Bonifications :</p> <p>a) A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments, vapeurs, etc. :</p> <p>1° Direction du service.</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo.</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p> <p>b) Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments :</p> <p>1° Direction du service.</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs</p>
	E	<p>Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques :</p> <p>1° Direction du service.</p> <p>2° Section du Bas-Congo</p> <p>3° Section du Haut-Congo</p> <p>4° Section des Grands-Lacs.</p>

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.

Article 7.	119,840
Article 8.	25,000
Article 9.	38,010
Article 10.	1,954,640
Article 11.	250,000
Article 12.	1,297,880
Article 13.	20,000
Article 14.	887,100
Article 15.	50,000
Article 16.	10,000
Article 17.	1,088,320
	5,740,790

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
866,960	»	»	»	»	866,960	
2,120						
170,270						
35,170						
Mémoire.						
830	»	»	»	»	211,360	
2,070						
990						
Mémoire.						
2,250						
250						
6,500	»	»	»	»	10,000	
1,000						
1,088,320	»	»	»	»	1,088,320	

DEVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
CHAPITRE III.		
Services administratifs.		
18		<p>Administration des Provinces :</p> <p>A 1° Traitements d'activité et de congé des Vice-Gouverneurs Généraux et des Commissaires Généraux attachés aux Vice-Gouvernements et de leurs intérimaires</p> <p>2° Indemnité spéciale du Vice-Gouverneur Général du Katanga</p> <p>3° Indemnités de déplacement</p> <p>4° Frais de représentation</p> <p>5° Frais de voyage</p> <p>6° Indemnité de personnel domestique</p> <p>B Salaires et entretien du personnel noir des Vice-Gouvernements</p> <p>C Matériel, mobilier, fournitures, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. :</p> <p>1° Matériel, mobilier, etc.</p> <p>2° Livres, abonnements, bibliothèques, impressions diverses</p> <p>3° Location de bâtiments pour les services provinciaux du Congo-Kasai</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p> <p>F Dépenses diverses : exécution du décret sur la chasse ; indemnités pour ivoire revenant à l'État en exécution de l'article 8 du décret du 26 juillet 1910; taxes de sortie ; frais divers</p> <p>G Frais de transport à l'intérieur (Vice-Gouverneurs Généraux et des Commissaires Généraux).</p>
19	A	<p>Service des Secrétariats :</p> <p>1° Traitements d'activité et de congé du personnel blanc</p> <p>2° Frais de voyage</p>

ÉVALUATIONS

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
»	68,250	68,250	68,250	68,250	346,700	4 vice-gouverneurs généraux 40,000 4 commissaires généraux 25,000
»	»	»	»	5,100		
»	1,000	1,000	1,000	1,000		
»	12,400	12,400	12,400	12,400		
»	2,050	2,050	2,350	1,550		
»	1,500	1,500	1,500	2,500	16,400	(1) Publication du journal administratif : 15,000 francs.
»	3,800	1,800	2,900	7,900		
»	25,200	15,000	8,630	8,460		
»	7,020	5,000	8,040	19,000 ⁽¹⁾	106,350	
»	10,000	»	»	»		
»	6,400	15,400	15,400	107,800	201,400	
»	2,400	6,000	6,000	12,000		
»	20,000	15,000	25,000	20,000	80,000	
60,000	»	»	»	»	60,000	
»	2,000	2,000	4,000	2,000	10,000	
60,000	162,020	145,400	155,470	297,960	820,850	
»	63,300	60,000	69,000	100,000	310,000	5 sous-directeurs . . . 15,000 3 chefs de division . . . 13,000 2 chefs de bureau de 1 ^{re} et de 2 ^e classe . . . 10,000 à 11,000 7 sous-chefs de bureau . . . 9,000 5 commis-chefs . . . 7,500 7 commis . . . 6,500 12 clercs . . . 1,000
»	4,700	1,900	4,750	6,350		
»	68,000	61,900	73,750	106,350	310,000	Fournit le personnel de bureau des services de la Justice, de l'Agriculture, des Affaires économiques et de l'Hygiène.

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
20		<p>Service territorial. Administration indigène. Police. Service pénitentiaire :</p> <p>A Personnel européen :</p> <p>1° Traitements d'activité et de congé</p> <p>2° Frais de représentation</p> <p>3° Frais de voyage</p> <p>B Salaires et entretien du personnel noir :</p> <p>1° Traitements des chefs et sous-chefs indigènes</p> <p>2° Salaires des messagers attachés aux chefferies</p> <p>3° Salaires et frais d'entretien des plantons attachés aux districts; dots pour femmes de polygames à libérer; entretien des détenus politiques</p> <p>4° Salaires des agents de la police noire</p> <p>5° Salaires et frais d'entretien des gardiens et détenus</p> <p>6° Entretien des contraints non employés par les services</p> <p>7° Rémunération aux chefferies indigènes pour exécution des travaux leur imposés dans l'intérêt général</p> <p>C Matériel, mobilier, etc., y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc. :</p> <p>1° Objets de couchage, ustensiles de cuisine et de table, matériel d'éclairage, pétrole, etc. Tentes, objets de campement, cantines portatives, drapeaux, médailles pour travailleurs, chaînes, etc.</p> <p>2° Fournitures pour l'application des décrets (médailles, livrets, poinçons, registres, marques). Registres, imprimés, fournitures de bureau, instruments de précision pour les districts et pour le service, etc.</p> <p>3° Matériel pour protection et réparation de colis en cours de transport; indemnités de bicyclettes; matières de rochange pour le matériel de transport, etc.</p> <p>4° Outillage spécial des hommes de la police d'Elisabethville, instruments de musique, etc.</p> <p>5° Matériel, équipement et habillement des gardiens des maisons de détention; habillement des détenus</p> <p>6° Matériel spécial des bureaux dactyloscopiques, y compris frais de transport, etc.</p> <p>7° Création d'un fonds de remploi destiné à faire des avances en matériel aux chefs indigènes</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p> <p>F Frais généraux de transport à l'intérieur</p>

ORDINAIRES (SUITE).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
»	1,211,000	1,581,000	1,921,000	978,000	6,294,200	11 commissaires de district 20,000
»	6,800	6,000	9,600	4,800		11 commissaires de district 18,000
»	105,000	173,000	216,000	80,000		22 commissaires de district adjoints 15,000
100,000 ⁽¹⁾	141,100	154,400	265,800	64,800	1,566,600	25 administrateurs principaux 14,000
»	64,100	47,300	84,400	30,000		45 administrateurs de 1 ^{re} classe 12,000
»	8,000	8,500	36,300	8,100		70 administrateurs de 2 ^e classe 10,000
»	»	»	»	15,000		100 agents territoriaux de 1 ^{re} classe 8,500
»	54,500	47,100	63,200	148,000		115 agents territoriaux de 2 ^e classe 8,000
»	54,000	17,000	66,700	23,700		195 agents territoriaux de 3 ^e classe 7,000
»	4,000	19,000	25,400	19,200		70 clercs —
»	77,000	67,500	88,000	»		4 opérateurs du service dactyloscopique 8,000
»	55,700	18,400	94,600	205,500		4 auxiliaires, idem 6,000
»	3,000	4,300	16,900	»		8 clercs, idem 1,000
»	»	»	»	5,000	992,400	
»	28,000	39,400	83,600	32,000		
»	2,500	»	»	3,000		
200,000	»	»	»	»		
»	152,690	43,420	109,610	148,230	630,820	
»	59,490	16,920	42,710	57,750		
»	15,000	15,000	27,500	12,500	70,000	
»	193,000	163,000	392,000	137,000	885,000	
300,000	2,277,880	2,479,240	3,607,320	1,974,580	10,439,020	

⁽¹⁾ Crédit supplémentaire à répartir entre les provinces.

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
21		<p>Service des Finances :</p> <p>A 1° Traitements d'activité et de congé du personnel blanc. Rémunération du service du comptable de la Colonie</p> <p>2° Frais de déplacement</p> <p>3° Frais de voyage.</p> <p>B Salaires et frais d'entretien du personnel noir</p> <p>C Matériel, mobilier, fournitures, y compris frais de transport, droit d'entrée et de transit, etc. :</p> <p>1° Fournitures de bureau, objets de campement, etc.</p> <p>2° Impôt indigène : achat d'acquets métalliques, coffres-forts, matériel nécessaire pour la perception, imprimés, registres, etc.</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments.</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p> <p>F Frais généraux de transport à l'intérieur</p>
22		<p>Trésorerie (crédit non limitatif) :</p> <p>A Commissions de banque sur envois et transferts. Pertes de change. Retraits de monnaies démonétisées. Frais divers</p> <p>B Non-valeurs : déficits de sous-comptables, régularisation; annulation de mandats de recouvrement; déchets non ventilables sur inventaires (sommes à recouvrer et fournitures); restitution d'impôts et taxes indûment perçus; remises d'amendes; remboursement de sommes reconnues appartenir à des tiers; divers</p> <p>C Bonification à la Caisse d'Épargne des frais du service de comptabilité de la Caisse d'Épargne et des intérêts à payer par elle sur les fonds confiés à son intervention au Trésor colonial.</p> <p>D Intérêts des cautionnements en espèces</p>
23		<p>Service des terres :</p> <p>A Personnel européen :</p> <p>1° Traitements d'activité et de congé</p> <p>2° Frais de déplacement</p> <p>3° Frais de voyage</p>

A REPORTER . . . fr

ORDINAIRES (SUITE).

EVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Equateur.	Province Orientale.	Katanga.		
»	331,000	347,000	509,000	287,000	1,583,000	4 inspecteurs provinciaux 15,000
»	1,500	1,500	1,500	1,500		5 inspecteurs adjoints 13,000
»	22,000	23,000	38,000	20,000		11 contrôleurs de 1 ^{re} cl. 12,000
»	1,310	850	1,610	1,260		11 contrôleurs de 2 ^e cl. 11,000
(1) 200,000	9,700	13,400	29,200	26,400	415,600	15 sous-contrôleurs de 1 ^{re} classe 10,000
	35,300	34,800	67,100			15 sous-contrôleurs de 2 ^e classe 9,000
»	13,220	6,620	10,180	10,650	56,510	17 commis-chefs 7,500
»	5,150	2,580	3,960	4,150		18 commis 6,500
»	6,800	6,800	14,000	5,400	30,000	
»	16,100	8,800	21,300	11,500	57,700	
200,000	442,080	443,050	692,850	367,860	2,147,840	(1) Crédit à répartir entre les provinces.
23,000	»	»	»	»	23,000	
85,000	»	»	»	»	85,000	
413,400	»	»	»	»	413,400	
2,000	»	»	»	»	2,000	
525,400	»	»	»	»	525,400	
»	155,300	128,800	138,200	75,700	558,200	2 conservateurs de 1 ^{re} cl. 15,000
»	1,000	500	1,000	1,100		2 conservateurs de 2 ^e cl. 14,000
»	16,100	14,500	17,400	8,600		4 géomètres principaux 12,000
»	172,400	143,800	196,600	85,400		558,200
						8 géomètres de 2 ^e cl. 9,000
						10 géomètres de 3 ^e cl. 7,500
						8 géomètres de 3 ^e cl. (h. c.) 7,500

DEVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	
			REPORT. fr.
23 (suite)	B	Salaires et entretien du personnel noir.	
	C	Matériel de précision, fournitures de bureau, fournitures de dessin, mobilier, etc., y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc.	
	D	Bonifications :	
		1° A la Dette : intérêts et amortissements de la valeur des bâtiments	
		2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.	
	E	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	
	F	Frais généraux de transport à l'intérieur	
24		Service de l'Agriculture :	
	A	Personnel européen :	
		1° Traitements d'activité et de congé.	
		2° Frais de déplacement	
		3° Spécialistes	
		4° Frais de voyage	
	B	Salaires et entretien du personnel noir.	
	C	Matériel, mobilier, outils, instruments de chirurgie vétérinaire, produits pharmaceutiques et antiseptiques, matériel et produits pour collections, frais d'analyse et d'expertise de produits agricoles et d'éléments divers, fournitures de bureau, instruments de précision, etc., y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc.	
	D	Bonifications :	
		1° A la Dette : intérêts sur la valeur des bâtiments et plantations et amortissements de la valeur des bâtiments	
		2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.	
	E	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	
	F	Frais généraux de transport à l'intérieur	
	G	Enseignement agricole (4).	
	H	Colonisation agricole (4)	

ORDINAIRES (SUITE).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
»	172,400	143,800	156,600	85,400	558,200	
»	20,000	12,000	28,000	10,000	70,000	
»	7,300	9,500	19,600	3,500	39,900	
»	5,610	3,540	1,300	4,460	23,190	
»	2,190	1,380	510	2,910		
»	3,350	1,400	2,000	950	7,700	
»	4,700	5,900	11,800	4,400	26,800	
»	215,550	177,520	219,810	114,620	727,500	
»	180,000	96,000	205,000	170,000	799,000	4 agronomes provinciaux 15,000
»	1,000	1,000	1,000	3,000		4 inspecteurs 14,000
»	20,000	15,000	20,000	20,000	3 inspecteurs vétérinaires 14,000	
»	17,000	9,000	24,000	17,000	2 directeurs de station expérimentale 13,000	
»	11,400	15,200	10,300	50,900	1 directeur de laboratoire 13,000	
»	13,700	6,400	10,500	86,000	3 vétérinaires 12,000	
»	4,490	45,530	2,440	53,800	10 agronomes de 1 ^{re} cl. 12,000	
»	1,750	1,080	370	20,960	8 agronomes de 2 ^e cl. 10,000	
»	4,600	4,600	7,200	3,600	8 agronomes adjoints de 1 ^{re} classe 9,000	
»	12,200	6,200	20,100	9,800	9 agronomes adjoints de 2 ^e classe 8,000	
50,000	»	»	»	»	50,000	
50,000	»	»	»	»	50,000	
100,000	266,140	200,010	300,910	435,060	1,302,120	(1) Dépenses à engager et à liquider en Afrique.

DEVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
25		<p>Service des Affaires Économiques :</p> <p>A Personnel européen :</p> <p>1° Traitements d'activité et de congé.</p> <p>2° Indemnités de déplacement des inspecteurs</p> <p>3° Frais de voyage</p> <p>B Salaires et entretien du personnel noir.</p> <p>C Matériel, mobilier, imprimés et publications, poids et mesures, étalons, outillage de laboratoire, achat d'échantillons, frais d'expertises commerciales, etc., y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc.</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p> <p>F Frais généraux de transport à l'intérieur</p> <p>G Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes, subside pour favoriser les industries indigènes.</p>
26		<p>Service des Travaux Publics :</p> <p>A Personnel européen :</p> <p>1° Traitements d'activité et de congé.</p> <p>2° Frais de déplacement</p> <p>3° Frais de voyage</p> <p>B Salaires et entretien du personnel noir des Bâtiments Civils et des Ponts et Chaussées.</p> <p>C Matériel, fournitures, etc., y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc., pour les services des Bâtiments Civils et des Ponts et Chaussées.</p> <p>D Bonifications :</p> <p>1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p>2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p> <p>F Frais généraux de transport à l'intérieur</p>

ORDINAIRES (SUITE).

EVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
»	38,000	26,000	37,000	68,000	190,550	1 ingénieur de 1 ^{re} cl. . . 12,000 1 inspectr principal. . . 16,000 4 inspectrs provinciaux. . . 14,000 1 inspecteur de 1 ^{re} cl. . . 12,000 1 inspecteur de 2 ^e cl. . . 10,000 1 chimiste 11,000
»	2,000	1,500	2,000	1,500		
»	1,800	1,850	3,400	7,500		
»	1,380	360	720	1,800		4,260
»	5,500	5,500	5,500	9,000		25,500
»	480	»	720	12,970	49,690	
»	190	»	280	5,050		
»	4,550	4,550	5,000	4,000	18,100	
»	2,250	1,700	4,500	8,000	16,450	
10,000	»	»	»	»	10,000	
10,000	56,150	41,460	59,120	117,820	284,550	
»	410,500	111,500	175,800	278,200	1,084,700	<i>Administrations provinciales :</i> 1 ingénieur principal . . 18,000 3 ingénieurs de 1 ^{re} cl. . . 16,000 3 architectes de 1 ^{re} cl. . . 15,000 1 architecte de 2 ^e cl. . . 13,000 1 conducteur de 2 ^e cl. . . 10,000 1 surveillant de 1 ^{re} cl. . . 9,000 1 surveillant de 2 ^e cl. . . 8,000
»	»	300	»	900		
»	42,000	11,800	22,500	31,200	925,000	<i>Service général :</i> 1 ingénieur de 1 ^{re} cl. . . 16,000 1 ingénieur de 2 ^e cl. . . 14,000 1 architecte de 2 ^e cl. . . 13,000 2 architectes de 3 ^e cl. . . 11,000 2 architectes adjoints . . 9,000 2 cantonniers principaux . 9,000 1 cantonnier de 1 ^{re} cl. . . 8,000 1 cantonnier de 2 ^e cl. . . 7,000 2 surveillants princip . . 10,000 9 surveillants de 1 ^{re} cl. . 9,000 8 surveillants de 2 ^e cl. . 8,000 4 surveillants adjoints . . 7,000 36 artisans (h. c.) 6,000
»	394,000	65,000	208,000	258,000		
12,000	361,000	96,000	176,000	512,000	1,157,000	
»	25,910	3,930	3,910	15,350	68,230	
»	10,100	1,530	1,520	5,980		
»	13,500	13,500	21,500	11,500	60,000	
»	12,700	2,600	4,000	2,500	21,800	
12,000	1,269,710	306,160	613,230	1,115,630	3,316,730	personnel affecté spécialement aux lignes télégraphiques. 3 cantonniers de 1 ^{re} cl. . . 8,000 4 cantonniers de 2 ^e cl. . . 7,000 6 div ^{rs} grades.

DEVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
27		Service de l'hygiène :
	A	1° Traitements d'activité et de congé.
		2° Frais de voyage
		3° Indemnités de déplacement
		4° Indemnités aux médecins agréés; honoraires à des médecins étrangers; indemnités au Révérend Gorling et au Dr Coppedge
		5° Frais de visites médicales d'agents de la Colonie; indemnités aux membres de diverses commissions médicales
		6° Indemnités aux missionnaires en stage au laboratoire de Léopoldville
		7° Subsidés aux lazarets pour trypanosés
		8° Indemnités aux médecins n'ayant pas de clientèle privée.
	B	Salaires et frais d'entretien du personnel noir :
		1° Malades des hôpitaux et lazarets
		2° Personnel des services médicaux
		3° Main-d'œuvre pour lutte contre la maladie du sommeil
	C	1° Matériel et mobilier, produits pharmaceutiques, instruments, appareils, caisses et trousse de chirurgie, microscopes et accessoires de laboratoire, pharmacies portatives, fournitures de bureau, produits pharmaceutiques destinés aux établissements d'enseignement et à céder à des particuliers, y compris frais de transport, droits d'entrée et de transit, etc.
	D	Bonifications :
		1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments
		2° Au Budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments
	E	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques
	F	Frais généraux de transport à l'intérieur
	G	Hôpitaux pourvus de l'assistance religieuse :
		1° Frais généraux
		2° Achat de matériel et de mobilier

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE III.

Article 18.	820,850
Article 19.	310,000
Article 20.	10,439,020
Article 21.	2,147,840
Article 22.	528,400
Article 23.	727,500
Article 24.	1,302,120
Article 25.	284,550
Article 26.	3,316,730
Article 27.	4,308,890
	24,182,900

ORDINAIRES (SUITE).

EVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.	
	Congo-Kasaï.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.			
»	389,000	285,000	578,000	334,000	1,901,300	4 médecins inspecteurs 20,000 21 médecins de district. 18,000 18 médecins de 1 ^{re} cl. 16,000 11 médecins de 2 ^e cl. 14,000 4 pharmaciens de 1 ^{re} cl. 12,000 8 pharmaciens de 2 ^e cl. 10,000 1 dentiste 10,000 9 agents sanitaires de 1 ^{re} classe 8,500 9 agents sanitaires de 2 ^e classe 7,500 12 infirmières (H.-C.) 8,500	
»	33,000	26,000	56,000	31,000			
»	1,000	1,000	1,000	1,000			
»	36,500	»	»	7,200			
40,000	2,500	»	600	500			
»	2,000	»	»	»			
»	19,000	»	»	10,000			
50,000	»	»	»	»			
»	96,000	32,000	35,200	57,600			514,700
»	58,000	24,400	48,000	24,100			
33,000	40,900	17,400	26,300	24,800			
200,000	277,000	167,200	287,000	261,500	1,192,700		
»	107,080	22,610	31,230	26,820	260,890		
»	41,720	8,810	12,170	10,450			
»	4,400	4,500	7,300	3,800	20,000		
»	12,200	11,600	42,800	1,900	68,500		
»	147,000	8,500	22,500	106,200	350,800		
»	50,000	»	»	16,600			
323,000	1,317,300	606,620	1,148,000	913,970	4,308,890		

DEVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
CHAPITRE IV.		
Dépenses de souveraineté.		
28		<p>Force publique :</p> <p>A Personnel européen :</p> <p> 1° Traitement d'activité et de congé</p> <p> 2° Frais de voyage du personnel européen et des femmes d'officiers et de sous-officiers autorisées à accompagner leur mari.</p> <p> 3° Indemnités aux agents mariés jouissant d'un traitement inférieur à 40,000 francs</p> <p> 4° Frais de représentation</p> <p> 5° Frais d'inspection</p> <p>B Personnel noir : soldes et allocations diverses, frais d'entretien, de recrutement et de rapatriement, dots pour femmes de miliciens, etc.</p> <p>C Matériel, y compris frais de transport, droits d'entrée, etc. (armement, équipement, registres, livres, fournitures classiques, etc.).</p> <p>D Bonifications :</p> <p> 1° A la Dette : intérêts et amortissements sur la valeur des bâtiments</p> <p> 2° Au budget des Voies et Moyens : frais d'entretien des bâtiments.</p> <p>E Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques</p> <p>F Frais généraux et transport à l'intérieur</p> <p>G Service cartographique des troupes coloniales.</p> <p>H Publications, documentation, service des renseignements</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.</p>

ORDINAIRES (SUITE).

ÉVALUATIONS.

Gouvernement général.	VICE-GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.				TOTAUX.	Commentaires.
	Congo-Kasai.	Équateur.	Province Orientale.	Katanga.		
3,621,500						
562,000						
18,000	»	»	»	»	4,213,700	1 colonel commandant supérieur 25,000 4 lieutenants-colonels 20,000 10 majors 17,000 36 capitaines commandants 14,000 50 lieutenants 12,000 51 sous-lieutenants 10,000 57 adjudants-chefs 8,000 57 adjudants 7,000 63 aspirants 6,500
7,200						
5,000						
3,450,200	»	»	»	»	3,450,200	
653,000	»	»	»	»	653,000	
221,640	»	»	»	»	307,990	
86,350	»	»	»	»		
20,000	»	»	»	»	20,000	
60,000	»	»	»	»	60,000	
60,000	»	»	»	»	60,000	
2,500	»	»	»	»	2,500	
8,767,390	»	»	»	»	8,767,390	

DÉVELOPPEMENTS.

ARTICLES.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.
CHAPITRE V.		
Dépenses à engager et à liquider en Europe par délégation du Gouverneur général.		
29		Conseils et institutions coloniales en Belgique :
	A	Conseil supérieur
	B	Conseil colonial.
	C	Office colonial
	D	Villa coloniale
30		Indemnités et allocations spéciales liquidées en Belgique :
	A	Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi. Indemnités à des fonctionnaires de l'Etat Indépendant du Congo.
	B	Traitements, pensions, secours à d'anciens agents ou à leurs veuves
	C	Obligations énumérées à l'annexe II de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique
31		Missions d'études et d'inspection :
		Traitements, indemnités, frais de voyage, de séjour et de transport :
	A	Missions d'études agricoles.
	B	Missions d'études.
	C	Missions d'inspection et de contrôle
32		Colonisation :
		Aide aux colons. Frais de voyage, achat de semences et d'outils. Frais de propagande et de vulgarisation :
	A	Colons agricoles
	B	Artisans
33		Allocations de retraite et pensions
34		Garantie du Service de la Dette. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
35		Dépenses diverses :
	A	Subvention à la « Revue congolaise »
	B	Publications agricoles. « Bulletin agricole »
	C	Office des emballages à Anvers
	D	Brevets et marques de fabrique
	E	Achat de décorations des ordres coloniaux.
	F	Fabrication de monnaies
	G	Frais d'hospitalisation d'agents de la Colonie. Soins médicaux. Médicaments
	H	École coloniale provisoire d'Anvers : matériel.
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.

RÉCAPITULATION DES CHAPITRES.

Chapitre I ^{er}	11,742,835
Chapitre II	5,740,790
Chapitre III	24,182,900
Chapitre IV	8,767,390
Chapitre V	10,119,959
	60,553,874

ORDINAIRES (SUITE).

ÉVALUATIONS.

ADMINISTRATION MÉTROPOLITAINE.		<i>Commentaires.</i>	
Montant par littera.	Total par article.		
7,300	157,300		
100,000			
25,000			
25,000			
50,000	191,000		
26,000			
115,000			
60,000	290,000		
30,000			
200,000			
240,000	266,000		
26,000			
3,300,000	3,300,000		
5,556,159	5,556,159		
10,000	359,500		
30,000			
24,000			
1,000			
9,500			
254,000			
21,000			
10,000			
40,119,959		40,119,959	

(168)

BUDGET

DES

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE

POUR L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS.

**BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DU CONGO BELGE
POUR L'EXERCICE 1920.**

DÉVELOPPEMENTS.

N° des articles.	Lignes des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	Crédits demandés pour 1920.
SERVICES DIVERS.			
1		Douzième annuité du Fonds spécial de cinquante millions de francs créé par le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique fr	3,300,000 »
2		Travaux publics divers	9,253,366 48
	a.	Province du Congo-Kasai :	
		1° Moanda. — Construction de hangars et d'un magasin fr.	36,630 75
		2° Matadi. — Transformation d'un bâtiment. Établissement d'une distribution d'eau potable	1,728,630 15
		3° Banana. — Construction d'une habitation (phare de Boulabemba)	5,224 14
		4° Boma. — Construction, aménagement, renouvellement de bâtiments. Installation d'une pompe. Construction d'un magasin	489,310 36
		5° Léopoldville. — Construction d'habitations, de hangars et d'une chapelle.	33,546 48
		6° Kinshasa. — Construction d'habitation et d'un dispensaire pour noirs. Aménagement d'avenues. Installation d'une conduite d'évacuation des eaux et d'une distribution d'eau potable. Aménagement de la route Kinshasa-Léopoldville	3,737,983 96
		7° Lusambo. — Construction d'habitations, d'une école et d'une prison. Etablissement d'un pont sur la rivière Kabondo	256,881 61
		8° Djoko-Punda et Tshikapa. — Construction d'habitations et de prisons	545,555 196
		9° Bandundu. — Construction d'habitations et d'une prison	251,514 52
		10° Travaux divers dans la province	100,000 »
		A REPORTER. fr.	7,185,277 93
			12,553,366 48

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

N° des articles.	Lettre des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	Crédits demandés pour 1920.
		REPORTS fr. 7,183,277 93	12,553,366 48
2 (suite)	b.	Province de l'Équateur :	
		1° Coquilhatville. — Construction d'habitations. Construction d'un hôpital pour noirs	92,187 04
		2° Lisala. — Construction d'habitations. Construction d'un hôpital pour noirs	73,587 04
		3° Libenge. — Construction d'habitations. Construction d'un hôpital pour noirs	16,575 »
		4° Basankusu. — Construction d'habitations. Construction d'un hôpital pour noirs	35,175 »
		5° Travaux divers dans la province	100,000 »
	c.	Province du Katanga :	
		1° Elisabethville. — Construction de bâtiments administratifs et d'entrepôts publics. Subsidés pour la construction d'une église et construction d'un hôpital pour Européens Reconstruction de trois maisons	1,316 000 »
		2° Travaux divers dans la province	100,000 »
	d.	Province Orientale :	
		1° Stanleyville. — Construction d'un marché	16,020 »
		2° Stanleyville. — Construction de huit maisons	107,544 47
		3° Kilo et Mudzi-Maria. — Construction d'églises (subsides)	11,000 »
		4° Travaux divers dans la province	100,000 »
	e.	Ameublement et agencement des maison destinées aux infirmières	100,000 »
			9,253,366 48
		A REPORTER fr.	12,553,366 48

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

N° des articles.	Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	Crédits demandés pour 1920.
		REPORT. fr.	12,553,366 48
3		Transports	1,089,100 »
	a	Marine du Bas-Congo. — Construction d'un bâtiment. Achat de machines et d'un chaland de 500 tonnes fr. 550,000 »	
	b	Marine du Haut-Congo :	
		1° Achat de matériel de balisage et de renflouage 114,900 »	
		2° Achat d'outils pour les postes à bois 282,000 »	
	c	Scierie de Lukolela. — Achat de matériel 14,200 »	
	d	Lac Moero — Réparation d'un vapeur. Achat de baleinières 38,000 »	
	e	Chemin de fer du Mayumbe. — Rachat du premier tronçon du chemin de fer du Mayumbe (annuité) 90,000 »	
		<u>1,089,100 »</u>	
4		Fonds d'immigration	1,500,000 »
5		Études et travaux relatifs à la transformation de la ligne de chemin de fer de Matadi à Léopoldville	1,500,000 »
6		Office douanier d'Anvers — Location, aménagement, outillage d'un hangar.	250,000 »
7		École coloniale d'Anvers	765,000 »
	a.	Quote-part dans les frais de construction de l'école 700,000 »	
	b.	Acquisition et construction d'un bungalow 65,000 »	
		<u>765,000 »</u>	
8		Participation de la Colonie dans la formation du capital initial de la Société nationale de Transports fluviaux au Congo. — Achat de bateaux et de matériel.	8,312,209 63
9		Participation de la Colonie dans la formation du capital de la Compagnie colonnière congolaise, société congolaise à responsabilité limitée. — Apport des usines d'égrenage de Lusambo et Kilombo, des égrecuses à bras se trouvant dans les postes de l'État des régions colonnières, et de la ferme de Lonkala	600,000 »
		<u>TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR 1920 fr.</u>	<u>26 569,676 11</u>

BUDGETS ANNEXES

DES

SERVICES SPÉCIALISÉS

ACCISES ET ENTREPOTS.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
Recettes douanières.			
1	A	Droits de sortie sur marchandises et produits autres que l'ivoire	4,200,000
	B	Droits de sortie sur l'ivoire	639,602
	C	Amendes et confiscations en matière de droits de sortie.	5,000
2	A	Droits d'entrée sur les alcools	800,000
	B	Amendes et confiscations en matière de droits d'entrée sur les alcools	6,000
	C	Droits d'entrée sur les autres marchandises	8,000,000
	D	Amendes et confiscations en matière de droits d'entrée sur les autres marchandises.	25,000
3		Taxe de consommation	175,000
4		Vente de registres et imprimés	5,000
Recettes d'entrepôts.			
5		Droits de magasin	75,000
6	A	Taxe d'ouverture d'entrepôts particuliers ou fictifs	45,000
	B	Taxe de location de loges d'entrepôts	40,000
	C	Taxe de manipulation des produits en entrepôts	30,000
7		Taxe sur les warrants	4,000
8		Produit partiel de la vente de marchandises non déclarées ou délaissées.	20,000
9		Bénéfice en matière de préemption	40,000
Recettes accidentelles.			
10		1° Rémunération des travaux supplémentaires effectués par le service douanier pour compte de tiers (travail en dehors des heures réglementaires et des lieux habituels).	15,000
		2° Annulation d'ordonnances	Mémoire.
		3° Intérêts sur compte courant	20,000
		4° Recettes imprévues.	Mémoire.
A REPORTER			fr. 14,081,602

BUDGET ANNEXE DES DOUANES,

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	988,712
4	A	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	28,570
	B	Bonification d'amortissements au Service de la Dette.	21,040
	C	1° Bonification au Budget des Voies et Moyens des frais d'entretien des bâtiments.	17,280
		2° Intérêts sur avances du Trésor colonial	Mémoire.
5		Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	15,000
6		1° Restitution de droits ou taxes indûment perçus. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,000
		2° Non valeurs; annulation de mandats de recouvrement; déchets sur inventaire (sommes à recouvrer et fournitures)	1,000
7		Restitution d'amendes. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,000
8		Location d'embarcations pour la surveillance douanière.	5,000
9		Déficits en matière de préemption	2,000
10		Dépenses accidentelles.	500
11	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	Mémoire.
12		Versement au Trésor colonial du produit net des douanes, accises et entrepôts. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	13,000,000
			14,087,102
		Comptes d'ordre :	
13		Versements en compte courant	
14		Versement au Trésor colonial du produit de la taxe sur l'ivoire	
15		Versement au Trésor colonial du produit du droit de statistique	
16		Remboursement de cautionnements en matière fiscale	
17		Versement au Trésor colonial du produit de la vente de marchandises non déclarées ou délaissées	Mémoire.
18		1° Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
		2° Fournitures entrées au magasin en 1920	
19		Sommes reçues en liquidation de créances.	
20		Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux ou fournitures en 1920	

ACCISES ET ENTREPOTS (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	14,081,602
11	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.).	5,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.).	Mémoire.
12		Amendes administratives et retenues disciplinaires	500
			14,087,102
Comptes d'ordres :			
13		Prélèvements en compte courant	
14		Taxe sur l'ivoire à ristourner au Budget des Voies et Moyens	
15		Droit de statistique à ristourner au Budget des Voies et Moyens	
16		Cautiionnements en matière fiscale	
17		Produit de la vente de marchandises non déclarées ou délaissées, à la disposition des ayants-droit	Mémoire.
18		1 ^o Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
		2 ^o Fournitures sorties du magasin en 1920	
19		Sommes à recouvrer	
20		Avances de la Dette.	

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		CHAPITRE PREMIER.	
		Mines de Kilo.	
		<i>Direction et administration.</i>	
	A	Administration à Boma : quote-part à verser à la Direction des Travaux Publics	2,500
	B	I. — Direction et administration à Kilo :	
		Cadre.	Traitements d'activité initiaux.
		1 directeur fr. 40,000	
		1 chef de division 13,000	
		1 comptable 11,000	
		1 sous-chef de bureau 9,000	
		1 comptable-adjoint 9,000	
		1 commis-chef 7,500	
		1 commis 6,500	
		1° Traitements d'activité et de congé	105,000
		2° Indemnités diverses	600
		3° Frais de voyage	15,000
		4° Contribution au fonds de pensions	12,432
		5° Frais de représentation	2,400
		II. — Transport dans l'Uganda et dans l'Est-Africain britannique :	
		1 agent de transport fr. 12,000	
		1 commis 6,500	
		1° Traitements d'activité et de congé	20,000
		2° Indemnités de séjour	17,000
		3° Frais de voyage	3,100
		4° Contribution au fonds de pension	3,352
		5° Frais de déplacement	1,600
		III. — Service médical :	
		1 médecin fr. 14,000 à 18,000	
		1° Traitement d'activité et de congé	20,000
		2° Frais de voyage	2,000
		3° Médicaments	20,000
		4° Contribution au fonds de pensions	1,776
		IV. — Service de l'infirmerie :	
		1 sœur infirmière. Indemnité de nourriture	4,000
		V. — Service de l'aumônerie :	
		1 aumônier. Indemnité de nourriture	4,000
	C	Personnel noir, y compris le personnel attaché au service des transports dans l'Uganda, infirmiers, etc. : salaire et entretien	34,200
	D	Fournitures de bureau	4,000
		A REPORTER. fr.	273,160

DES MINES.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
CHAPITRE PREMIER.			
Mines de Kilo.			
<i>Direction et administration.</i>			
1	A	Remboursement des exploitations minières	499,760
	B	Remboursement des exploitations auxiliaires	24,500
	C	Soins médicaux aux particuliers.	2,500
	D	Recettes accidentelles : amendes administratives et retenues disciplinaires . . .	1,000
A REPORTER. . . . fr.			527,760

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	273,160
1 (suite)	E	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	64,600
	F	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier, prospectons et études)	154,000
	G	Entretien des bâtiments (par les soins du personnel des Mines); salaires, fournitures, quotes-parts de traitements.	7,500
	H	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	11,000
	I	Intérêts sur avances du Trésor colonial.	Mémoire.
	J	Quote-part dans les frais du Service de la Trésorerie.	17,500
			327,760
2		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Versements en compte courant	Mémoire.
	C	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	
3		<i>Service des exploitations minières.</i>	
	A	Personnel blanc et préposés de couleur :	
		Cadre. Traitements d'activité initiaux.	
		2 inspecteurs des mines fr. 20,000	
		2 ingénieurs principaux 18,000	
		3 ingénieurs de 1 ^{re} classe 16,000	
		4 ingénieurs de 2 ^o classe 14,000	
		3 ingénieurs adjoints 12,000	
		1 conducteur principal 12,000	
		2 conducteurs de 1 ^{re} classe 11,000	
		2 conducteurs de 2 ^o classe 10,000	
		2 conducteurs adjoints 9,000	
		2 surveillants principaux 10,000	
		2 surveillants de 1 ^{re} classe 9,000	
		2 surveillants de 2 ^o classe 8,000	
		3 surveillants adjoints 7,000	
		1 cantonnier principal 9,000	
		2 cantonniers de 1 ^{re} classe 8,000	
		2 cantonniers de 2 ^o classe 7,000	
		5 mineurs } 6,500 à 9,000	
		1 amalgameur	
		1 chef d'atelier 10,000	
		1 mécanicien de 1 ^{re} classe 9,000	
		2 mécaniciens ajusteurs de 2 ^o classe 8,000	
		1 géomètre principal 12,000	
		1 géomètre de 1 ^{re} classe 10,000	
		Artisans et cleres —	
		1 ^o Traitements d'activité et de congé.	460,000
		2 ^o Indemnités diverses.	3,000
		3 ^o Frais de voyage	75,000
		4 ^o Contribution au fonds de pension.	86,580
		5 ^o Primes de rendement	100,000
		A REPORTER. . . . fr.	724,580

DES MINES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
1 (suite)	E F	<p style="text-align: right;">REPORT. . . . fr.</p> Intérêts sur compte-courant Annulation d'ordonnances	527,760 Mémoire. Mémoire.
			527,760
2	A B C	Comptes d'ordre : Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures Prélèvements en compte-courant Avances de la dette	Mémoire.
3	A	<p style="text-align: center;"><i>Service des exploitations minières.</i></p> Produit de l'exploitation	9,061,244
À REPORTER fr.			9,061,244

BUDGET ANNEXE

Articles	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	724,580
3 (suite)	B	Personnel noir : salaire et entretien	1,200,000
	C	Ravitaillement, matériaux et outils	225,000
	D	Entretien et réparation des installations : bâtiments, voies de communication, gros outillage; amélioration des logements (par les soins du personnel des Mines); salaires, fournitures et quotes-parts de traitements	35,000
	E	Entretien et réparation du matériel	5,000
	F	Frais de transport, d'assurance, droits de sortie et frais de réalisation relatifs à l'or.	560,000
	G	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	60,100
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (constructions, voirie, voies de communication, matériel)	184,000
	I	Quote-part dans les frais de direction et des exploitations auxiliaires	560,964
	J	Non-valeurs; annulation de mandats; déchets sur inventaires	25,000
4	A	Valeur de l'or en stock ou en cours d'extraction au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	600,000
	B	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	975,000
	C	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	D	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	E	Versement au Budget des Voies et Moyens du produit net des exploitations. (Crédit non limitatif.)	5,558,600
			10,713,244
5		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes reçues en liquidation de créances	
	C	Fournitures et produits entrés au magasin en 1920	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	
6		<i>Service des exploitations auxiliaires.</i>	
		1 ^o Menuiserie.	
		2 ^o Briqueterie.	
		3 ^o Forge.	
		4 ^o Kraal.	
		5 ^o Abattoir.	
		6 ^o Cultures.	
	A	Personnel blanc :	
		Cadre.	Traitements initiaux.
		1 surveillant de 1 ^{re} classe fr.	9,000
		1 monteur (cantonnier de 1 ^{re} classe)	8,000
		1 charpentier (cantonnier de 2 ^e classe)	7,000
		1 éleveur de bétail	8,500

DES MINES (suite).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	9,061,244
3 (suite)	B	Recettes accidentelles : amendes administratives et retenues disciplinaires. . . .	2,000
	C	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
	D	Cession de fournitures aux services des Mines de Moto, aux services de la Direction et des exploitations auxiliaires de Kilo ou à des tiers	200,000
4	A	Valeur de l'or en stock ou en cours d'extraction au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	900,000
	B	Fournitures en stock à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	550,000
	C	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	D	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			10,713,244
5		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures et produits sortis du magasin en 1920	Mémoire.
	D	Avances de la Dette.	
6		<i>Service des exploitations auxiliaires.</i>	
	A	Produit des exploitations	75,000
		A REPORTER. . . . fr.	75,000

BUDGET ANNEXE

Articles	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.	
6 (suite)	A (suite)	1° Traitements d'activité et de congé	32,000	
		2° Indemnités diverses	600	
		3° Frais de voyage	5,000	
		4° Contribution au fonds de pensions	7,104	
	B	Personnel noir : salaire et entretien	50,000	
	C	Fournitures diverses	40,000	
	D	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	3,300	
7	E	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (constructions, mobilier, matériel)	3,000	
	F	Quote-part dans les frais de direction	24,500	
	G	Non-valeurs; annulation de mandats de recouvrement; déchets sur inventaires.	1,000	
	A	Valeur des produits en stock, récoltes sur pied, cheptel, etc., au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	33,000	
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.	
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.	
				169,804
8	Comptes d'ordre :			
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances.		
	C	Produits entrés au magasin en 1920		
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920		
CHAPITRE II.				
Mines de Moto.				
<i>Direction et Administration.</i>				
9	A	Administration à Bôma : quote-part à verser à la Direction des Travaux publics.	2,500	
	B	I. — Direction et administration à Moto :		
			Cadre.	Traitement d'activité initiaux.
			1 directeur.	fr. 40,000
			1 chef de division.	13,000
			1 comptable	11,000
			1 sous-chef de bureau	9,000
		1 comptable adjoint	9,000	
		2 commis	6,500	
		1° Traitements d'activité et de congé.	100,000	
	2° Indemnités diverses.	600		
	3° Frais de voyage	15,000		
	4° Contribution au fonds de pensions.	12,432		
	5° Frais de représentation	1,200		
A REPORTER			fr. 131,732	

DES MINES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
6 (suite)		REPORT. . . . fr.	75,009
	B	Remboursement des exploitations minières	61 204
	C	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	300
	D	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
7	A	Valeur des produits en stock, récoltes sur pied, cheptel, etc., au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	33 000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			169,504
8		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Produits sortis du magasin en 1920	
	D	Avances de la Dette.	Mémoire.
9		CHAPITRE II. MINES DE MOTE. Direction et Administration.	
	A	Remboursement des exploitations minières	440,408
	B	Remboursement des exploitations auxiliaires	4,500
		A REPORTER fr.	444,908

BUDGET ANNEXE.

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT fr.	131,732
9 (suite)	B (suite)	II. — Service médical :	
		1 médecin 14,000 à 18,000	
		1 ^o Traitement d'activité et de congé	18,000
		2 ^o Frais de voyage	5,200
		3 ^o Contribution au fonds de pensions	1,776
		4 ^o Médicaments	20,000
		III. — Service de l'infirmerie :	
		2 sœurs infirmières.	
		Indemnité de nourriture	8,000
		IV. — Service de l'aumônerie :	
		1 aumônier.	
		Indemnité de nourriture	4,000
	C	Personnel noir : salaires et entretien (y compris les infirmiers noirs)	8,000
	D	Fournitures de bureau	4,000
	E	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	62,700
	F	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier, prospections et études) :	153,000
	G	Entretien des bâtiments (par le service du personnel des Mines). Salaires, fournitures, quotes-parts de traitements	7,500
	H	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	7,000
	I	Intérêts sur avances du Trésor colonial	Mémoire.
	J	Quote-part dans les frais du Service de Trésorerie	17,500
			448,408
10		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.
	B	Versements en compte-courant	
	C	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	
11		<i>Services des exploitations minières.</i>	
	A	Personnel blanc et préposés de couleur :	
		Cadre.	Traitements d'activité initiaux.
		1 inspecteur des mines fr.	20,000
		1 ingénieur principal	18,000
		2 ingénieurs de 1 ^{re} classe	16,000
		2 ingénieurs de 2 ^e classe	14,000
		2 ingénieurs adjoints	12,000
		1 conducteur principal	12,000
		2 conducteurs de 1 ^{re} classe	11,000
		2 conducteurs de 2 ^e classe	10,000
		2 conducteurs adjoints	9,000
		2 surveillants principaux	10,000
		3 surveillants de 1 ^{re} classe	9,000
		2 surveillants de 2 ^e classe	8,000
		3 surveillants adjoints	7,000
		1 cantonnier principal	9,000
		1 cantonnier de 1 ^{re} classe	8,000
		1 cantonnier de 2 ^e classe	7,000
		1 géomètre principal	12,000
		1 géomètre de 1 ^{re} classe	10,000
		Artisans et clercs	—

DES MINES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT fr.	444,908
9 (suite)	C	Soins médicaux aux particuliers	2,500
	D	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	1,000
	E	Intérêts sur compte courant	Mémoire.
	F	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
			448,408
10		Comptes d'ordre	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Prélèvements en compte-courant	
	C	Avances de la Dette	
11		<i>Service des exploitations minières.</i>	
	A	Produit de l'exploitation	7,039,040
		A REPORTER fr.	7,039,040

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.	
11 (suite)	A (suite)	1 ^o Traitements d'activité et de congé	320,000	
		2 ^o Indemnités diverses	2,000	
		3 ^o Frais de voyage	50,000	493,280
		4 ^o Contribution au fonds de pension	53,280	
		5 ^o Primes de rendement	68,000	
	B	Personnel noir : salaires et entretien	1,000,000	
	C	Ravitaillement, matériaux et outils	125,000	
	D	Entretien et réparation des installations : bâtiments, voies de communication, gros outillage; amélioration des logements (par les soins du personnel des Mines) : salaires, fournitures, quotes-parts de traitements	25,000	
	E	Entretien et réparation du matériel	5,000	
	F	Frais de transport, d'assurance, droits de sortie et frais de réalisation relatifs à l'or	400,000	
G	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	8,800		
H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (constructions, voirie, voies de communication, mobilier, matériel)	57,000		
I	Quote-part dans les frais de direction et des exploitations auxiliaires	472,660		
J	Non-valeurs. Déchets sur inventaires	15,000		
12	A	Valeur de l'or en stock ou en cours d'extraction au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	375,000	
	B	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	25,000	
	C	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.	
	D	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.	
	E	Versement au Budget des Voies et Moyens du produit net des exploitations. (Crédit non limitatif.)	4,733,800	
			7,735,540	
13	Comptes d'ordre :			
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances		
	C	Fournitures et produits entrés au magasin en 1920		
D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920			

DES MINES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT. fr.	7,039,040
11 (suite)	B	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	1,500
	C	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
	D	Cession de fournitures aux services de la direction ou des exploitations auxiliaires, ou à des tiers.	Mémoire.
12	A	Valeur de l'or en stock ou en cours d'extraction au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	645,000
	B	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	50,000
	C	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	D	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			7,735,540
13	Comptes d'ordre :		
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures et produits sortis du magasin en 1920	Mémoire.
	D	Avances de la Dette.	

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
14		<i>Service des exploitations auxiliaires.</i>	
		1 ^o Menuiserie. 2 ^o Briqueterie. 3 ^o Forge. 4 ^o Cultures.	
	A	Personnel blanc :	
		Cadre.	Traitements d'activité initiaux.
		1 cantonnier de 1 ^{re} classe fr.	8,000
		1 cantonnier de 2 ^e classe	7,000
		1 ^o Traitements d'activité et de congé	16,000
		2 ^o Indemnités	600
		3 ^o Frais de voyage	2,500
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	3,552
	B	Personnel noir : salaires et entretien	23,000
	C	Fournitures diverses	5,000
	D	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	800
	E	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (constructions, mobilier, matériel)	2,000
	F	Quote-part dans les frais de direction	4,500
	G	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	500
15	A	Valeur des produits en stock, récoltes sur pied, cheptel, etc., au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	12,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	Mémoire.
			72,452
16		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes reçues en liquidation de créances	
	C	Produits entrés au magasin en 1920	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	

DES MINES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
14		<i>Service des exploitations auxiliaires.</i>	
	A	Produit des exploitations	28,000
	B	Remboursements des exploitations minières	32,252
	C	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	200
	D	Annulation d'ordonnances.	Mémoire.
15	A	Valeur des produits en stock, récoltes sur pied, cheptel, etc., au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	12,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			72,452
16		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Produits sortis du magasin en 1920	Mémoire.
	D	Avances de la Dette.	

BUDGET ANNEXE DES

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
CHAPITRE PREMIER.			
Direction et Administration.			
1	A	Participation des stations agricoles aux frais de la Direction de l'Agriculture à Boma.	10,000
	B	Quote-part dans les frais du service de comptabilité	5,000
	C	Dépenses de Trésorerie :	
		1° Intérêts sur avances du Trésor colonial	1,500
		2° Quote-part dans le service de Trésorerie.	4,500
			21,000
2	Comptes d'ordre :		
	A	Versements en compte-courant	Mémoire.
	B	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	Mémoire.
CHAPITRE II.			
Station de Ganda-Sundi.			
3	A	Personnel blanc :	
		1 agronome de 1 ^{re} classe fr 12,000	
		1 agronome de 2 ^e classe. 10,000	
		1° Traitements d'activité et de congé.	23,200
		2° Indemnités	»
		3° Frais de voyage	2,000
		4° Contribution au fonds de pensions	3,532
	B	Personnel noir : salaires et entretien	44,000
	C	Matières et matériel d'entretien et de consommation.	4,000
	D	Transport, droits de sortie et frais de vente des produits	22,500
	E	Frais médicaux.	1,000
	F	Frais postaux et télégraphiques	500
	G	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	15,820
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier et matériel)	7,860
	I	Entretien des bâtiments	2,220
4	A	Quote-part dans les frais de direction et d'administration à Boma.	6,300
	B	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	1,000
A REPORTER. fr.			133,952

STATIONS AGRICOLES.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
CHAPITRE PREMIER.			
Direction et Administration.			
1		Quote-part dans les frais :	
		1° de la station de Ganda-Sundi	6,300
		2° de la station de Lula	2,100
		3° de la station de Yangambi-Gazi	6,300
		4° de la station de Barumbu	6,300
			21,000
2		Comptes d'ordre :	
	A	Prélèvements en compte courant	Mémoire.
	B	Avances de la Dette	Mémoire.
CHAPITRE II.			
Station de Ganda-Sundi.			
3		Produit de l'exploitation :	
	A	Cacao fr. 73,952	
	B	Caoutchouc d'Hevea 35,000	
	C	Caoutchouc de Funtumia 42,280	
	D	Café 5,390	
	E	Régimes de palmiers Mém.	
	F	Produits divers 500	
	G	Recettes diverses Mém.	
			157,122
4	A	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	200
	B	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
A REPORTER. . . . fr.			157,322

BUDGET ANNEXE DES

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT. fr.	133,952
5	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	15,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) <i>Crédits non limitatifs.</i>	Mémoire.
			148,952
6		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances.	Mémoire.
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	
		CHAPITRE III.	
		Station de Lula.	
7	A	Personnel blanc :	
		1 agronome de 2 ^e classe fr. 10,000	
		1 agronome adjoint de 1 ^{re} classe 9,000	
		1 ^o Traitements d'activité et de congé	20,050
		2 ^o Indemnités	"
		3 ^o Frais de voyage	2,400
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	3,552
	B	Personnel noir : salaires et entretien	18,500
	C	Matériel et matières d'entretien et de consommation	4,980
	D	Transport, droits de sortie et frais de vente des produits	5,250
	E	Frais médicaux	1,000
	F	Frais postaux et télégraphiques	500
	G	Intérêts : 5% sur avances de la Dette	27,140
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtimts, mobilier, matériel.)	13,130
	I	Entretien des bâtiments	1,500
8	A	Quote-part dans les frais de direction et d'administration à Boma	2,100
	B	Non-valeurs. Annulation de mandats Déchets sur inventaires	1,000
9	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied, etc., au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	9,600
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) <i>Crédits non limitatifs.</i>	Mémoire.
			110,702

STATIONS AGRICOLES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT. . . . fr	157,322
5	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 31 décembre 1919. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	15,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			172,322
6		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920	
		CHAPITRE III.	
		Station de Luja.	
7		Produit de l'exploitation :	
	A	Cacao	Mém.
	B	Caoutchouc d'Hevea	Mém.
	C	Caoutchouc de Funtumia	Mém.
	D	Café	113,952
	E	Régimes de palmiers	Mém.
	F	Produits divers	Mém.
	G	Recettes diverses.	600
			114,552
8	A	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	200
	B	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
9	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	9,600
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			124,352

BUDGET ANNEXE DES

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
10		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes reçues en liquidation de créances.	
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	
		CHAPITRE IV.	
		Station de Yangambi-Gazi.	
11	A	Personnel blanc :	
		1 directeur de station expérimentale . fr. 13,000	
		1 agronome de 2 ^e classe 10,000	
		1 agronome adjoint de 1 ^{re} classe 9,000	
		1 ^o Traitements d'activité et de congé.	33,800
		2 ^o Indemnités	—
		3 ^o Frais de voyage	3,800
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	5,328
	B	Personnel noir : salaires et entretien	68,370
	C	Matériel et matières d'entretien et de consommation.	10,230
	D	Transport, droits de sortie et frais de vente des produits	15,600
	E	Frais médicaux.	1,500
	F	Frais postaux et télégraphiques	500
	G	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	18,160
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier, matériel).	1,950
	I	Entretien des bâtiments	300
12	A	Quote-part dans les frais de direction et d'administration à Boma	6,300
	B	Non-valeurs. Annulation de mandats Déchets sur inventaires	500
13	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	7,500
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) <i>Crédits non limitatifs.</i>	Mémoire.
			173,838
14		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes reçues en liquidation	
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	

STATIONS AGRICOLES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
10		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920	
CHAPITRE IV.			
Station de Yangambi-Gazi.			
11		Produit de l'exploitation :	
	A	Cacao	Mém.
	B	Caoutchouc d'Hevea	116,928
	C	Caoutchouc de Funtumia	19,250
	D	Café	Mém.
	E	Régimes de palmiers	Mém.
	F	Produits divers	100
	G	Recettes diverses	50
			136,328
12	A	Recettes accidentelles, amendes administratives et retenues disciplinaires	300
	B	Annulation d'ordonnances.	Mémoire.
13	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	40,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			176,628
14		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920	

BUDGET ANNEXE DES

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
CHAPITRE V.			
Station de Barumbu.			
15	A	Personnel blanc : 1 directeur de station expérimentale 13,000 1 agronome de 2 ^e classe. 10,000 1 ^o Traitements d'activité et de congé 24,300 2 ^o Indemnités — 3 ^o Frais de voyage 2,400 4 ^o Contribution au fonds de pensions 3,552	
	B	Personnel noir : salaires et entretien	45,900
	C	Matériel et matières d'entretien et de consommation.	2,200
	D	Transport, droits de sortie et frais de vente des produits.	22,500
	E	Frais médicaux.	1,000
	F	Frais postaux et télégraphiques	500
	G	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	70,220
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier, matériel).	2,210
	I	Entretien des bâtiments	520
16	A	Quote-part dans les frais de direction et d'administration à Boma	6,300
	B	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	1,000
17	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	11,500
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) <i>Crédits non limitatifs.</i>	Mémoire.
			194,102

STATIONS AGRICOLES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
CHAPITRE V. Station de Barumbu.			
15		Produit de l'exploitation :	
	A	Cacao fr. 112,202	
	B	Caoutchouc d'Hevea 2,040	
	C	Caoutchouc de Funtumia 47,230	
	D	Café Mém.	
	E	Régimes de palmiers 6,120	
	F	Produits divers 100	
	G	Recettes diverses. 100	
			167,812
16	A	Recettes accidentelles; amendes administratives et retenues disciplinaires	200
	B	Annulation d'ordonnances.	Mémoire.
17	A	Fournitures en stock et récoltes sur pied au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	11,500
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.).	Mémoire.
			179,312

BUDGET ANNEXE DES

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
48		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.
	B	Sommes reçues en liquidation de créances.	Mémoire.
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	Mémoire.
		RÉCAPITULATION.	
		Direction et administration	21,000
		Ganda-Sundi.	148,952
		Lula	110,702
		Yangambi-Gazi	173,838
		Barumbu.	194,102
19		Versement au Budget des Voies et Moyens.	25,220
			673,814

STATIONS AGRICOLES (SUITE).

Articles.	Littéra	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
18		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.
	B	Sommes à recouvrer	Mémoire.
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920.	Mémoire.
RÉCAPITULATION.			
		Direction et administration	21,000
		Excédent . . . 23,370 »	172,322
		Excédent . . . 13,650 »	124,352
		Excédent . . . 2,790 »	176,628
		Déficit . . . » 14,590	179,512
		<hr style="width: 20%; margin: auto;"/> 39,810 14,590	
		<hr style="width: 20%; margin: auto;"/> Balance 25,220	
			673,814

BUDGET ANNEXE DES POSTES,

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.																																													
1	A	Personnel européen et préposés de couleur																																														
		<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%; text-align: center;">Cadre.</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 40%; text-align: center;">Traitements d'activité initiaux.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">—</td> <td></td> <td style="text-align: center;">—</td> </tr> <tr> <td>1 inspecteur</td> <td style="text-align: center;">fr.</td> <td>17,000</td> </tr> <tr> <td>3 contrôleurs</td> <td></td> <td>15,000</td> </tr> <tr> <td>3 sous-contrôleurs</td> <td></td> <td>13,000</td> </tr> <tr> <td>6 percepteurs principaux</td> <td></td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>10 percepteurs de 1^{re} classe</td> <td></td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>6 percepteurs de 2^e classe</td> <td></td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>17 percepteurs de 3^e classe</td> <td></td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>9 percepteurs de 4^e classe</td> <td></td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2 commis</td> <td></td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>24 commis auxiliaires noirs</td> <td style="text-align: center;">900 à</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>7 clercs.</td> <td></td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>12 agents temporaires blancs</td> <td></td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1 chef comptable (quote part)</td> <td></td> <td>6,000</td> </tr> </table>	Cadre.		Traitements d'activité initiaux.	—		—	1 inspecteur	fr.	17,000	3 contrôleurs		15,000	3 sous-contrôleurs		13,000	6 percepteurs principaux		12,000	10 percepteurs de 1 ^{re} classe		11,000	6 percepteurs de 2 ^e classe		10,000	17 percepteurs de 3 ^e classe		9,000	9 percepteurs de 4 ^e classe		8,000	2 commis		7,000	24 commis auxiliaires noirs	900 à	2,500	7 clercs.		600	12 agents temporaires blancs		2,000	1 chef comptable (quote part)		6,000	
Cadre.		Traitements d'activité initiaux.																																														
—		—																																														
1 inspecteur	fr.	17,000																																														
3 contrôleurs		15,000																																														
3 sous-contrôleurs		13,000																																														
6 percepteurs principaux		12,000																																														
10 percepteurs de 1 ^{re} classe		11,000																																														
6 percepteurs de 2 ^e classe		10,000																																														
17 percepteurs de 3 ^e classe		9,000																																														
9 percepteurs de 4 ^e classe		8,000																																														
2 commis		7,000																																														
24 commis auxiliaires noirs	900 à	2,500																																														
7 clercs.		600																																														
12 agents temporaires blancs		2,000																																														
1 chef comptable (quote part)		6,000																																														
		Relève :																																														
		5 percepteurs de 3 ^e classe																																														
		1 percepteur de 4 ^e classe																																														
		1 ^o Traitements d'activité et de congé.	712,200																																													
		2 ^o Indemnités diverses	20,100																																													
		3 ^o Frais de voyage	80,400																																													
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	103,896																																													
	B	Service du Contrôle : indemnités, frais de voyage en service du personnel blanc.	7,000																																													
	C	Personnel noir : salaires et entretien (plantons et distributeurs de correspondance).	28,000																																													
	D	Frais médicaux.	20,000																																													
2	A	Fournitures de bureau, mobilier et matériel	60,000																																													
	B	Bonification au Service de la Dette d'amortissements	639,220																																													
	C	Intérêts de 5 % sur avances de la Dette	287,700																																													
	D	Entretien des bâtiments	27,420																																													
3	A	Dépenses diverses	4,000																																													
	B	Quote-part dans les frais du service de Trésorerie	15,000																																													
	C	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires. Remboursement de taxes	10,000																																													
		A REPORTER. fr.	2,041,936																																													

TELEGRAPHES ET TELEPHONES.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
1	A	Produit de la vente de valeurs postales; plis taxés	350,000
	B	Taxes sur mandats internes	32,000
	C	Taxes sur mandats internationaux	40,000
	D	Taxes sur colis postaux au départ	30,000
	E	Taxes sur colis postaux à l'arrivée	55,000
	F	Taxes pour boîtes postales particulières	15,000
	G	Taxes pour dépêches spéciales	10,000
	H	Redevances pour affranchissement de correspondances, courriers et colis :	
		1° Des services spécialisés	45,530
		2° Des autres services	190,900
	I	Bonifications des services postaux étrangers	90,000
2	A	Taxes sur télégrammes privés au dépôt	750,000
	B	Redevances pour télégrammes au dépôt :	
		1° Services spécialisés	50,000
		2° Autres services	310,000
	C	Dépôt d'adresses convenues	5,000
	D	Bonifications des services télégraphiques étrangers	60,000
E	Redevance des Territoires occupés. (Télégrammes pour l'intérieur de la Colonie transmis par la T. S. F.)	"	
3	A	Taxes de communication et d'appel	10,000
	B	Abonnements au Téléphone	30,000
	C	Redevances pour abonnements au Téléphone :	
		1° Services spécialisés	5,000
	2° Autres services	35,000	
A REPORTER. fr.			2,413,430

BUDGET ANNEXE DES POSTES,

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	2,011,936
4	A	Transports de courriers postaux et de colis postaux (porteurs, payeurs)	180,000
	B	Remboursement au Service territorial pour services rendus par le personnel . . .	30,000
	C	Impression de valeurs postales	20,000
	D	Frais de transport de colis postaux et location de vapeurs et d'embarcations. . .	30,000
	E	Indemnités pour perte d'envois assurés ou recommandés et de colis postaux . . .	6,000
	F	Bonifications aux services postaux étrangers	15,000
5	A	Bonification au Service des Travaux Publics (Budget des Voies et Moyens) pour traitements, salaires et frais divers relatifs au placement et à l'entretien de lignes télégraphiques	192,500
	B	Redevances pour entretien des postes et lignes :	
		1° A la T. S. F.	622,500
		2° A la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.	58 140
		3° A la Compagnie des Chemins de fer des Grands-Lacs	27,660
	C	Bonifications :	
		1° Aux services télégraphiques étrangers	500,000
		2° A la T. S. F.	210,000
		3° A la Compagnie des Chemins de fer des Grands-Lacs	3,000
		4° A la Citas	1,000
6		Bonification au Service des Travaux Publics (Budget des Voies et Moyens) pour traitements, salaires et frais divers relatifs au placement et à l'entretien des réseaux téléphoniques	27,500
7	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	20,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1919. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
			3,955,236
8		Comptes d'ordre :	
	A	Fonds de tiers :	
		1° Fonds confiés à la Poste et remboursables sur mandats	
		2° Paiement d'effets de commerce encaissés	
		3° Produit de la vente de colis postaux en rebut	
		4° Abonnement aux publications officielles	
		5° Frais de douane et de statistique des colis postaux.	Mémoire.
	B	Fournitures entrées au magasin en 1920	
	C	Sommes reçues en liquidation de créances	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés et d'outillage.	

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT. . . . fr.	2,413,430
4		Recettes accidentelles :	
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires.	2,000
		2° Annulations d'ordonnances.	Mémoire.
5		Recettes diverses	59,096
6	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1919. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	20,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
7		Subvention du Trésor colonial	1,760,710
			3,953,236
8		Comptes d'ordre :	
	A	Fonds de tiers :	
		1° Fonds confiés à la Poste et remboursables sur mandats	
		2° Encaissement d'effets de commerce	
		3° Produit de la vente de colis postaux en rebut	
		4° Abonnement aux publications officielles.	
		5° Frais de douane et de statistique des colis postaux.	Mémoire.
	B	Fournitures employés en 1920	
	C	Sommes à recouvrer	
	D	Avances de la Dette.	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		CHAPITRE PREMIER.	
		Flottille du Bas-Congo.	
		<i>Service administratif et de direction.</i>	
1	A	Personnel blanc :	
		Cadre.	Traitements d'activité initiaux.
		1 commandant	fr. 15,000
		1 chef de bureau de 1 ^{re} classe	11,000
		1 comptable	10,000
		1 commis-chef	7,500
		1 commis	6,500
		2 clercs	900
		1 ^o Traitements d'activité et de congé	50,000
		2 ^o Indemnités diverses	600
		3 ^o Frais de voyage	3,500
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	7,104
		5 ^o Frais d'inspection	500
	B	Personnel noir : salaires et entretien	2,700
	C	1 ^o Fournitures de bureau	2,800
		2 ^o Entretien des bâtiments	1,490
	D	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	3,650
	E	Intérêts sur avances du Trésor colonial	5,000
	F	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier)	4,790
	G	Frais médicaux	1,000
	H	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	5,200
	I	Bonification aux Travaux Publics pour frais d'administration générale	2,000
	J	Bonification pour frais de Trésorerie	5,000
	K	Non-valeurs	Mémoire.
			95,334
2		Comptes d'ordre :	
	A	Versements en compte courant	
	B	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	C	Sommes reçues en liquidation de créances	Mémoire.
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	

PAR TERRE ET PAR EAU.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
CHAPITRE PREMIER.			
Flottille du Bas-Congo.			
<i>Service administratif et de direction.</i>			
1	A	Quote-part dans les frais du Service administratif et de direction :	
		1° Du Service technique	48,084
		2° Du Service d'exploitation	76,150
		3° Du Budget général pour l'administration du yacht « Mouette »	1,000
	B	Recettes accidentelles :	
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires	100
		2° Annulation d'ordonnances	Mémoire.
			95,334
2		Comptes d'ordre :	
	A	Prélèvements en compte courant	
	B	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	C	Sommes à recouvrer	
	D	Avances de la Dette	Mémoire.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		<i>Service technique.</i>	
3	A	Personnel blanc :	
		Cadre.	
		1 inspecteur-mécanicien.	fr. 13,000
		1 ajusteur-tourneur	
		1 forgeron	8,000
		2 chaudronniers-monteurs	à
		1 charpentier	9,000
		1 commis-dessinateur	
		1° Traitements d'activité et de congé	65,000
		2° Indemnités diverses	600
		3° Frais de voyage	6 000
		4° Contribution au fonds de pensions	12,432
	B	Personnel noir : salaires et entretien	26,000
	C	1° Fournitures	40,000
		2° Entretien des bâtiments	3 700
	D	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	9,520
	E	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier, machines et outillage	13,000
	F	Frais médicaux.	1,500
	G	Quote-part dans les frais de direction et d'administration	18,084
	H	Non-valeurs. Annulation de mandats de recouvrement. Déchets sur inventaires	Mémoire.
4	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	5,000
	B	Solde de sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde de sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
			200,836
5		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances.	
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	Mémoire.
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	

MÉCANIQUES PAR TERRE ET PAR EAU (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
<i>Service technique.</i>			
3	A	Travaux exécutés pour des tiers :	
		1° Service d'exploitation	89,090
		2° Service hydrographique	68,960
		3° Colonie et Missions	25,700
		4° Particuliers	41,586
	B	Recettes accidentelles :	
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires	500
		2° Annulation d'ordonnances	Mémoire.
4	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	5,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
5	Compte d'ordre :		200,836
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	Mémoire.
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920	
	D	Avances de la Dette.	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		<i>Service d'exploitation.</i>	
6	A	Personnel blanc :	
		Cadre.	
		2 capitaines fr 14,000	
		1 premier lieutenant 12,000	
		1 second lieutenant 10,000	
		1 aspirant 8,000	
		2 mécaniciens de 1 ^{re} classe 9,000	
		2 mécaniciens de 2 ^e classe 8,500	
		1 mécanicien de 3 ^e classe 7,500	
		2 commis-chefs (Transports) 7,500	
		1 ^o Traitements d'activité et de congé	140,000
		2 ^o Indemnités diverses	1,200
		3 ^o Frais de voyage	12,000
		4 ^o Primes de régularité	5,000
		5 ^o Contribution au fonds de pensions	19,980
	B	Appointements et commissions aux agents des transports à Saint-Paul de Loanda, Lobito et Mossamedés	9,000
	C	Personnel noir : salaires et entretien :	
		1 ^o Personnel noir de la Flottille	46,000
		2 ^o Personnel noir des Transports	10,000
	D	1 ^o Fournitures (combustible, etc.)	200,000
		2 ^o Redevance pour travaux exécutés par le Service technique	89,090
		3 ^o Entretien des bâtiments	1,490
	E	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	30,390
	F	Bonification d'amortissements au Service de la Dette relatifs à la Flottille	45,390
	G	Bonification d'amortissements au Service de la Dette relatifs aux bâtiments, autres constructions et divers	26,240
	H	Frais médicaux	3,500
	I	Quote-part dans les frais de direction et d'administration	76,150
	J	Frais du dock flottant à Saint-Paul de Loanda	10,000
	K	Taxes maritimes	4,000
	L	Pertes et imprévus résultant du Service des transports	2,000
	M	Bonification au Service territorial pour participation au Service des transports	Mémoire.
	N	Non-valeurs Annulation de mandats de recouvrement. Déchet sur inventaires	2,000
	O	Indemnités du chef de la responsabilité du service des transports	10,000
7	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	20,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
			733,430

MECANIQUES PAR TERRE ET PAR EAU (suite)

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		<i>Service d'exploitation.</i>	
6	A	Tickets de voyageurs :	
		1° Colonie et Missions	60,000
		2° Particuliers	70,000
	B	Frais de cabine :	
		1° Colonie et Missions	200
		2° Particuliers	800
	C	Marchandises et bagages :	
		1° Colonie et Missions	60,000
		2° Particuliers	243,980
	D	Location de vapeurs et embarcations :	
		1° Aux services généraux de la Colonie.	40,000
		2° Aux particuliers	48,000
	E	Amendes en matière de transports	100
	F	Emmagasinage et manipulation :	
		1° Colonie et Missions	2,000
		2° Particuliers	1,000
	G	Remorquages	1,500
	H	1° Subvention du service postal pour transport de colis postaux	1,000
		2° Location de vapeurs pour courriers d'Europe	49,000
	I	Bonification du Budget général pour armement du yacht « Mouette »	47,750
	J	Remboursement par le Budget général :	
		1° Des frais de dock flottant à Saint-Paul de Loanda du yacht « Mouette »	3,000
		2° Des frais d'amortissement du yacht « Mouette »	5,000
		3° De fournitures	48,250
	K	Recettes accidentelles :	
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires	500
		2° Annulation d'ordonnances	Mémoire.
	L	Subvention du Trésor colonial	244,350
7	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	20,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 4 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			733,430

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
8		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances	Mémoire.
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	
CHAPITRE II.			
Chemin de fer du Mayumbe.			
<i>Direction et administration.</i>			
9	A	Personnel blanc :	
		1 directeur fr. 16,000	
		1 comptable 12,000	
		1° Traitements d'activité et de congé	29,400
		2° Frais de voyage	2,930
		3° Frais de représentation	»
		4° Contribution au fonds de pensions	2,775
	B	Personnel noir : salaires et entretien	360
	C	Frais médicaux	5,000
	D	Fournitures de bureau, mobilier	3,000
	E	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	3,000
	F	Loyer des bâtiments	5,000
	G	Bonification aux Travaux Publics pour frais d'administration générale	2,000
	H	Intérêts sur avances du Trésor colonial	20,000
	I	Bonification pour frais de Trésorerie	5 000
	J	Non-valeurs. Annulation de mandats.	Mémoire.
			79 665
10		Comptes d'ordre :	
	A	Versements en compte courant	
	B	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	C	Sommes reçues en recouvrement de créances.	Mémoire.
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920.	

MÉCANIQUES PAR TERRE ET PAR EAU (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
8		Comptes d'ordre : A Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures B Sommes à recouvrer C Fournitures sorties du magasin en 1920 D Avances de la Dette	Mémoire.
CHAPITRE II.			
Chemín de fer de Mayumbo.			
<i>Direction et Administration.</i>			
9	A	Remboursement pour quote-part dans les frais de direction et d'administration : 1° Du Service technique. 2° Du Service d'exploitation	26,555 53,110
	B	Recettes accidentelles : 1° Amendes administratives et retenues disciplinaires 2° Annulation d'ordonnances	Mémoire.
			79,665
10		Comptes d'ordre : A Prélèvements en compte courant B Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures C Sommes à recouvrer D Avances de la Dette : des travaux visés ci-contre.	Mémoire.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		<i>Service technique.</i>	
41	A	Personnel blanc :	
		I. — Voies et travaux :	
		1 conducteur principal fr. 12,000	
		5 cantonniers	} 7,000 à 8,000
		1 maçon	
		1° Traitements d'activité et de congé	66,000
		2° Indemnités diverses	3,000
		3° Frais de voyage	6,500
		4° Contribution au fonds de pensions	8,880
		II. — Traction et matériel :	
		1 inspecteur mécanicien adjoint fr. 11,000	
		3 ajusteurs 8,000	} 8,000
		1 chaudronnier monteur 8,000	
		1° Traitements d'activité et de congé	46,000
		2° Indemnités diverses	2,000
		3° Frais de voyage	4,000
		4° Contribution au fonds de pensions	6,620
	B	Personnel noir : salaires et entretien .	
		1° Voies et travaux	105,000
		2° Traction et matériel	61,000
	C	1° Matériel et matières d'entretien et de consommation; combustible	100,000
		2° Entretien des bâtiments	4,180
		3° Location de la forge	550
		4° Location de maisons de travailleurs	5,600
	D	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	6,920
	E	Bonification d'amortissements au Service de la Dette :	
		1° Des bâtiments	4,180
		2° Du matériel	920
	F	Quote-part dans les frais de direction et d'administration	26,555
	G	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	1 000
			457,885
42		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes reçues en recouvrement de créances	
	C	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	

MECANIQUES PAR TERRE ET PAR EAU (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		<i>Service technique.</i>	
11	A	Services rendus et fourniture de matériaux :	
		1° Au service d'exploitation	168,000
		2° A des tiers.	4,000
	B	Recettes accidentelles :	
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires.	500
		2° Annulation d'ordonnances.	Mémoire.
	C	Quote-part des services d'exploitation dans les dépenses du service technique	285,385
			437,885
12		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	} Mémoire.
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Avances de la Dette.	
			40

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Articles.	Linéaire.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		<i>Service d'exploitation.</i>	
13	A	Personnel blanc : 3 chefs de gare. fr 8,000 1 chef de gare (femme ou agent de couleur). 3,000 1 clerc 3,000	
		1° Traitements d'activité et de congé	32,000
		2° Indemnités diverses.	»
		3° Frais de voyage	2,000
		4° Contribution au fonds de pensions	4,995
	B	Personnel noir : salaires et entretien	36,400
	C	1° Matériel, mobilier, fournitures diverses, combustibles	250,000
		2° Fournitures et travaux du service technique :	
		a) Voies et travaux	»
		b) Traction et matériel.	»
		3° Entretien des bâtiments :	
		a) De la Colonie fr 1,460	4,890
		b) De la Société 3,430	
	D	Location de maisons de travailleurs.	1,120
	E	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	234,630
	F	Bonification d'amortissements au Service de la Dette :	
		1° Des bâtiments.	1,780
		2° Du matériel fixe, roulant et divers.	44,240
	G	Quote-part dans les frais de direction et d'administration	53,110
	H	Quote-part dans l'excédent des dépenses du service technique	285,385
	I	Non-valeurs. Annulation de mandats de recouvrement. Déchets sur inventaires.	3,000
14	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	500,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	
			1,453,550
15		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.
	B	Sommes reçues en recouvrement de créances.	
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920.	

MÉCANIQUES PAR TERRE ET PAR EAU (suite).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
<i>Service d'exploitation.</i>			
13	A	Produit de l'exploitation : tickets, marchandises, emmagasinage et manipulation.	811,750
	B	Recettes accidentelles : amendes administratives et retenues disciplinaires	500
		Annulation d'ordonnances	Mémoire.
14	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920 (Bonification du Budget annexe de 1921.)	500,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	-
	D	Subvention du Trésor colonial	141,300
			4,453,550
15	Comptes d'ordre :		
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	Mémoire.
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920	
	D	Avances de la Dette	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES:	Montant.
CHAPITRE III.			
Route d'automobile Bata-Bambili.			
16	A	Personnel blanc :	
		Cadre.	Traitements d'activité initiaux.
		1 ingénieur de 2 ^e classe fr.	14,000
		4 mécaniciens-chauffeurs	7,500
		1 ajusteur-monteur	9,000
		2 cantonniers de 2 ^e classe	7,000
		1 comptable	7,500
		1 chef d'atelier	10,000
		1 charpentier	7,000
		1 ^o Traitements d'activité et de congé.	105,500
		2 ^o Indemnités diverses.	1,200
		3 ^o Frais de voyage	12,470
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	13,320
	B	Personnel noir : salaires et entretien	37,000
	C	1 ^o Fournitures diverses, matières d'entretien et de consommation.	64,000
		2 ^o Entretien des bâtiments	1,280
	D	Frais médicaux.	6,000
	E	Frais postaux et télégraphiques	1,000
	F	Intérêts sur avances du Trésor colonial.	1,000
	G	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette :	
		1 ^o Sur inventaire au 31 décembre 1918	9,165
		2 ^o Sur outillage nouveau acquis en 1920	Mémoire
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiment et matériel).	19,180
	I	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	Mémoire.
17		Bonification aux travaux publics pour frais d'administration générale	1,000
18	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	
			276,615
19		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances	
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux effectués et d'outillage reçu en 1920	Mémoire.
20		Versements en compte courant	

MÉCANIQUES PAR TERRE ET PAR EAU (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
CHAPITRE III.			
Route d'automobiles Bata-Bambili.			
16	A	Transports pour le compte de la Colonie et de particuliers	132,120
	B	Transports pour compte du Service des Postes	250
	C	Recettes accidentelles :	/
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires	Mémoire.
		2° Annulation d'ordonnances	
		3° Réparations et fournitures sur place	10,000
17		Subvention du Trésor colonial	134,245
18	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	
			276,615
19		Comptes d'ordre :	
	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920	
	D	Avances de la Dette	Mémoire.
20		Prélèvements en compte courant	

BUDGET ANNEXE DE

Articles.	Liters.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
1	A	Personnel européen et préposés de couleur :	
		Cadre.	Traitements d'activité initiaux.
		1 chef d'atelier fr.	10,350
		3 typographes de 1 ^{re} classe	7,500
		2 typographes de 2 ^e classe	6,500
		1 comptable	4,000 (quote-part).
		2 clercs	1,000
		1 ^o Traitements d'activité et de congé fr.	54,000
		2 ^o Indemnités aux agents mariés	600
		3 ^o Frais de voyage	4,000
		4 ^o Contribution au fonds de pensions	10,656
		5 ^o Primes de rendement	2,000
		6 ^o Indemnités	7,200
			78,456
	B	Personnel noir : salaires et entretien	6,000
	C	Fournitures destinées aux travaux	121,000
	D	Fournitures de bureau, mobilier et matériel	3,600
	E	Frais médicaux	1 500
	F	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	500
	G	Intérêts sur avances du Trésor colonial	Mémoire.
	H	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	10,220
	I	Bonification d'amortissements au Service de la Dette (bâtiments, mobilier, outillage)	18,410
	J	Entretien des bâtiments	2,450
	K	Quote-part dans les frais du Service de Trésorerie	1,000
	L	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	2,000
2		Versement au Service de la Dette, à titre d'amortissement extraordinaire, du produit net de l'exploitation	»
3	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	59,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
			304,136
		Comptes d'ordre :	
4		Versements en compte courant	
5	A	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes reçues en liquidation de créances	Mémoire.
	C	Fournitures entrées au magasin en 1920	
	D	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux effectués et de gros outillage reçu en 1920	

L'IMPRIMERIE DE BOMA.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
1		Cession des produits de l'imprimerie : 1° Aux services administratifs et services spécialisés fr. 230,636 2° A des particuliers 12,000	242,636
2		Recettes accidentelles : 1° Amendes administratives et retenues disciplinaires 2° Annulation d'ordonnances	500 Mémoire.
3	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	61,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			<u>304,136</u>
		Comptes d'ordre :	
4		Prélèvements en compte courant	
5	A	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	B	Sommes à recouvrer	Mémoire.
	C	Fournitures sorties du magasin en 1920.	
	D	Avances de la Dette	

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		Direction et Administration.	
1	A	Quote-part dans les frais de la direction des Travaux publics	1,000
	B	Quote-part dans les frais du service de comptabilité :	
		1 comptable fr. 2,500 (quote-part)	
		1° Traitements d'activité et de congé fr 2,650	
		2° Frais de voyage 200	
		3° Indemnités —	
			2,850
	C	Quote-part dans les frais de Trésorerie	500
			4,350
		Exploitation de Lukolela.	
2	A	Personnel blanc :	
		1 chef d'atelier fr. 10,000	
		1° Traitement d'activité et de congé	10,550
		2° Indemnités	—
		3° Frais de voyage	1,000
		4° Contribution au fonds de pensions	1,776
	B	Personnel noir -salaires et entretien	27,000
	C	1° Fournitures diverses	10,000
		2° Entretien des bâtiments	1,080
	D	Frais médicaux.	500
	E	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	500
	F	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	2,500
	G	Intérêts sur avances du Trésor colonial	Mémoire.
	H	Bonification d'amortissements au Service de la Dette :	
		1° Des bâtiments	1,080
		2° Du mobilier et du matériel.	2,050
	I	Quote-part dans les frais de direction et d'administration	3,950
	J	Frais de transport des marchandises et produits	7,000
	K	Non-valeurs. Annulation de mandats. Déchets sur inventaires	1,000
		A REPORTER. fr.	69,986

DES SCIERIES.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
Direction et Administration.			
1		Quotes-parts dans les frais de direction et administration :	
	A	De l'exploitation de Lukolela	3,950
	B	De l'exploitation de Malela	400
			4,350
Exploitation de Lukolela.			
2		Produit de l'exploitation :	
	A	Cessions à la Société nationale de transports fluviaux	50,000
	B	Cessions au service hydrographique du Haut-Congo	5,000
	C	Cessions à des services divers de la Colonie et aux Missions	15,500
	D	Cessions à des particuliers.	2,016
A REPORTER. fr.			72,516

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT . . . fr.	69,986
3		Versement au Service de la Dette, à titre d'amortissement extraordinaire, du produit net de l'exploitation	2,130
4	A	Fournitures en stock au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	5,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification au Budget annexe de 1919.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 31 décembre 1920. (Bonification au Budget annexe de 1921.) (Crédit non limitatif.)	Mémoire.
			77,116
5		Comptes d'ordre :	
	A	Versements en compte courant	
	B	Sommes dues pour traitements, salaires et fournitures	
	C	Sommes reçues en liquidation de créances	Mémoire.
	D	Fournitures entrées au magasin en 1920	
	E	Remboursement au Budget des dépenses extraordinaires de travaux exécutés en 1920	
		Exploitation de Malela (pour mémoire).	
		Service spécialisé, en location.	
	A	Frais postaux, télégraphiques et téléphoniques	30
	B	Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	650
	C	Quote-part dans les frais de direction et d'administration	400
	D	Versement au Service de la Dette, à titre d'amortissement extraordinaire, du produit net de l'exploitation	410
			1,490

DES SCIERIES (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES:	Montant.
		REPORT. fr.	72,516
3		Recettes accidentelles :	
		1° Amendes administratives et retenues disciplinaires	600
		2° Annulation d'ordonnances	Mémoire.
4	A	Fournitures en stock au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921).	4,000
	B	Solde des sommes à recouvrer à la même date. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
	C	Solde des sommes dues au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification du Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
			77,416
5		Comptes d'ordre :	
	A	Prélèvements en compte courant.	
	B	Sommes payées pour traitements, salaires et fournitures	
	C	Sommes à recouvrer	Mémoire.
	D	Fournitures sorties du magasin en 1920	
	E	Avances de la Dette.	
		Exploitation de Matela (pour mémoire).	
		Service spécialisé, en location.	
		Location annuelle des immeubles	1,490
			1,490

BUDGET ANNEXE DE

Articles.	Littérat.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
1		Intérêts au taux de 4% l'an à bonifier aux déposants. (<i>Credit non limitatif.</i>) . . .	402,000
2	A	Personnel blanc : 1 commis-chef fr 7,500 1° Traitement d'activité et de congé 2° Indemnités 3° Frais de voyage 4° Contribution au fonds de pensions	8,298 Mémoire. 572 1,776
	B	Frais divers afférents au Service de la Caisse (imprimés, fournitures de bureau, frais postaux, indemnités)	1,733
			414,376
3		Compte d'ordre :	
	A	Versements en compte courant	Mémoire.
	B	Retrait des sommes déposées	Mémoire.

LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
1		Bonifications du Trésor Colonial :	
	A	Remboursement des intérêts à bonifier	402,000
	B	Remboursement des frais de gestion	12,376
2		Recettes accidentelles :	
	1°	Amendes administratives et retenues disciplinaires	Mémoire.
	2°	Annulation d'ordonnances	Mémoire.
			414,376
3		Compte d'ordre :	
	A	Prélèvements en compte courant	Mémoire.
	B	Dépôts	Mémoire.

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		Service de la Dette consolidée :	
	A	Intérêts :	
		Emprunt à 2 1/2 % de 1887	10,555
		» 4 1/2 % de 1898	560,000
		» 4 % am. de 1901	1,956,880
		» 3 % de 1904	900,000
		» 4 % de 1906	6,000,000
		» 4 % am. de 1909	268,300
	B	Amortissements :	
		Emprunt à 4 % am. de 1901	85,500
		» » 1909	12,000
			9,793,235
		A REPORTER. . . . fr.	9,793,235

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT. fr.	9,793,235
10		Service de la Dette flottante (bons et obligations à échéance ne dépassant pas dix ans), intérêts et escomptes. (<i>Credit non limitatif.</i>)	
		Emprunt français	4,012,570
		Emprunt anglais	4,250,000
		Emprunt de la Société d'Exportation des Sucres.	1,484
		Bons du Trésor émis à Bruxelles :	
		Emission du 15-2-1919 (fr. 200,000).	5,000
		» du 19-2-1919 (» 7,000,000)	175,000
		» du 4-3-1919 (» 400,000).	10,000
		» du 5-3-1919 (» 200,000).	5,000
		» des 10, 17, 24-3-1919 (» 6,500,000).	162,500
		» du 20-3-1919 (» 350,000)	8,750
		» du 4-4-1919 (» 500,000).	12,500
		» du 10-4-1919 (» 100,000).	2,500
		» du 30-6-1919 (» 5,000,000).	125,000
		» du 4-7-1919 (» 7,000,000).	350,000
		» du 1-9-1919 (» 6,115,000).	152,875
		Bons (1914) échus et non présentés au remboursement (fr. 368,000)	100,000
		Bons du Trésor à émettre ou à renouveler en 1920 (fr. 20,000,000)	500,000
		<u>1,609,125</u>	<u>9,873,179</u>
3		Service du Gaissier colonial : intérêts sur découvert. (<i>Credit non limitatif.</i>)	20,000
4		Frais généraux relatifs au Service de la Dette (frais de timbre, commissions, imprimé, indemnités, pertes sur émissions et sur change, divers). (<i>Credit non limitatif.</i>)	100,000
		A REPORTER. fr.	19,786,414

DE LA DETTE (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT. fr.	8,569,655
3	A	Amortissements afférents à l'outillage affecté aux service de la Colonie :	
		Services spécialisées :	
		1° Douanes, accises et entrepôts	21,040
		2° Mines	553,000
		3° Stations agricoles	25,150
		4° Postes, télégraphes, téléphones	639,220
		5° Portefeuille	Mém.
		6° Transports.	671,460
		7° Imprimerie	18,410
		8° Sciéries	3,130
			1,931,410
	B	Autres services :	
		1° Gouvernement général	52,450
		2° Jardin d'expérimentation d'Eala	1,320
		3° Station de Congo da Lemba	450
		4° Service judiciaire	50,140
		5° Instruction publique.	48,400
		6° Service hydrographique	145,020
		7° Vice-Gouvernements généraux	56,400
		8° Service territorial	176,870
		9° Service des Finances	15,840
		10° Service des Terres	6,990
		11° Service de l'Agriculture.	24,160
		12° Service des Affaires économiques	5,520
		13° Service des Travaux Publics	49,130
		14° Service de l'Hygiène.	73,150
		15° Service de la Force Publique	86,350
			762,190
4		Intérêts sur fonds avancés à des tiers :	
	A	Comité spécial du Katanga ; Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga ; Chemins de fer des Grands-Lacs.	4,520,000
	B	Budget extraordinaire de guerre et administration des territoires occupés	1,500,000
		A REPORTER. fr.	17,283,255

BUDGET ANNEXE

Articles.	Lettres.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
		REPORT	19,786,414
5		Minimum d'intérêts et amortissement garantis aux actions de capital de la Compagnie des Chemins de fer des Grands-Lacs.	3,063,000
			22,849,414
6		Comptes d'ordre :	
	A	Avances au Trésor colonial (fonds de première occupation) :	
		Montant de l'excédent éventuel des dépenses ordinaires sur les recettes des voies et moyens pour l'exercice 1920	
	B'	Avances diverses :	
		1° A la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.	
		2° Au Comité Spécial du Katanga	
		3° A la Compagnie des Chemins de fer des Grands-Lacs	
		4° A valoir sur les annuités prévues par le troisième paragraphe de l'Acte additionnel au Traité de cession du Congo à la Belgique (Fonds spécial de 50,000,000 de francs).	
		5° Aux services spécialisés.	Mémoire.
		6° Aux autres services	
		7° A divers	
	C	Sommes dues pour les objets énumérés aux articles 1, 2 et 4	
	D	Remboursements d'emprunts :	
		1° Dette flottante.	
		2° Dette consolidée	
	E	Versements en compte courant	

DE LA DETTE (SUITE).

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
		REPORT fr	17,283,255
5		Recettes accidentelles, bénéfices de change	10,000
6		Bonification par le Trésor colonial du montant des dépenses de la Dette non couvertes par les recettes aux articles 1 à 5 ci-dessus	5,556,159
			22,849,414
7		Comptes d'ordre :	
	A	Remboursement du Trésor colonial en réduction du fonds de première occupation :	
		a) Amortissements légaux de la Dette consolidée	
		b) Boni éventuel de l'exercice 1920	
	B	Remboursement d'avances diverses :	
		1° Par la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga	
		2° Par le Comité Spécial du Katanga	
		3° Par la Compagnie des Chemins de fer des Grands-Lacs	
		4° Par virement du Budget des Dépenses extraordinaires, des dépenses visées au 4° ci-contre	
		5° Par les services spécialisés (amortissements exceptionnels) :	Mémoire.
	C	Sommes payées pour les objets énumérés aux articles 1, 2 et 4 des dépenses ci-contre	
	D	Produits d'emprunts :	
		1° Dette flottante	
		2° Dette consolidée	
	E	Prélèvements en compte courant	

BUDGET ANNEXE

Articles.	Littéra.	DÉVELOPPEMENT DES DÉPENSES.	Montant.
1		Frais d'administration	1,000
2		Intérêts : 5 % sur avances de la Dette	3 300,000
3		Versement au Budget des Voies et Moyens	3,199,000
4		Produits du portefeuille non recouverts au 1 ^{er} janvier 1920. (Bonification au Budget annexe de 1919.)	Mémoire.
5		Augmentation du portefeuille	Mémoire.
			6,500,000
6		Comptes d'ordre :	
		Versements en compte courant	Mémoire.

DU PORTEFEUILLE.

Articles.	Littéra.	ÉVALUATION DES RECETTES.	Montant.
1		Produits du portefeuille	6,500,000
2		Recettes accidentelles	Mémoire.
3		Produits du portefeuille restant à recouvrer au 31 décembre 1920. (Bonification du Budget annexe de 1921.)	Mémoire.
4		Bonification par le Budget extraordinaire pour augmentation du portefeuille	Mémoire.
			6,500,000
5		Compte d'ordre :	
		Prélèvements en compte courant.	Mémoire.

Composition du Portefeuille au 31 décembre 1919.

DÉSIGNATION DES TITRES.	Valeur nominale (par titre).
a) Société d'Agriculture et de Plantation au Congo :	
500 parts sociales fr	500 »
b) American Congo Company :	
2,500 actions privilégiées \$	100 »
100 actions ordinaires \$	100 »
c) Chemins de fer vicinaux de Mayumbe :	
27 actions de capital fr.	500 »
d) Compagnie du Congo Belge :	
2,266 $\frac{2}{3}$ parts sociales	1/34,000 ^e
e) Société internationale Forestière et Minière :	
17,800 actions de capital	500 »
17,800 actions de dividende	»
f) Compagnie du Katanga :	
600 actions privilégiées	500 »
1,800 actions ordinaires	»
g) Compagnie du Lomani :	
160 actions privilégiées	500 »
154 actions ordinaires	»
20 actions de jouissance	»
h) Société financière des Caoutchouc :	
1,000 actions de capital	100 »
i) Société pour le développement des territoires du bassin du Lac Léopold II (en liquidation) :	
180 actions de capital libérées de 10 %	1,000 »
j) Société anonyme des Usines, Boulonneries et Fonderies de La Louvière :	
73 actions au porteur	500 »
k) Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands-Lacs Africains :	
300,000 actions de dividende	»
l) Compagnie des Chemins de fer du Katanga :	
278,000 actions entièrement libérées	250 »
m) Comité Spécial du Katanga :	
$\frac{2}{3}$ de l'avoir du Comité, soit notamment 19,2 % des actions de l'Union Minière.	
n) Banque du Congo Belge :	
50 % des bénéfices après attribution de 6 % au capital versé.	

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Colonies,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté, en Notre nom, aux Cham-
bres législatives, par Notre Ministre des
Colonies :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour
ordre de l'exercice 1920, du Congo
belge, sont évaluées respectivement à la
somme de trente-cinq millions huit cent
cinq mille francs (35,805,000), confor-
mément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 30 décembre
1919.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voorstel van Onzen Minister van
Koloniën,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal, in
Onzen naam, door Onzen Minister van
Koloniën, aan de Wetgevende Kamers
ter overweging aangeboden worden :

EENIG ARTIKEL.

De ontvangsten en de uitgaven voor
order, voor het dienstjaar 1920, van
Belgisch-Congo, worden wederzijds ge-
raamd op de som van vijf en dertig
miljoen acht honderd en vijf duizend
frank (35,805,000), overeenkomstig de
hierbijgevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 30ⁿ Decem-
ber 1919.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

Louis FRANCK.

(178)

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

BEGROOTING

DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.

Articles.	Littéra.	DÉSIGNATION.	Prévisions des recettes et des dépenses.
CHAPITRE PREMIER.			
Deniers de Tiers.			
1		<i>Cautionnements :</i>	
	A	Cautionnements en matière fiscale, sauf en matière douanière	10,000 »
	B	Cautionnements en matière judiciaire	200,000 »
	C	Cautionnements de fournisseurs, d'adjudicataires ou de soumissionnaires	200,000 »
	D	Cautionnements de sous-comptables pour déficits présumés	10,000 »
2		<i>Consignations :</i>	
	A	Sommes frappées de saisies-arrêts, créances à charge du Trésor colonial pour traitements ou fournitures faisant l'objet d'une cession de créance, à la disposition des ayants droit	150,000 »
	B	Reliquat de successions à la disposition des ayants droit	2,000,000 »
	C	Produit net de marchandises non déclarées ou délaissées à la disposition des ayants droit	10,000 »
	D	Consignations remboursables en Europe ou au Congo	7,000,000 »
CHAPITRE II.			
Fonds constitués en vue d'une affectation spéciale			
3		<i>Fonds spécial d'avances sur traitements aux agents de la Colonie</i>	100,000 »
4		<i>Ristourne de S. M. le Roi au Trésor colonial du montant des pensions civiles allouées par arrêté royal aux citoyens belges qui ont été au service de l'Association Internationale Africaine, de l'Etat Indépendant du Congo ou du Comité Spécial du Katanga, dans les conditions prévues par le Décret du 25 avril 1910. Secours aux veuves et parents besogneux des personnes susmentionnées après le décès de celles-ci. Allocations temporaires à certains agents de l'ancienne administration qui n'ont pu obtenir de pension légale</i>	585,000 »
5		<i>Ristourne de S. M. le Roi au Trésor colonial de fonds destinés à des affectations diverses dans les conditions prévues à l'article 4 de l'Acte additionnel au Traité de Cession du Congo à la Belgique</i>	Mémoire.
6		<i>Fonds spécial des pensions de retraite des fonctionnaires et agents administratifs ou militaires de la Colonie, créé en exécution de l'arrêté royal du 2 mai 1910</i>	7,000,000 »
7		<i>Donations pour combattre la maladie du sommeil</i>	Mémoire.
A REPORTER fr.			17,265,000 »

BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER.

Artikelen.	Littera.	AANWIJZINGEN.	Ramingen der ontvangsten en der uitgaven.
EERSTE HOOFDSTUK.			
Gelden van Derden.			
1		<i>Borgtochten :</i>	
	A	Borgtochten in zake fiscus, behalve in zake toldienst	10,000 »
	B	Borgtochten in zake gerecht	200,000 »
	C	Borgtochten van leveraars, van aannemers of inschrijvers	200,000 »
	D	Borgtochten van ondergeschikte rekenplichtigen voor te voorziene tekorten	10,000 »
2		<i>Bewaarstellingen :</i>	
	A	Met beslag geslagen sommen, schuldbrieven ten laste der Koloniale Schatkist voor wedden of leveringen welke het voorwerp uitmaken van eenen afstand van schuldvordering ter beschikking der rechthebbenden	150,000 »
	B	Overschot van nalatenschappen ter beschikking der rechthebbenden	2,000,000 »
	C	Netto-opbrengst van niet-verklaarde of verlaten goederen ter beschikking der rechthebbenden	10,000 »
	D	In Europa of in Congo terugbetaalbare bewaarstellingen	7,000,000 »
HOOFDSTUK II.			
Fondsen, gesticht met het oog op eene bijzondere bestemming.			
3		<i>Bijzonder fonds van voorschotten op wedden aan de beambten der Kolonie</i>	100,000 »
4		<i>Teruggave door Z. M. den Koning aan de Koloniale Schatkist van het bedrag der burgerlijke pensioenen, bij koninklijk besluit toegekend aan de Belgische burgers die in dienst zijn geweest van de « Association Internationale Africaine », van den Onafhankelijken Congostaat, of van het Bijzonder Comité van Katanga, onder de voorwaarden voorzien bij het Decreet van 25 April 1910. Steun aan de weduwen en noodlijdende ouders van voormelde personen na dezer overlijden. Tijdelijke toelagen aan zekere beambten van het oud beheer die geen wettig pensioen konden bekomen</i>	885,000 »
5		<i>Teruggave door Z. M. den Koning aan de Koloniale Schatkist van fondsen aangewezen voor verscheidene bestemmingen onder de voorwaarden voorzien bij artikel 4 uit de toegevoegde akte aan het Afstandsverdrag van Congo aan België.</i>	Memorie.
6		<i>Bijzonder fonds der rustgelden van de ambtenaren of beambten van het beheer of van het leger der Kolonie, gesticht ter uitvoering van het koninklijk besluit van 2 Mei 1910.</i>	7,000,000 »
7		<i>Giften ter bestrijding der slaapziekte.</i>	Memorie.
OVER TE DRAGEN fr.			17,265,000 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Articles.	Littéra.	DÉSIGNATION.	Prévisions des recettes et des dépenses.
		REPORT. . . . fr.	17,265,000 »
8		<i>Fonds affecté à l'achat, au traitement, à la manipulation et au transport :</i>	
	A	De riz.	50,000 »
	B	De coton et produits indigènes divers	
9		<i>Fonds spécial pour le perfectionnement de l'enseignement colonial</i>	10,000,000 »
10		<i>Fonds spécial affecté à l'École de médecine tropicale</i>	809,000 »
11		<i>Fonds destiné à faire des avances en matériel industriel aux chefs indigènes.</i>	200,000 »
		CHAPITRE III.	
		Imputations transitoires.	
12		<i>Imputations transitoires à charge d'imputation ultérieure sur les crédits prévus pour chaque service, de traitements, salaires, indemnités, frais de voyage, fournitures, frais de transport et d'assurance, etc. :</i>	
	A	Traitements	Mémoire.
	B	Salaires	
	C	Indemnités	
	D	Frais de voyage.	
	E	Fournitures, y compris les droits d'entrée, frais de transport, etc	
	F	Frais de déplacement de fonctionnaires et transport de leurs bagages	
	G	Frais d'assurance	
	H	Frais de recrutement	
	I	Entretien des contrainsts	
		CHAPITRE IV.	
		Comptes courants de services et d'entreprises gérées par l'Administration coloniale.	
13		<i>Comptes courants de services administratifs :</i>	
	A	Administration métropolitaine	Mémoire.
	B	Gouvernement général	
	C	Administrations provinciales :	
		1° Congo-Kasai	
		2° Équateur	
		3° Province Orientale	
		4° Katanga	
		A REPORTER. . . . fr.	28,324,000 »

BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Artikelen.	Littera.	AANWIJZINGEN.	Ramingen der ontvangsten en der uitgaven.
		OVERDRACHT. fr	17,265,000 »
8	-	<i>Fondsen, bestemd voor den aankoop, voor de bewerking, voor de behandeling en voor het vervoer :</i>	
	A	Van rijst	50,000 »
	B	Van katoen en verscheidene inlandsche producten	
9		<i>Bijzonder fonds voor de volmaking van het koloniaal onderricht</i>	10,000,000 »
10		<i>Bijzonder fonds, bestemd voor de School voor Tropische Geneeskunde</i>	809,000 »
11		<i>Fonds, om voorschotten te doen in nijverheidsmateriëel aan de inlandsche hoofden</i>	200,000 »
		HOOFDSTUK III.	
		Overgangsaanrekeningen.	
12		<i>Overgangsaanrekeningen ten laste van vroegere aanrekeningen op de kredieten voor iederen dienst voorzien, van wedden, dagloonen, vergoedingen, reiskosten, leveringen, vervoer- en verzekeringskosten, enz. :</i>	
	A	Wedden	
	B	Dagloonen	
	C	Vergoedingen	
	D	Reiskosten	
	E	Leveringen, er bij begrepen de inkomende rechten, vervoerkosten, enz	Memorie.
	F	Kosten voor verplaatsing van ambtenaren en vervoer van hun reisgoed	
	G	Verzekeringskosten.	
	H	Wervingskosten	
	I	Onderhoud der gedwongenen	
		HOOFDSTUK IV.	
		Loopende rekeningen van diensten en ondernemingen bestuurd door het Koloniaal Beheer.	
13		<i>Loopende rekeningen van beherdiensten :</i>	
	A	Beheer in het moederland	
	B	Algemeen Beheer	
	C	Provinciale Besturen :	Memorie.
		1° Congo-Kasai	
		2° Evenaar	
		3° Oostelijke provincie.	
		4° Katanga	
		OVER TE DRAGEN. fr	28,324,000 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE)

Articles.	Littéra.	DÉSIGNATION.	Prévisions des recettes et des dépenses.
13 (suite)	D	<p style="text-align: right;">REPORT. fr.</p> <p><i>Districts :</i></p> <p>1° Bas-Congo</p> <p>2° Moyen-Congo</p> <p>3° Kwango</p> <p>4° Kasai</p> <p>5° Sankuru</p> <p>6° Équateur</p> <p>7° Lac Léopold II</p> <p>8° Lulonga</p> <p>9° Ubangi</p> <p>10° Bangala</p> <p>11° Stanleyville</p> <p>12° Aruwimi</p> <p>13° Bas-Uele</p> <p>14° Haut-Uele</p> <p>15° Lowa</p> <p>16° Ituri</p> <p>17° Kivu</p> <p>18° Maniema</p> <p>19° Haut-Luapula</p> <p>20° Lomami</p> <p>21° Tanganika-Moëro</p> <p>22° Lulua</p>	28,324,000 »
14	<p><i>Comptes courants des services spécialisés :</i></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p> <p>D</p> <p>E</p> <p>F</p> <p>G</p> <p>H</p> <p>I</p> <p>J</p> <p>K</p> <p>L</p>	<p>Douanes, accises et entrepôts</p> <p>Mines.</p> <p>Stations agricoles</p> <p>Postes, télégraphes et téléphones</p> <p>Transports mécaniques par terre et par eau</p> <p>Imprimerie</p> <p>Scieries</p> <p>Portefeuille</p> <p>Caisse d'épargne</p> <p>Dette</p> <p>Grands-Lacs.</p> <p>Rizeries</p>	Mémoire.
15	<p><i>Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains :</i></p> <p>A</p> <p>B</p> <p>C</p>	<p>Exploitation des voies ferrées, flottilles, ateliers, chantiers, hôpitaux</p> <p>Exploitations forestières</p> <p>Location et sous-location de vapeurs</p>	<p>7,000,000 »</p> <p>100,000 »</p> <p>171,500 »</p>
A REPORTER. fr.			35,595,500 »

BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG)

Artikelen.	Littera.	AANWIJZINGEN.	Ramingen der ontvangsten en der uitgaven.
13 (vervolg)		<p style="text-align: right;">OVERDRACHT. . . . fr.</p> <p><i>District :</i></p> <p>1° Neder-Congo.</p> <p>2° Midden-Congo</p> <p>3° Kwango</p> <p>4° Kasai</p> <p>5° Sankuru</p> <p>6° Evenaar</p> <p>7° Leopold II-Meer.</p> <p>8° Lulonga</p> <p>9° Ubangi</p> <p>10° Bangala</p> <p>11° Stanleyville</p> <p>12° Aruwimi</p> <p>13° Neder-Uele</p> <p>14° Opper-Uele</p> <p>15° Lowa</p> <p>16° Ituri</p> <p>17° Kivu</p> <p>18° Maniema</p> <p>19° Opper-Luapula</p> <p>20° Lomami</p> <p>21° Tanganika-Moëro</p> <p>22° Lulua</p>	<p>28,324,000 »</p> <p>Memorie.</p>
14		<p><i>Loopende rekeningen der gespecialiseerde diensten :</i></p> <p>A Douanen, accijnsen en stapelplaatsen</p> <p>B Mijnen</p> <p>C Landbouwstandplaatsen</p> <p>D Posterijen, telegrafien en telefonen</p> <p>E Mecanisch vervoer langs land- en waterwegen</p> <p>F Drukkerij</p> <p>G Zagerijen</p> <p>H Portefeuille</p> <p>I Spaarkas.</p> <p>J Schuld</p> <p>K Groote Meren</p> <p>L Rijstbeplantingen</p>	<p>Memorie.</p>
15		<p><i>Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains :</i></p> <p>A Uitbating der ijzeren wegen, kleine vloten, werkhuizen, werven, gasthuizen</p> <p>B Wouduitbatingen</p> <p>C Verhuring en onderverhuring van stoombooten</p>	<p>7,000,000 »</p> <p>100,000 »</p> <p>171,500 »</p>
		OVER TE DRAGEN. . . . fr.	33,595,800 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Articles.	Littéra.	DÉSIGNATION.	Prévisions des recettes et des dépenses.
		REPORT. . . . fr.	33,595 500 »
16		<i>Gestion de postes agricoles :</i>	
	A	Station de Nyangwe	66,000 »
	B	Plantations de Djoinbo.	143,500 »
17		<i>Compte courant du territoire du Ruanda-Urundi</i>	Mémoire.
18		<i>Compte courant du Trésor belge.</i>	Mémoire.
19		<i>Sommes restant dues au 31 décembre 1919.</i>	Mémoire.
20		<i>Sommes restant à recouvrer au 31 décembre 1919.</i>	Mémoire.
21		<i>Produits visés aux articles 16 et 19 du Budget des Voies et Moyens et à l'article 8 du Budget pour Ordre, en stock au 31 décembre 1919.</i>	Mémoire.
TOTAL du Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre. . fr.			35,803,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 30 décembre 1919.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Colonies,
LOUIS FRANCK.

BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

Artikelen.	Littera.	AANWIJZINGEN.	Ramingen der ontvangsten en der uitgaven.
		OVERDRACHT. . . fr.	35,595,500 »
16		<i>Beheer van landbouwstandplaatsen :</i>	
	A	Standplaats van Nyangwe	66,000 »
	B	Beplantingen van Djambo.	143,500 »
17		<i>Loopende rekeningen van het grondgebied der Ruanda-Urundi</i>	Memorie.
18		<i>Loopende rekeningen der Belgische Schatkist</i>	Memorie.
19		<i>Sommen welke op 31 December 1919 verschuldigd blijven</i>	Memorie.
20		<i>Weder te bekomen sommen op 31 December 1919</i>	Memorie.
21		<i>Producten bedoeld bij artikelen 16 en 19 uit de Begrooting der Middelen en bij artikel 8 uit de Begrooting voor Order, in voorraad op 31 December 1919</i>	Memorie.
		TOTAAL van de Begrooting der Ontvangsten en Uitgaven voor Order. . fr.	35,805,000 »

Gezien en goedgekeurd, behoort bij Ons besluit
van 30 December 1919.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

LOUIS FRANCK.

(198)

Kamer der Volksvertegenwoordigers.

VERGADERING VAN 24 DECEMBER 1919.

BEGROOTING DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN VAN BELGISCH- CONGO VÓOR HET DIENSTJAAR 1920

MIJNE HEEREN,

Naar 's Konings bevelen, heb ik de eer aan de Wetgeving een wetsontwerp te onderwerpen, dat de Begrooting uitmaakt der ontvangsten en uitgaven van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1920.

In zijn geheel wordt het ontwerp van Begrooting der Kolonie voor 1920, opgemaakt als volgt :

Bedrag van de ramingen der ontvangsten van de gewone (Tabel I, 1 ^{ste} sectie) fr.	55,686,674	»
Bedrag van de ramingen der ontvangsten van de buitengewone (Tabel I, 2 ^{de} sectie).	10,327,500	»
TOTAAL van de ramingen der ontvangsten. . . . fr.	66,014,174	»
Bedrag der voorziene gewone uitgaven (Tabel II, 1 ^{ste} sectie).	60,553,874	»
Bedrag der voorziene buitengewone uitgaven (Tabel II, 2 ^{de} sectie).	26,569,676	11
TOTAAL van de ramingen der uitgaven. . . . fr.	87,123,550	11

Zijnde een overschot van uitgaven op de ramingen der gewone en buitengewone ontvangsten, van fr. 21,109,376,11 gebeurlijk te dekken bij middel van leening.

De volgende tabel duidt, per tak van gewone inkomsten, met 1919 vergeleken, de vermeerderingen en verminderingen aan, welke uit het nieuw ontwerp van Begrooting der Middelen, voortvloeien :

Vergelijkende Tabel van de ramingen der gewone ontvangsten van de dienstjaren 1919 en 1920.

Artikelen.	AANWIJZING DER OPBRENGSTEN.	BEDRAG der ontvangsten.		Vermeerderingen.	Verminderingen.
		1919	1920		
1	Belasting naar de vier basissen	1,587,500	1,530,000	»	57,500
2	Inlandsche belasting.	15,000,000	16,000,000	1,000,000	»
3	Belasting op de winsten der vennootschappen en beroepen	300,000 (¹) 16,000	1,200,000	884,000	»
4	Zegelrecht.	»	250,000	250,000	»
5	Stroomtaksen.	40,000	70,000	30,000	»
6	Statistiekaksen	300,000	300,000	»	»
7	Jachtverloven, verloven om wapens en munitie te verkoopen.	135,000	155,000	20,000	»
8	Verloven tot inoogsting en houkapping	150,000	153,000	3,000	»
9	Verloven tot aanwerving en visa van overeenkomsten	17,000	16,000	»	1,000
10	Vergunningen tot delfstoffenopzoeken	14,000	3,000	»	11,000
11	Vergunningen tot alcoholhandel	100,000	300,000	200,000	»
12	Taksen van registratie en kadastraal inkomen	67,000	67,500	500	»
13	Rechten van kanselarij	14,000	14,000	»	»
14	Taks op de honden	40,000	44,200	»	25,800
15	Verkoop en verhuring van onroerende goederen	719,000	833,000	114,000	»
16	Verkoop van ivoor en voorafnemingen op het uitgevoerd ivoor	1,500,000	1,778,000	278,000	»
17	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Geneeskundigen Dienst	213,030	258,600	45,550	»
18	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Gerechtsdienst.	150,000	168,400	18,400	»
19	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Landbouwdienst	717,000	718,000	1,000	»
20	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Gewestdienst.	275,000	164,700	»	110,300
21	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Dienst der Openbare Werken.	942,350	1,168,100	225,750	»
22	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Hydrographischen Dienst	100,780	84,780	»	16,000
23	Verscheiden of toevallige ontvangsten van den Dienst der Financien	693,000	637,400	»	55,600
24	Verscheiden of toevallige ontvangsten van de andere diensten.	375,000	335,000	»	40,000
25	Opbrengst van het Tolwezen, van de Accijnsen en van de Stapelplaatsen	11,476,370	13,000,000	1,523,630	»
26	Opbrengst der Mijnen	10,248,100	10,292,400	44,300	»
27	Id. der Landbouwstandplaatsen	Memorie.	25,220	25,220	»
28	Id. der Posterijen, Telegrafen en Telefonen	Memorie.	Memorie.	»	»
29	Id. van de Portefeuille.	3,199,000	3,199,000	»	»
30	Id. der Vervoermiddelen	Memorie.	Memorie.	»	»
31	Id. der Drukkerij	Memorie.	Memorie.	»	»
32	Id. der Zagerijen	Memorie.	Memorie.	»	»
33	Bijdrage der gespecialiseerde diensten aan het fonds van pensioenen.	352,200	847,374	495,174	»
34	Toevallige en onvoorziene gevallen. — Teruggave door de Belgische Schatkist van het aandeel van de belasting op de oorlogswinsten, welke in Congo verwezenlijkt werden.	97,000	2,104,000	2,007,000	»
	TOTALEN. . . . fr.	48,838,350	55,686,674	7,165,524	317,200

(1) Patent der handelaars.

De volgende tabel geeft in 't bijzonder de cijfers der uitgaven per artikel, tegenover die, welke aan de Begrooting van 1919 verleend werden.

Vergelijkende tabel der kredieten voor 1920 aangevraagd, en der kredieten in 1919 toegekend, voor de gewone uitgaven.

Artikelen Begrooting 1920.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	KREDIETEN		Vermeer- deringen.	Vermin- deringen.
		verleend in 1919.	aan- gevraagd voor 1920.		
1	Algemeen beheer	3 427,700	8 780,650	5,352,950	»
2	Benodigdheden van het algemeen beheer	507,800	548,580	40,780	»
3	Toelagen aan de wervingsinrichtingen.	100,000	100,000	»	»
4	Openbare feestelijkheden. Onvoorziene uitgaven	46,000	46,000	»	»
5	Twistgeelingen	20,000	20,000	»	»
6	Toelage aan de gespecialiseerde diensten	3,185,852	2,247,605	»	938,247
7	Ondervindingstuin van Eala	96,120	119,840	23,720	»
8	Laboratorium van Zambi	99,770	25,000	»	74,770
9	Standplaats van Congo da Lemba.	38,150	38,010	»	140
10	Dienst van het rechtswezen	1,963,140	1,954,640	»	8,500
11	Gerechtskosten	250,000	250,000	»	»
12	Dienst van openbaar onderwijs	996,570	1,297,880	301,310	»
13	Commissie tot bescherming der inboorlingen	20,000	20,000	»	»
14	Eerediensten.	867,100	887,100	20,000	»
15	Weldadigheid.	45,000	50,000	35,000	»
16	Burgerlijke stand en nalatenschappen	10,000	10,000	»	»
17	Hydrographische dienst.	1,083,475	1,088,320	34,845	»
18	Beheer der provinciën	823,890	820,850	»	3,040
19	Dienst der secretariaten.	330,700	310,000	»	20,700
20	Gewestdienst. Gevangenenissen	9,409,090	10,439,020	1,029,930	»
21	Dienst van Financiën	1 879,610	2,147 810	268,200	»
22	Schatkamer	584,800	779,400	194,600	»
23	Dienst der gronden	729,490	727,500	»	1,990
24	Landbouwdienst.	1,270 270	1,602,120	331,850	»
25	Dienst van economische zaken.	336,410	336,550	140	»
26	Dienst van openbare werken	2,320,320	3,316,730	996 410	»
27	Gezondheidsdienst	4,065 830	4 354,890	289,060	»
28	Landmacht	9,240,930	8,767,390	»	473,540
29	Raden en koloniale stichtingen	82,300	107,300	25,000	»
30	Vergoedingen en bijzondere toelagen.	197,100	191,000	»	6,100
31	Studie- en toezichtszendingen.	180,000	230,000	50,000	»
32	Kolonisatie	(1) 155 000	(1) 516,000	(1) 181,000	»
33	Rustgelden en pensioenen	1,488,300	3,300,000	1,811,700	»
34	Waarborg der Schuld	5,252,759	5,556,159	303,400	»
35	Verscheiden uitgaven	65,500	83,500	18,000	»
	Uitgaven in 1920 in de Begrooting van het Moederland inge- schreven	1,059,800	»	»	1,059,800
	Uitgaven ten laste van het Bijzonder Fonds.	35,710	»	»	35,710
	TOTALEN. fr.	52,049,486	60,553,874	11,126,925	2,622,537

(1) Voor de vergelijking is dit krediet voor 1920 aan den dienst der economische zaken en aan dien van landbouw gehecht.

De Minister van Koloniën,

Louis FRANCK.

(4)

TOELICHTING

I. — ALGEMEENE BESCHOUWINGEN.

De onderbreking van den arbeid, gedurende meer dan vier jaren, in de diensten van het Hoofdbeheer, de wanorde in de oorkondenverzameling door de bezettende overheid in de bureelen van het Departement te Brussel gesticht en de ontvreemdingen er door haar begaan, alsmede het gebrek aan personeel in de diensten van het Beheer in Congo, veroorzaakten eene zeer groote vertraging bij het opmaken der begrootingsrekeningen van de dienstjaren 1912 tot 1918. Het gemis aan juiste financiëele inlichtingen voor wat de uitvoering betreft der begrootingen van 1914 tot 1918, verhindert het voorleggen eener tabel ter vergelijkende aanduiding van de verschillen in meer of in min der inkomsten naar hunnen aard en der uitgaven naar hun voorwerp, van meer dan één dienstjaar.

Maatregelen zijn genomen ter bespoediging van het opmaken der achterstallige rekeningen, een lastig werk, dat minstens twee jaren zal innemen om tot goed einde te worden gebracht.

II. — ONDERZOEK DER VOORZIENE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN.

De voorgestelde vermeerderingen en verminderingen, zoowel voor de geraamde ontvangsten als voor de voorziene uitgaven, zijn gerechtvaardigd in de inleidende nota's welke aan het wetsontwerp voorafgaan.

A. — **Middelen.** — Voor de begrooting der middelen hebben de hoofderschillen betrekking op de volgende punten :

De belasting naar de vier basissen, vastgesteld bij het decreet van 20 December 1917, is bestendig geworden omdat er sedert den oorlog geen nieuwe ondernemingen werden gesticht.

De inlandsche belasting vordert haren stijgenden loop in betrekking tot de gestadige toeneming der terreinbezetting. Alhoewel het stijgen van den aankooprijks der producten het belastingsvermogen van den inlander vermeerderd, werd geen enkele verhooging van het belastingsbedrag in 1912 vastgesteld, overwogen.

Het vooruitzicht voor 1920 is gebracht op 16 miljoen tegen 15 miljoen in 1919.

*
* *

Zo min als de andere landen heeft Belgisch-Congo, bij het eindigen van het bewogen tijdperk dat we komen te beleven, kunnen ontsnappen aan de dringende noodzakelijkheid, in de belasting nieuwe inkomsten te zoeken om te voorzien in de steeds zwaardere lasten welke op den Staat rusten.

Er kon geen spraak van zijn den inlander op strengere wijze te treffen. Voor hem dient de belasting een arbeidsprikkel uit te maken, en het komt er dientengevolge op aan slechts een minimum-aandeel op het product te heffen, derwijze dat de inlander genoeg behoude om te voorzien in de nieuwe noodwendigheden welke zijne betrekkingen met de beschaving in hem doen ontstaan.

De koloniale handel en de opdelvingsnijverheid, welke een tijdperk van bijzonderen bloei genieten en voornamelijk geroepen zijn om voordeel te trekken uit de uitgaven door de Regeering gedaan voor de uitbating van het grondgebied, schijnen in staat om in bredere mate bij te dragen tot de lasten van den Staat.

Het is volgens dezen gedachtengang dat de Regeeringsraad, in Augustus 1919 vergaderd, het vraagstuk reeds in overweging nam.

De Belgische wet van 29 October 1919, waarbij eene belasting op de inkomsten wordt ingesteld, legt daarenboven aan de Kolonie de verplichting op haar fiscaal stelsel te herzien, zoo zij de ontvangsten welke haar normaler wijze moeten toekomen, voorbehouden wenscht te zien.

Wezenlijk vermindert deze wet het belastingsbedrag in België alleen maar voor de in de Kolonie belaste winsten.

Het was dientengevolge niet mogelijk de opleggingswijze in de Kolonie naar andere grondbeginselen te regelen dan die der Belgische wetgeving.

Voor het invoeren der nieuwe belasting op de inkomsten zal men zich dus ruimschoots laten leiden door de Belgische wet van 29 October 1919. De belasting zal gelijkrechtig de inkomsten treffen van de vennootschappen met aandeelen en de winsten der nijverheids-, handels- of landbouwzaken, onder eenen anderen vorm of door bijzonderen uitgebaat.

Eindelijk; zal hij de beroepsvergeldingen der beambten en werklieden, in de Kolonie verwezenlijkt, aan een heel gematigd bedrag schatten.

Daar de Belgische wet eene vrijstelling heeft aangenomen overeenstemmend met het onontbeerlijke minimum, noodig tot het stoffelijk bestaan, ware het onmogelijk geweest hetzelfde grondbeginsel in de Kolonie niet toe te passen. De inning der rechten aan den oorsprong, is voorzien in al de gevallen waarin dit stelsel kan toegepast worden en inzonderheid voor de inkomsten van de maatschappijen met aandeelen en de vergeldingen der beambten en werklieden.

Deze manier van handelen dient met des te meer reden in Belgisch-

Congo toegepast, daar het van belang is er eene te uitgebreide ontwikkeling van uitsluitend bestuurlijke diensten te vermijden.

De Kolonie rekent door de nieuwe belasting in 1920 een inkomen van 900 duizend frank te verkrijgen.

Wederzijdsch betrekkelijk de vaststelling van eene belasting op de inkomsten, zal de bestaande wetgeving derwijze herzien worden, dat de rondreizende handeldrijvers en handelsreizigers in eene meer rechtmatige verhouding getroffen wezen.

*
* *

Onder de andere belastingen waarvan de heffing eveneens moet overwogen worden, staat het zegelrecht op de handelsakten bijzonderlijk aangeschreven als vatbaar voor opbrengst, hoewel er, dank zij de eenvoudigheid van zijne toepassing en van zijn toezicht, geen hooge inningskosten geveerd worden.

De geringheid van het voorafgelichte bedrag van het recht zal eene algeheele en billijke toepassing vergemakkelijken.

Er valt op te merken dat in het meerendeel der aangrenzende koloniën eene soortgelijke belasting bestaat en voor een merklijk deel de begrooting der middelen ten goede komt.

Het is in Belgisch-Congo van belang, voor het eerste jaar waarin dit recht wordt toegepast, een zekere omzichtigheid te betoonen aangaande de vooruitzichten der begrooting. Deze werden op 250,000 frank vastgesteld.

Wanneer het mogelijk zal wezen zich rekenschap te geven van de uitslagen die de belastingen op de inkomsten en op het zegelrecht zullen opbrengen, zal er tot eene algeheele herziening van ons koloniaal fiscaal stelsel worden overgegaan.

Dit behelst een zeker aantal kleine taksen, welke, alhoewel ware moeilijkheden voor de inning opleverend, van zulke kleine opbrengst zijn dat het behoort er de afschaffing zoohaast mogelijk van te overwegen en aldus tot een vereenvoudigd stelsel te geraken.

*
* *

De uitvoertaks op de goederen en voortbrengselen uit de Kolonie uitgevoerd, heeft aanleiding tot kritiek gegeven, door het feit dat zij de bruto-opbrengst der uitbating treft en aldus de algemeene kosten der onderneming vermeerdert.

De vrees is uitgedrukt geweest dat, wanneer er zou sprake zijn van eene taks die zeer gemakkelijk zou kunnen toegepast worden, het Beheer beproeven zou er een der grondslagen van zijne fiscaliteit van te maken en dat kapitalen daardoor van de Kolonie zouden afgewend worden.

Geene enkele, welkdanige belasting ook, is volmaakt.

In een tijdperk waarop er schaarschte aan grondstoffen heerscht, zijn de uitvoerrechten, voor zoover het fiscale maatregelen betreft, te billijken door deze algemeene beschouwing dat, in 't algemeen al de landen waar

de koloniale voortbrengselen worden ingevoerd, deze van inkomende rechten vrijstellen en dat het uitvoerrecht in het voortbrengende land geïnd, den verkoopprijs komt vermeerderen. Het is dus de vreemdeling, die er in werkelijkheid den last van draagt, wat de belastingen door de landgenooten betaald voor zooveel vermindert.

De vrees welke deze taksen, zoo zij hoog zijn, voor de toekomst kunnen veroorzaken, is meer gegronnd. Alzoo, om aan te toonen dat het niet in de inzichten is van het koloniaal Beheer deze soort belasting te vermeerderen, zal het bedrag ervan verminderd worden van 3 tot 2 t. h.

Gegeven de tegenwoordige waarde der koloniale voortbrengselen bij den uitvoer uit het grondgebied, is deze taks heel gematigd. De Schatkist zal uit dien hoofde geen enkel verlies ondergaan.

*
* *

Tijdens den laatsten zittijd, werd een wetsontwerp tot instelling van eenen kolonialen toldienst te Antwerpen, neergelegd en gestemd.

Deze dienst beantwoordt aan een oud en algemeen verlangen van den Kolonialen Handel. Hij laat, vóór het inschepen, de vervulling toe der tolpleegvormen vereischt voor de aanueming der goederen in Belgisch-Congo of in de gebieden door België in Afrika beheerd.

Dank aan het ingevoerd stelsel, kan het nazicht der goederen, over 't algemeen, vóór het sluiten der colli in bijzondere daartoe afgestane stapelplaatsen geschieden. Bovendien zijn er schikkingen genomen om de volkomen herstelling der eerste verpakkingen te verzekeren in geval dat, — zoo deze laatste elders gevormd werden, — de goederen het nazicht op de kaden moeten ondergaan.

De Handel geniet de zekerheid eener veiligere bewaring der goederen, daar bij de onscheping, de verpakkingen zullen gevrijwaard blijven. Bij dit voordeel, — waarvan de belangrijkheid niet zal ontsnappen — wanneer men zich de lange studiën herinnert, voortgezet tot vaststelling eener verpakkingwijze overeenstemmend met de noodwendigheden van het vervoer in de tropische landen, komt nog in aanmerking de bespoediging der verzendingen naar het binnenland tengevolge der afschaffing van den stilstand in Matadi.

Eindelijk zal het nieuw stelsel het opmaken vergemakkelijken van een rechtstreeksch cognossement uit eene plaats van België of van den vreemde welkdanig ook, naar eenen binnenlandschen post der Kolonie.

Onder oogpunt van het tolwezen verzekert de stichting van den Kolonialen Toldienst te Antwerpen een vollediger nazicht der goederen door gespecialiseerde beambten.

Te dezer gelegenheid dient hulde gebracht aan de krachtdadige medehulp welke het Belgisch Tolbeheer de goedheid heeft te verleenen bij het instellen en in werking brengen van het nieuw wezen. De stad Antwerpen, van haren kant, vergemakkelijkt onze taak door op ons verzoek aan de

scheepvaartlijnen, welke de Kolonie aanbelangen; wijde bergplaatsen af te staan.

Van de twee plaatsen voor deze bestemming aangewend, zal de ééne gebezigd worden voor het aflossen der grondstoffen welke de Kolonie ons zendt; de andere zal de noodige instellingen bevatten voor het onderbrengen en nazien der naar Belgisch-Congo uitgevoerde goederen.

Uit de nauwe samenwerking der koloniale toldiensten met deze van het Moederland, mag men voor de toekomst de beste uitslagen verwachten.

Er ware belang bij deze samenwerking uitgestrekt te zien tot den dienst der rechtstreeksche belastingen.

In fiscale zaken zijn de Koloniale en de Belgische belangen derwijze met elkander verbonden dat de samengaande werking der beide beheeren volstrekt noodig is, bijzonderlijk voor wat de belasting op het inkomen betreft.

De Belgische wetgeving dient rekening te houden met de gewettigde belangen der Koloniale Schatkist en aan deze laatste de fiscale opbrengst voor te behouden der in Belgisch-Congo verwezenlijkte inkomsten.

* * *

De bestendige vooruitgang der terreinbezetting en der handelsuitbreiding laat toe eene werkelijke vermeerdering van den verkoop en de verhuring van gronden en gebouwen te verhoppen.

* * *

De hooge opslag van den verkoopprijs van het ivoor, verschaft ook aan de Koloniale Schatkist eene belangrijke vermeerdering van inkomen.

* * *

De opbrengst van den dienst der Mijnen werd behouden binnen de grenzen der vooruitzichten voor het dienstjaar 1919 gedaan, alhoewel de verkoopprijzen van het goud aanhoudend bleven stijgen.

Deze voorzichtigheid werd voorgeschreven door het feit, dat de in den loop der volgende dienstjaren te bereiken opbrengst, waarschijnlijk minder zal bedragen dan die welke, tot nog toe, de uitslag is geweest eener verhoogde, doch ongeleidelijke uitbating. Ten einde de toekomst te verzekeren van de rijkdommen der mijnontginningen der districten Opper-Uele en Ituri, heeft het Beheer besloten tot het oprichten van eenen Bijzonderen Dienst « Nijverheidsuitbating der Mijnen in eigen Beheer » genaamd. Deze nieuwe dienst beoogt de inrichting van geleidelijk uit te voeren prospecties, de verzekering der bestuursenheid, zijne aanhoudende inspanning, het tot stand komen eener onderscheiden rekenplichtigheid en het verkrijgen van een beheer, dat zich tot vruchtbaren arbeid leent.

Het Ministerie van Koloniën heeft daartoe aan den Koning voorgesteld,

een Comité te stichten, samengesteld uit in het vak gespecialiseerde personen, waarvan het Beheer het toezicht zal blijven ondergaan van het Departement en van het Rekenhof en dat daarbij een wijderen ondernemingsgeest en snellere arbeidsmogelijkheden bezit.

De algehele netto-winsten der uitbating in eigen beheer zullen in de Schatkist der Kolonie gestort worden. Gansch het personeel zal belang hebben bij den goeden gang der uitbating.

Tot bevestiging van den nijverheidsaard der uitbating in eigen beheer, steunt hare rekenplichtigheid op een kapitaal van honderd millioen frank, waaraan de voorafneming van de helft der winsten, vóór elke andere toekenning, beantwoorden zal. Deze vergelding van het aanvankelijk kapitaal, zal aangerekend worden bij de ontvangsten in de Begrooting der Schuld tot terugbetaling der interesten en aflossingen der uitgaven voor eerste inrichting, welke ten laste van buitengewone leeningsinkomsten werden gedaan.

Dēze wijziging zal inzonderheid blijken bij de ontwikkelingen van het Begrotingsontwerp van het aanstaande dienstjaar.

Voor wat de landbouwproducten betreft, welke het voorwerp uitmaken der bijkomende Begrooting der landbouwstandplaatsen, is voor 1920 een tegoed voorzien van 25,220 frank tegen een tekort van 107,202 frank in 1919. Ter begunstiging der goedwilligheid en van den ondernemingsgeest in de Kolonie, heeft het Beheer besloten tot het afstaan, tegen kostenden prijs, der landbouwstandplaatsen andere dan die welke als proefnemingsstandplaatsen in zekere streken dienen behouden.

Het Beheer zal ook aan de kolonisten, die alzoo zullen blijk geven van ondernemingsgeest alle zedelijke en stoffelijke medewerking verleenē, welke het zal noodig achten.

Het zal zich geen moeite sparen en is tot groote opofferingen bereid om den Belgischen kolonist te helpen zich in de gunstige streken van de Kolonie te vestigen, en daar bloeiende ondernemingen op te richten. Onder dit punt beschouwd, zal de landbouwkolonisatie al hare bezorgdheid genieten.

Daar de meeste landbouwstandplaatsen met buitengewone middelen opgericht werden, zal de opbrengst van hunnen afstand op de buitengewone kredieten aangeschreven worden.

Zijne nijverheidspolitiek doorzettend, heeft het Beheer besloten de uitbating der katoenafristingsfabrieken, welke zich in de katoenstreken van Maniema-Lomami en van Saikuru-Kasai bevinden en der hoeve van Loukala (met aanpalende gronden) die als proefnemingsveld diende voor de katoenteelt, aan eene private onderneming toe te vertrouwen, welke zal opgericht worden in den vorm van eene Congoleesche vennootschap met beperkte verantwoordelijkheid. Een ontwerp van decreet zal, te dien einde, aan het advies van den Kolonialen Raad onderworpen worden. De Kolonie zal, als vergelding van hare aانبrengsten, eene som van zeshonderd duizend frank ontvangen in volgestorte kapitaal aandelen. Het aanvankelijk kapitaal

der vennootschap zal op zes millioen frank vastgesteld worden. Zij geniet geen enkel monopolie.

Een met de deelhebbing van de Kolonie in de stichting van het kapitaal dezer vennootschap gelijkstaand krediet, is in de Buitengewone Begrooting van Belgisch-Congo voor 1920 voorgesteld, en dit, ten einde het gebeurlijk tekort aan te vullen van de orderekening in 1917 opgemaakt, om de rekenplichtige verrichtingen te vergemakkelijken betrekkelijk de katoenondernemingen. Deze rekening is in de Begrooting der Ontvangsten en der Uitgaven voor Order ingeschreven onder n^o 8B. Onder de benaming van : « Fonds bestemd voor den aankoop, de behandeling, de hanteering en het » vervoer van katoen en verscheiden inlandsche producten ».

Dit krediet zal geheel of gedeeltelijk voor dit voorwerp gebruikt worden, zal zelfs zonder gebruik zijn, al naar gelang de toestand dezer rekening, op den datum van den afstand gesloten, in boni of in mali zal staan.

Het Congoleesch katoen wordt zeer door onze nijveraars geprezen.

De inlanders leggen zich gewoonlijk met veel goeden wil op den landbouw toe.

Ik zal uit al mijne krachten dergelijke ondernemingen steunen, bewust van het groot belang dat er bestaat, het Moederland in de gelegenheid te stellen, zich deze belangrijke grondstof in de Kolonie aan te schaffen.

* *

De post-, telegraaf- en telefoondienst der Kolonie vergt altijd de tusschenkomst van de Schatkist om zijne uitgaven te kunnen dekken. Het postaal doorvoer onzer Kolonie brengt niets op.

* *

De opbrengst van de Portefeuille voor 1920 werd op 6,500,000 frank geschat, bevattende 1,500,000 frank van de Portefeuille der gewezen stichting van Niederfullbach, welke in overeenkomst met de Belgische Regeering naar de Kolonie teruggaat.

Het Beheer der Kolonie is voornemens de schuldbrieven der Congoleesche schuld te bestemmen voor het tegoed dezer Portefeuille, bij het nazicht van de rekening « Spaarkas » en tot de belegging van een Pensioenfonds, om aan de beambten der Kolonie op het einde hunner koloniale loopbaan een behoorlijk jaargeld te verzekeren. De duur hiervan zou op 18 jaren gesteld worden, behoudens eene vermindering tot op 15 jaren aan te brengen voor de ongezonde streken. Dit vraagstuk ligt ter studie en het ontwerp van herziening van het decreet van 2 Mei 1910 zal weldra aan het onderzoek van den Kolonialen Raad onderworpen worden. In alle geval, sluit het Bijzonder fonds der pensioenen, bij artikel 14 van dit decreet ingesteld, met een tekort en is het onontbeerlijk dit fonds weder op zulke grondslagen in te stellen, dat het de lasten kunne dragen bij de daarbij behorende tabels vastgesteld.

Voor de Begrooting der Portefeuille is eene opbrengst van 3,300,000 frank voorzien, vertegenwoordigend eenen interest van 5 % op de voorschotten van de Schuld, welke gediend heeft tot de aanwerving van de waarden welke haar samenslellen; het saldo maakt de ontvangst uit bij de middelen voorzien.

*
* *

De hierbijbehorende Begrooting van het werktuigkundig vervoer te land en te water, werd voor 1920 verminderd met de scheepvaart van den Boven-Congo, opgericht in zelfstandig handelsbeheer (1).

De reden dezer verandering is gansch dezelfde als deze welke mijne politiek richt aangaande de uitbating der goudmijnen en katoenfabrieken.

Ik verlang de onderneming van het vervoer per stroom in de Kolonie vrij te stellen van de al te strenge verplichtingen der Staatsbeheeren, het arbeidsveld van den privaten ondernemingsgeest te verwijden, aan de Kolonie technische medewerking te verzekeren, het aantal centra van zelfstandige economische werkkraacht uit te breiden met tevens voldoende waarborgen van toezicht en verrechtvaardiging te behouden.

Ik twijfel er niet aan of onder de leiding van mannen die onze onderneming van een meer bijzonder handelsoogpunt beschouwen, zal het Staatszee-wezen aan de Kolonie en aan den handel vollediger diensten bewijzen.

In deze nieuwe inrichting behoudt de Kolonie het overwicht der kapitalen en het toezicht der tarieven. De onderneming welke van samenwerkenden aard is, wordt gesticht als « Société Nationale des Transports fluviaux ». De Kolonie draagt er in bij voor een kapitaal van 15 millioen, waarvan 6 of 7 millioen aanbrengsten « in natura » (vervoereenheden, materialen, werkplaatsen, enz.) en het verschil in onroerende goederen en in geldspeciën, zooals de buitengewone Begrooting van 1920 het aanduidt en deze bijdrage voorziet.

De standregelen laten toe 25 t. h. van dit kapitaal aan de maatschappijen en bijzonderen af te staan, die uit hoofde hunner koloniale-ondernemingen voornaam belang hebben in den goeden gang van den scheepvaartdienst.

Het Beheer der Kolonie stelt zich voor, insgelijks aan den privaten ondernemingsgeest de zagerijen toe te vertrouwen, welke tot op heden door den Staat werden uitgebaat voor den dienst der openbare werken, en, bij gebrek aan beleid, tot geene nijverheidsontwikkeling schijnen geraakt.

*
* *

Onder de nieuwe inkomsten voor het dienstjaar 1920 werd eene som van 2,000,000 frank, voort te komen uit de teruggave door de Belgische Schatkist van het aandeel der opbrengst van de belasting op de oorlogswinsten in Congo verwezenlijkt.

(1) Decreet van 6 Januari 1920.

*
* *
*

In 't kort wijzen de veranderingen aan de tabel der middelen voor 1920 toegebracht, zooals zij uit de voorafgaande inlichtingen blijken, in hunne algeheelheid eene vermeerdering van ontvangsten aan, van 6,848,324 frank, cijfer dat zou kunnen overschreden worden zoo de werving van het personeel op normale wijze geschiedde. Desaangaande acht ik het nuttig er op te wijzen dat de schrikkelijke beproevingen welke België komt te doorstaan een gunstigen invloed schijnen uit te oefenen op de koloniale loopbaan.

Bij onze dappere soldaten der Europeesche en Afrikaansche veldtochten, stel ik eene edelmoedige neiging vast om ons groot kolonisatiewerk te dienen. Zonder de voordeelen en de beloften eener hoogeschoolvorming te willen ontkennen, aarzel ik niet met eene bijzondere begunstiging de jonge krachten te onthalen, welke zich tijdens den oorlog hebben gevormd en geoefend en welke er naar streven zich te verheffen boven het eentoonige en het minderwaardige van vele beroepen en ambachten onzer verouderde maatschappijen. Ons koloniaal kader zal zich enkel te verblijden hebben over deze aangeworvenen.

III. — UITGAVEN.

A. — Gewone uitgaven. — De vooruitzichten betreffende de gewone uitgaven voor het dienstjaar 1920, bedragen acht millioen en half meer dan die van 1919.

Deze vermeerdering heeft hoofdzakelijk betrekking op uitgaven voor het personeel.

Het verleenen van eene vergoeding voor levensduurte aan het personeel der Kolonie, heeft het Beheer verplicht het vooruitzicht betrekkelijk dit voorwerp ingeschreven op de begrooting van het Algemeen Beheer van 1,700,000 frank te brengen op 7,000,000 frank. De toegekende vergoeding is onbestendig.

Anderzijds werd de begiftiging in de begrooting ingeschreven voor rustgelden en pensioenen met 1,800,000 frank verhoogd, met het oog op de toepassing, vanaf 1 Juli 1920, van het nieuw pensioenstelsel waarover reeds gesproken werd.

Deze maatregel, welke voor meer dan 3,500,000 frank bijkomende jaarlijksche uitgaven met zich brengt, maakt deel uit van de hervormingen welke bestemd zijn om de koloniale loopbaan te verbeteren en te bestendigen.

Zonder hier de uiteenzetting te geven van het nieuw pensioenstelsel kan ik bevestigen dat mijn streven er naar gericht is om aan onze beambten eene eervolle rust te verzekeren, hunner toewijding waardig en overeenstemmend met eene medewerking waarvan de duur beter zal overeenkomen met de levensvoorwaarden in de Kolonie.

Het personeel der beheeren van Belgisch-Congo, dat een verheven gevoel koestert voor zijnen vaderlandschen plicht, zal in de offers welke het Beheer zich dit jaar oplegt in zake vergoeding voor duur leven, jaarlijksche toelage aan het pensioenfonds, samenstelling van een bijzonder pensioenfonds, het bewijs vinden van de bezorgdheid der openbare macht om zijne inspanning te erkennen en zijne diensten te beloonen.

Deze nieuwe toelagen vertegenwoordigen in kredieten bij de gewone en buitengewone begrotingen voorzien, eene som welke niet minder bedraagt dan 18,000,000 frank.

De begroting der uitgaven van het openbaar onderwijs werd vermeerderd ten einde het beroepsonderwijs der inlanders uit te breiden en name-lijk eenen nieuwen prikkel te bezorgen aan het technisch onderricht.

Het is wezenlijk onder dezen vorm dat ik onze taak ter beschaving der jonge Congoleesche geslachten als de meest werkdadige beschouw.

Met beroepskennissen begiftigd, in staat om zelf bij te dragen tot de verbetering zijner economische voorwaarden, zal de Congolees zich ontwikkelen in den zin van zijnen eigen geestestoestand. Vruchteloos is het, het huidig ontwikkelingstijdperk van het ras geweld te willen aandoen door pogingen tot eigenmaking der gedachten van anderen. Het spreekt van zelf dat dit technisch onderricht altijd in onderlinge betrekking staat tot een zooveel mogelijk ontwikkeld practisch en zedelijk onderwijs.

De uitgaven van den gewestdienst en van het inlandsch beheer zijn vermeerderd met meer dan 1 millioen, niet alleen door het feit der duurderwording van het materiëel en de benoedigdheden, van de verhooging der vervoerkosten in het binnenland, maar tevens met het oog op eene grootere vergelding aan het inlandsche hoofd.

Het Beheer streeft er naar, zich zooveel mogelijk te steunen op de instellingen, zelfs op de nog in wording zijnde, der bevolkingen, ze te ontwikkelen en de hoofden in de grootste mate hunne tusschenkomst te doen verleenen in het rechtstreeksch beheer der inlandsche volksstammen. Een der redelijke middelen om dit doel te bereiken is, aan de inlandsche hoofden meer en meer belangstelling in te boezemen voor hun ambt.

Het vermeerderen van het personeel der Financediensten en het stijgen van den prijs der benoedigdheden voor dezen dienst, noodzaken eveneens eene bijkomende uitgave van 268,000 frank.

De uitgaven van den Landbouwdienst zijn behouden binnen de grenzen der vooruitzichten van 1919, niettegenstaande den afstand der posten van Bakusu en van Zambi aan bijzonderen.

De dienst van nijverheid en handel zal vereenvoudigd en beperkt worden.

De kredieten voor openbare werken zijn met ongeveer 1,100,000 frank verhoogd, om aan de noodwendigheden der Kolonie te beantwoorden op een oogenblik van de herneming der werken waarvan de uitvoering gedurende den oorlogstijd onderbroken werd.

De begroting van den Gezondheidsdienst bevat een krediet van 4,354,890 frank, en is vermeerderd ten gevolge der verhooging van den

rooster der wedden van de geneesheeren en van de indienstneming van ziekenverpleegsters. Deze vermeedering zou aanzienlijker zijn indien het Bijzonder Fonds niet tusschenkwam, namelijk om de slaapziekte te bestrijden en indien de mangel aan geneesheeren ons niet verhinderde den dienst zoodanig uit te breiden als wij het willen.

Wij hebben tegenover de inlandsche bevolkingen plichten van behoud en van lichamelijke verbetering, waarvan het Beheer bewust is. Het is besloten dienaangaande al zijne krachten in te spannen.

Het welzijn en de ontwikkeling der Congoleesche bevolkingen vormen den grondslag van eene goede koloniale politiek.

De diensten van het territoriaal beheer en van den gezondheidsdienst, welke de rechtstreeksche werktuigen zijn van deze politiek, hebben eenen bevoorrechtén stand in de begrootingsvooruitzichten.

De begrooting van de Landmacht is met 526,000 frank verminderd, ten gevolge van het opheffen van den oorlogstoestand en van wijzigingen aan de inrichting van dezen dienst toegebracht. Het bedrag van het rantsoen aan onze negersoldaten toegekend werd met 33 % verhoogd.

Het krediet voor de Belgische inwijking bestemd, werd met 131,000 frank vermeerderd, voor bijstand aan de kolonisten te verleen.

Een belangrijk krediet is voor hetzelfde voorwerp in de buitengewone begrooting aangeschreven, om namelijk de inwijking van onze landgenooten in Katanga te bevoordeelen.

Het bedrag der loonen is er zoo hoog dat onze goede werklieden daar niet alleen een hoog loon, maar, in korten tijd, indien zij werkzaam en zuinig zijn, de gelegenheid zullen vinden zich voor eigen rekening te vestigen en goed te gedijen.

De balans van de bijkomende begrooting der Schuld wijst eene vermeerdering aan de uitgaven van 303,420 frank, de in de gewone uitgaven voor « waarborg van de obligatiën der Schuld » aan te schrijven toelagen met 5,556,459 frank verhoogend.

Het bedrag der interesten en uitdelging der gevestigde schuld ging over van 6,784,055 frank, in 1919, tot 9,793,235 frank voor 1920 ten gevolge van de uitgifte, in den loop van het laatste trimester van 1919, van het saldo der leening 1906 bestemd om het opbouwfonds van de « Compagnie du chemin de fer du Bas Congo au Katanga » te onderhouden. Deze uitgifte werd gedaan in voorwaarden, welke eenen netto interest van 5 % vertegenwoordigen, klaarblijkend bewijs van het uitstekend krediet der Kolonie. Het aangeteekend saldo bedraagt 75 millioen frank nominaal kapitaal, een nieuwen last meebrengend van 3 millioen, maar aan dezen last beantwoordt, luidens eene overeenkomst met de vennootschap, namelijk aanvullende interesten bedragend, een post die bij de ontvangsten der schuld aangeteekend staat. De last welke uit de vlottende schuld voortvloeit is slechts met 500,000 frank vermeerderd, gelijkstaand met het kapitaal der uit te geven of in 1920 te vernieuwen schatkistbons, om in de noodwendigheden der Schatkist te voorzien.

Met tabel II der gewone uitgaven, voor het dienstjaar 1919 opgemaakt, vergeleken, doet de begrooting der gewone uitgaven van 1920, zekere wijzigingen uitschijnen in de aanwijzing der uitgaven per hoofdstuk en per voorwerp. Zoo werden, om het werk der uitbetalingsinschrijvingen te vergemakkelijken, en om in de algemeene toelichting der begrooting meer helderheid te brengen, de uitgaven der Kolonie, welke uitsluitelijk door tussenkomst der diensten van het Moederland uitbetaald worden, zooals die van den Kolonialen Raad, van den Hooger Raad, van den Dienst der pensioenen, van den Dienst der schuld, van het Koloniaal Ambt, van den Verpakkingsdienst te Antwerpen, evenals andere, welke uit verscheiden hulpelden en toelagen voortvloeien, in een bijzonder hoofdstuk verzameld op het einde der begrooting.

-De koloniale begrooting werd, anderzijds, van de uitgaven ontlast, welke aan Belgische wetenschappelijke instellingen behooren : « Museum van Tervueren, Koloniale School, School voor tropische geneeskunde en Koloniale tuin van Laken ». Deze uitgaven werden op de begrooting van het Moederland overgedragen omdat zij een karakter van vertegenwoordiging en souvereiniteit hebben, onafscheidbaar van de lasten van het Moederland eener koloniale macht.

Lang reeds werd de wensch uitgedrukt deze hervorming in te voeren. Tijdens den laatsten zitting der Kamers, deed de middenafdeeling der Kamer van Volksvertegenwoordigers er de stellige voorstelling van en de begrooting van 1920 heeft deze overdracht verwezenlijkt.

De uitgaven van den kolonialen propagandadienst die ook gedeeltelijk door de Begrooting der Kolonie gedragen werden, zijn eveneens bij de begrooting van het Moederland gevoegd omdat zij een en dezelfde eigenschap bezitten als de wetenschappelijke gestichten. Zij zijn trouwens maar een zeer lichte verplichting voor België (60,000 frank) vergeleken met de uitmuntende uitslagen die verkregen zijn onder oogpunt van Belgische uitbreiding in den vreemde.

Uit de voorafgaande uitleggingen blijkt dat de Begrooting der gewone uitgaven van Belgisch-Congo voor 1920 opgemaakt, eenerzijds kredietsverhoogingen aanschrijft tot een beloop van 11,126,925 frank en anderzijds, eene vermindering van 2,622,537 frank, zijnde eene algeheele vermeerdering van 8,504,388 frank. Deze vermeerdering is hoofdzakelijk toe te schrijven aan de levensduurte en aan de verbeteringen, toegebracht aan den toestand van het koloniaal personeel.

B. Buitengewone uitgaven. — De Begrooting der buitengewone uitgaven voor het dienstjaar 1920, werd vastgesteld op fr. 26,569,676.11. Zij bevat de twaalfde annuïteit van het bijzonder fonds van 50 miljoen frank verwekt door artikel 4 der akte gevoegd bij het Afstandsverdrag van Congo aan België.

Bij koninklijke beslissing, gedagteekend 29 November 1919, werd het beheer van het Bijzonder Fonds toevertrouwd aan het Ministerie van Kolo-

niën. Aan het Ministerie van Koloniën behoort het voortaan ieder jaar aan den Koning het programma der uitgaven voor te stellen, welke ten bezware der hulpmiddelen van het Bijzonder Fonds zullen komen.

Er zal aldus eene grootere ordening verzekerd zijn in al de diensten der Kolonie en bijzonderlijk in deze, die betrekking hebben op hare economische ontwikkeling en het welzijn der inlanders.

Fr. 9,253,366.48 van openbare werken waarvan de bijzonderheden gegeven zijn in de ontwikkelingstabel, maken in de vier provinciën hoogst-dringende uitgaven uit, na zulk een langen termijn van afwachting, door den oorlog veroorzaakt. Dit is maar een begin.

1,089,100 frank zijn voorzien om de vervoermiddelen te water te verbeteren.

1,500,000 frank zijn ingeschreven op de Begrooting voor de werken, betrekkelijk de wijziging toe te brengen op de spoorweglijn Matadi-Stanley-Pool.

Het geldt op het terrein het nieuw plan aan te duiden, dat bestemd is om aan de lijn eene doorsnede en bochten te geven waardoor er een drukker en goedkooper verkeer zou mogelijk zijn.

Deze uitgave maakt in de werkelijkheid een later te vereffenen voorschot uit, vallende ten laste der Kolonie of der Spoorwegen-Compagnie, volgens de overeenkomsten welke tot stand zullen komen.

Eene som van 250,000 frank werd voorzien voor bijdrage der Koloniale Schatkist, gezamenlijk met de « Société anonyme Agence Maritime internationale », aan de uitgaven voor verhuring, inrichting en uitrusting der stapelplaats, bestemd voor de verrichtingen van den toldienst te Antwerpen.

Hierboven reeds werd de bijzonderheid uiteengezet der instelling van een Congoleesch tolkantoor te Antwerpen. Eene omheining dient opgericht voor het stapelen der goederen ter kade. De « Agence Maritime internationale » stemde er in toe de helft der uitgave op zich te nemen.

Eene eerste som van 765,000 frank is voorzien als bijdrage der Kolonie in de opbouwkosten der Koloniale School te Antwerpen.

Eindelijk is eene som van fr. 8,312,209.63 aangevraagd om de bijdrage der Kolonie te dekken in de samenstelling van het kapitaal der « Société nationale des Transports fluviaux au Congo », waarvan sprake in het hoofdstuk « Ontvangsten en uitgaven der bijkomende begrootingen ».

Eene som van 600,000 frank is aangevraagd voor de bijdrage der Kolonie in de samenstelling van het kapitaal der « Compagnie Cotonnière congolaise », waarvan het bestaan insgelijks in voormeld hoofdstuk is aangeduid.

*
* *

Balans. — Bij gebrek aan voldoende inlichtingen betreffende de rekenplichtigheid, werd er op 31 December 1918, geene balans opgemaakt.

* .

In den loop der inspectiereis welke ik in de Kolonie ga ondernemen, ben ik zinnens den algemeenen gang onzer diensten na te gaan, alsmede de dringende maatregelen in 't belang der economische uitrusting onzer Kolonie vereischt, en inzonderheid de uitwerksels onzer inlandsche politiek, de maatregelen betrekkelijk de technische en zedelijke ontwikkeling onzer bevolkingen en den gezondheidsdienst in de Kolonie.

Mijne aandacht zal voorzeker gevestigd worden op de inrichting van ons bestuur in de Ruanda en de Urundi, deze nieuwe zoo belangrijke streken, welke — na door onze soldaten te zijn veroverd geweest — aan ons beheer werden toevertrouwd in gevolge het Verdrag van Versailles.

De Minister van Koloniën,

Louis FRANCK.
